Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

Balaruc-les-Bains
Balaruc-le-Vieux
Bouzigues
Frontignan
Gigean
Loupian
Marseillan
Mèze
Mireval
Montbazin
Poussan
Sète
Vic-la-Gardiole
Villeveyrac

SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

Directeur de la publication : François Commeinhes
Rédaction / maquette : Service Communication
Crédits photo : Service communication, Jean-Pierre Degas, Claude Cruells, Shutterstock, Adobe Stock
Tirage : 400 exemplaires.
Publié en ligne sur www.agglopole.fr.

Sète agglopôle méditerranée
4, avenue d'Aigues BP 600
34110 Frontignan Cedex
Tél. 04 67 46 47 48

www.agglopole.fr

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

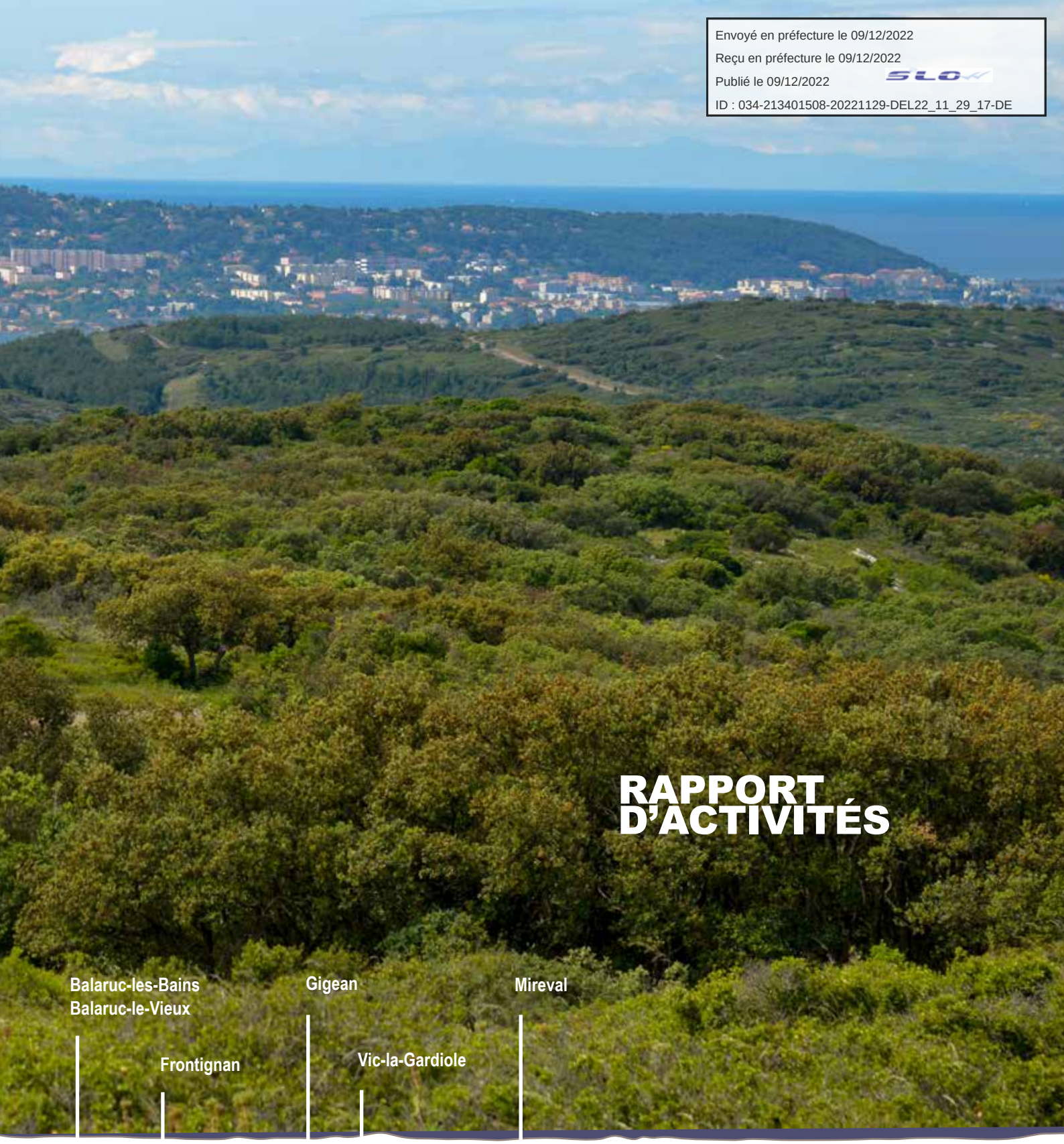

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Balaruc-les-Bains
Balaruc-le-Vieux
Frontignan
Gigean
Vic-la-Gardiole
Mireval

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

SOMMAIRE

5 Édito
6 Cartographie du territoire
8 L'espace communautaire
9 Les compétences de l'agglopôle
10 Les élus et la démocratie communautaire
14 Le Conseil de développement
15 Le service du Protocole

01 **LA GESTION DU TERRITOIRE**
16 Les finances
20 La commande publique
22 Les affaires juridiques et assurances
23 Les politiques contractuelles et de coopération
24 Les ressources humaines
26 La communication
27 L'informatique et les télécommunications

02 **LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
28 L'urbanisme opérationnel
30 L'urbanisme réglementaire
31 SIG et DATA
32 La cohésion sociale et la politique de la Ville
34 L'habitat
37 Le développement économique & innovation, enseignement, emploi et insertion
41 La culture (médiathèques, musées, JAM, conservatoire, théâtre)
45 Le sport
48 Le tourisme

03 **LE CADRE DE VIE**
52 La mobilité
54 La gestion des déchets
55 Bâtiments, voiries et infrastructures
56 Les assemblées et moyens généraux
57 Les achats

04 **LE CYCLE DE L'EAU**
58 L'eau potable
60 Les eaux usées
62 Les eaux pluviales
64 Les espaces naturels et agricoles
68 La brigade de police territoriale

70 **INFOS PRATIQUES**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

ÉDITO

Chaque année, le Rapport d'activités de Sète agglopôle méditerranée est la traduction concrète de l'engagement des élus et de tous les agents dans une dynamique résolument tournée vers l'avenir, pour participer activement à la construction d'une agglomération intelligente, collaborative, ouverte, solidaire et durable… Mais il est aussi et surtout la marque de notre engagement au quotidien pour le service public.

Pour s'adapter à un contexte de plus en plus complexe et contraint par deux années successives de pandémie et une crise sanitaire sans précédent à laquelle il a fallu faire face, en soutenant fortement notre économie locale et nos publics les plus fragiles, notre administration, afin de répondre à l'ensemble de ses missions, se modernise, se mutualise, s'ouvre davantage vers nos concitoyens et surtout s'emploie à innover dans la conduite de l'action publique.

Cette grande diversité est portée par une même volonté et un même engagement : être au service des habitants de Sète agglopôle méditerranée et concourir à la réalisation de l'ambitieux projet de territoire que nous portons.

Ce document vient témoigner de la richesse de ses activités et des actions menées au sein de notre collectivité.

Une action communautaire est rendue possible grâce à la mobilisation et à l'engagement de notre administration. Aussi, je tiens à remercier chacune et chacun des collaborateurs qui portent en eux le sens du service public et la volonté de faire avancer notre territoire, pour le bien de nos concitoyens.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture de ce Rapport d'activités 2021.

François Commeinhes,
Président de Sète agglopôle méditerranée,
Maire de Sète.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

128.033
habitants

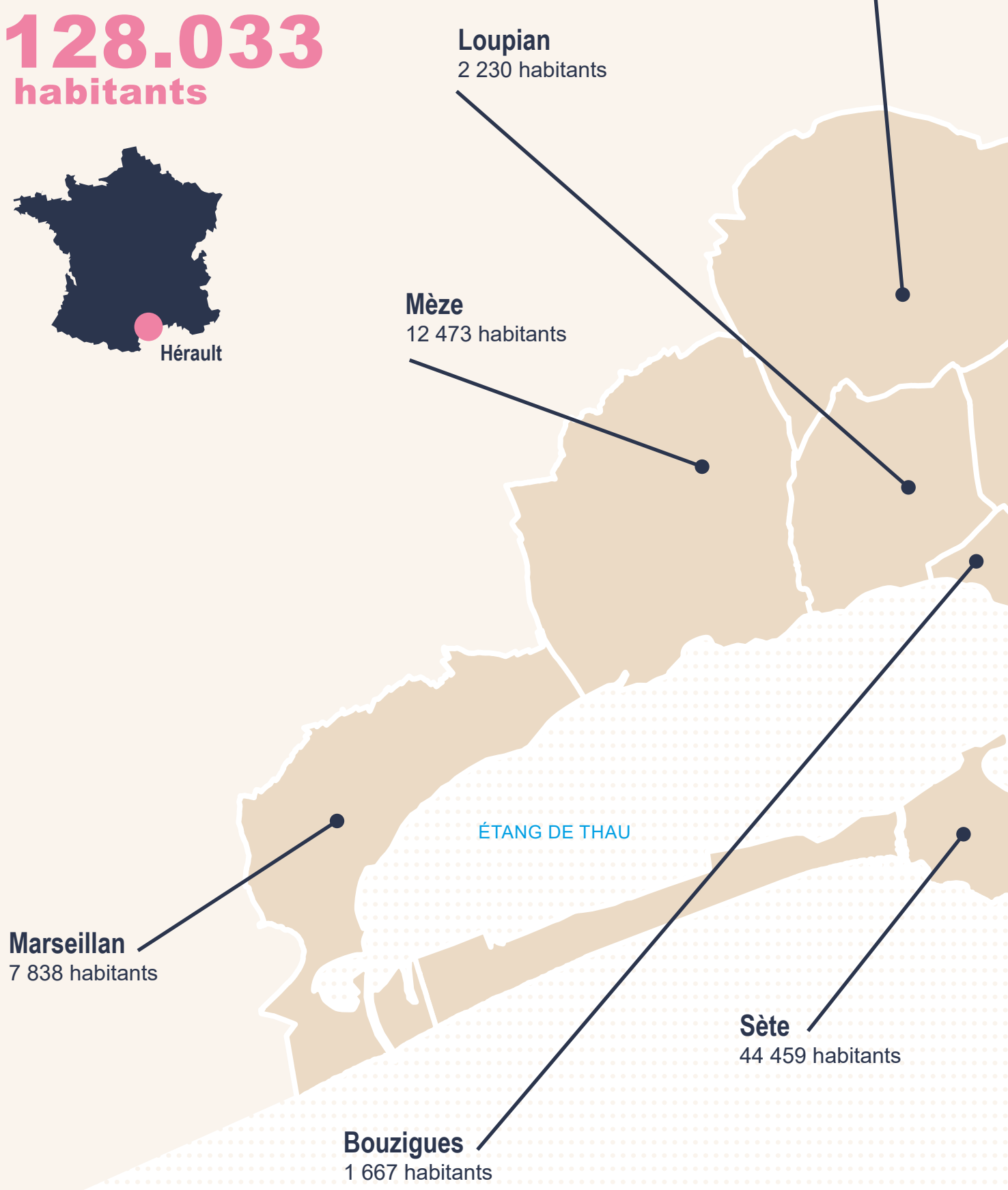

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

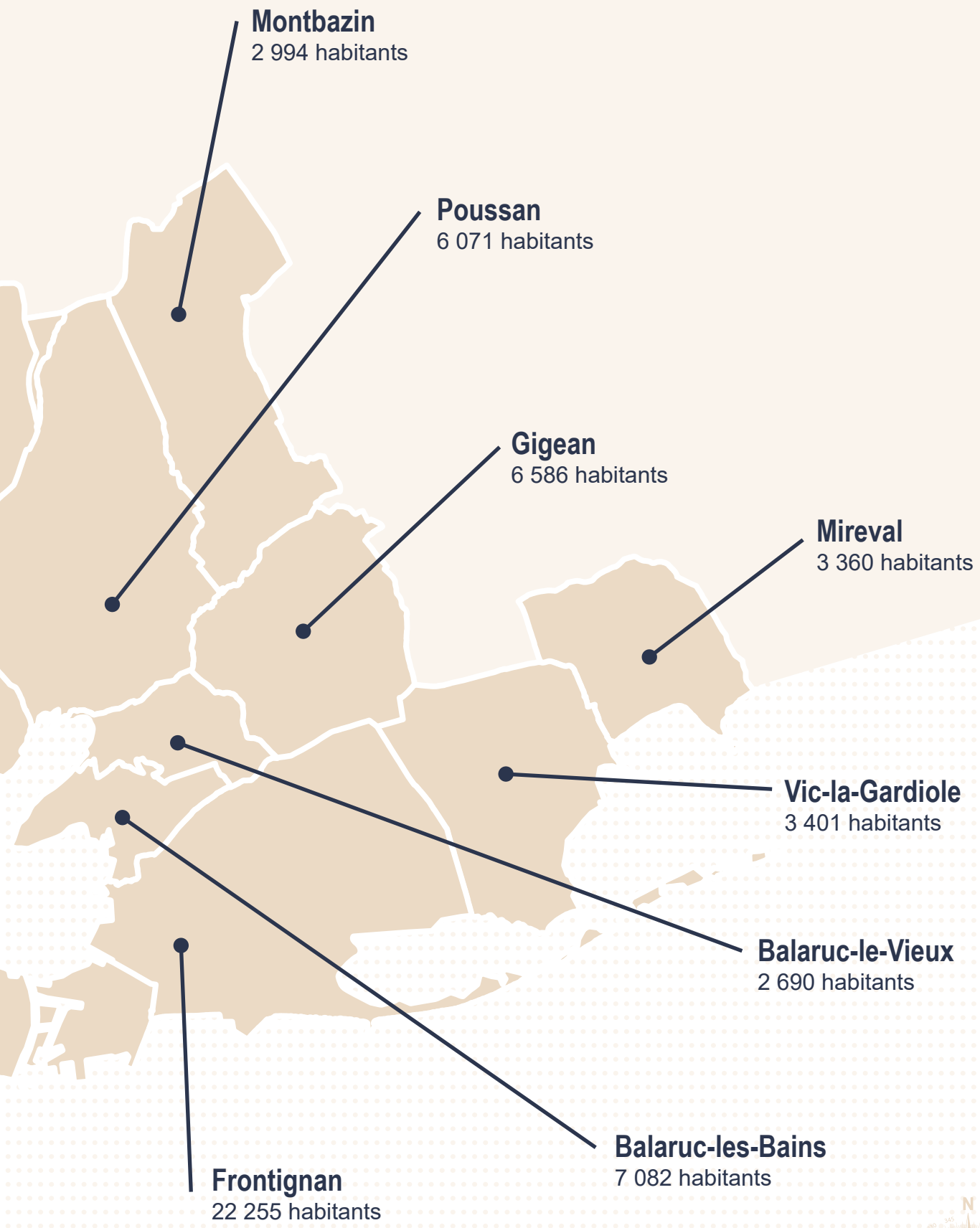

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Une agglopôle au service de 128.000 habitants

Sète agglopôle méditerranée, c'est un territoire qui s'est agrandi le 1er janvier 2017 avec la fusion naturelle de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT) et de la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau (CCNBT).

L'agglopôle est la seconde agglomération de l'Hérault derrière Montpellier. Elle regroupe 14 communes pour un territoire de 310 km² avec plus de 80% d'espaces naturels ou agricoles. Elle oeuvre pour 126.000 habitants et compte 650 agents à son service. Elle possède de nombreuses compétences : collecte et gestion des déchets, mobilité (bus et navettes maritimes), assainissement, habitat, aménagement du territoire, cohésion sociale et politique de la ville, espaces naturels, brigade territoriale, établissements culturels (médiathèques, conservatoire, théâtre), patrimoniaux (jardin antique, musées de l'étang et gallo-romain) et sportifs (piscines), urbanisme, gestion des milieux aquatiques, office de tourisme intercommunal, développement économique, avec 50 zones d'activités, véritables supports de développement vers de nouvelles ouvertures économiques qui rendront notre territoire plus attractif encore pour les entreprises, etc.

Avec un territoire situé entre terre et mer, Sète agglopôle méditerranée bénéficie d'un environnement et d'une qualité de vie exceptionnels, mais surtout d'une diversité d'activités : pêche, conchyliculture, viticulture, thermalisme, culture, ainsi que des activités commerciales et industrielles du port de Sète Sud de France, qui renforcent la singularité économique de son territoire dans l'espace régional.

Pôle d'équilibre entre le Montpelliérain et le Biterrois, le Pays de Thau dispose d'une grande capacité de développement. Dès 2013, il a été le premier territoire de l'Hérault à être désigné destination d'excellence avec l'obtention du label national « Vignobles et découvertes », valorisant son savoir-faire en matière d'œnotourisme. Les Thermes de Balaruc-les-Bains sont la 1ère station thermale de France depuis 2015. Et Sète demeure le 1er port de pêche français, ainsi que le 1er port de commerce et de croisière de Méditerranée. Sur ce territoire qui séduit, notamment pour sa culture et son art de vivre spécifiques, 1,5 million de touristes viennent chaque année découvrir un patrimoine naturel, culturel, historique et gastronomique singuliers.

Et l'attractivité du territoire de Thau se renforçant toujours plus, un partenariat a été créé avec l'aéroport de Béziers Cap d'Agde pour inviter leurs 250.000 passagers à venir découvrir les richesses de notre terroir.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOPÔLE

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1/ Développement économique

2/ Aménagement de l'espace communautaire

3/ Équilibre social de l'habitat

4/ Politique de la ville

5/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

6/ Création, aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage

7/ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

8/ Eau

9/ Assainissement des eaux usées

10/ Gestion des eaux pluviales urbaines

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

1/ La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

2/ La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

3/ La création ou l'aménagement, l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

4/ Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante : participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

5/ Soutien aux structures d'insertion économique et sociale, gestion du dispositif « atelier de pédagogie personnalisée » (APP).

6/ Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de la communauté d'agglomération.

7/ Diagnostics et fouilles archéologiques préventives.
8/ Mise en place et gestion d'un service d'enlèvement et gardiennage des véhicules.

9/ Soutien par un fonds d'intervention aux sportifs de haut niveau pratiquant un sport individuel.

10/ Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public de transports urbains.

11/ Capture des animaux dangereux ou errants et gestion d'une fourrière animale.

12/ Collecte et traitement des déchets banals et professionnels et des déchets conchylicoles.

13/ Enseignement de la musique et de l'art dramatique au sein des équipements communautaires.

14/ Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels listés dans la délibération n°2018-235 du 20 décembre 2018.

15/ Etude, gestion et travaux nécessaires à la protection de la nappe Astienne.

16/ Aménagement du Pôle d'échange multimodal.

17/ Soutien à l'organisation du Festival de Thau.

18/ Gestion d'une brigade de police rurale.

19/ Animation et études d'intérêt général dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), telles que visées par l'article L211-7 du Code de l'Environnement

20/ Soutien, par un fonds d'intervention, aux clubs sportifs de haut niveau et aux manifestations sportives d'envergure nationale, internationale et à rayonnement intercommunal.

21/ Coordination de la Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC).

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES ÉLUS ET LA DÉMOCRATIE COMMUNAUTAIRE

Le fonctionnement politique de Sète agglopôle méditerranée repose sur deux organes délibérants (le Conseil et le Bureau) et sur un organe exécutif (le Président et les Vice-présidents). Les Commissions jouent un rôle consultatif et participent aux travaux préparatoires des décisions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 50 ÉLUS

Il délibère sur les décisions liées aux grands enjeux de la politique communautaire. Il élit le Président et les Vice-présidents.

LE BUREAU

Cet organe délibérant restreint décide des affaires courantes par délégation du Conseil communautaire.

LE PRÉSIDENT

Il préside le Conseil et le Bureau. Il prépare et exécute les décisions du Conseil, dirige les services administratifs, nomme le personnel par arrêté et représente l'agglopôle dans la vie civile.

LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Elle procède à l'ouverture des candidatures. Elle établit un rapport présentant la liste des entreprises, puis elle examine les offres.

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La CAO est l'organe de décision en matière de marchés publics au sein de l'agglopôle. Elle ouvre les offres et attribue les marchés. Le choix est ensuite entériné par le Bureau ou le Conseil Communautaire.

✔ Composition : Le Président ou son représentant, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants.

✔ Membres à voix consultatives : Comptable public, représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, un représentant du service compétent, éventuellement des personnes compétentes invitées par le Président.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les commissions sont composées de conseillers communautaires et municipaux et présidées par un vice-président. Définies autour des compétences de Sète agglopôle méditerranée, les commissions sont chargées de préparer et débattre des projets et dossiers qui relèvent de leur compétence. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil ou au Bureau communautaire pour décision. Lieux de débats et de propositions, les commissions ont un rôle consultatif.

LES ORGANES DE CONCERTATION ET D'INFORMATION DES CITOYENS

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Elle est composée de 20 membres dont le Président ou son représentant, de 16 élus du Conseil communautaire (8 titulaires et 8 suppléants) et de 4 membres désignés et représentatifs d'associations locales d'usagers. Elle examine le rapport produit annuellement par les délégataires de services publics ainsi que les rapports sur le prix et la qualité des services publics délégués. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)

C'est une instance de concertation qui assure l'information du public relative aux effets des activités de l'Usine de Valorisation Énergétique sur la santé et l'environnement, en favorisant le dialogue entre la population (représentée par ses élus et des membres d'associations), l'administration et l'exploitant du site.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

Le Conseil communautaire de l'agglopôle compte

50 élus du territoire...

Balaruc-le-Vieux : Norbert Chaplin (maire).
Balaruc-les-Bains : Gérard Canovas (maire), Geneviève Feuillassier, Angel Fernandez.
Bouzigues : Cédric Raja (maire).
Frontignan : Michel Arrouy (maire), Kelvine Gouvernayre, Loïc Llinarès, Nathalie Glaude, Max Savy, Sophie Cwick, Frédéric Aloy, Gérard Prato, Dominique Patte.
Gigean : Marcel Stoecklin (maire), Muriel Bricco.
Marseillan : Yves Michel (maire), Marie-Christine Fabre de Roussac, Johann Grosso.
Mèze : Thierry Baeza (maire), Eve Gimenez Silva, Josépha Garcia et Marcel Graine.
Mireval : Christophe Durand (maire).
Montbazin : Josian Ribes (maire).
Loupian : Alain Vidal (maire).
Poussan : Florence Sanchez (maire), Bruno Vandermeersch.
Sète : François Commeinhes (maire), Joliette Coste, Jean-Guy Majourel, Anaïs Veyrat, Vincent Sabatier, Jocelyne Gizardin, Hervé Merz, Laurence Magne, Romain Ferrara, Jeanne Corporon, Patrick André, Corinne Paraire-Azaïs, François Escarguel, Myriam Reynaud, Véronique Calueba, Sébastien Denaja, Laura Seguin, Philippe Carabasse, Sébastien Pacull.
Vic-la-Gardiole : Magali Ferrier (maire).
Villeveyrac : Michel Garcia.

Le Conseil communautaire délibère sur les décisions liées aux grands enjeux de la politique communautaire.

... dont 15 vice-présidents

Jean-Guy MAJOUREL (Sète) : **1er Vice-président,** Développement économique, accueil et relations aux entreprises et urbanisme à vocation commerciale et commerce local, thermalisme.

Loïc LINARES (Frontignan) : **2e Vice-président,** Transition écologique et aménagement durable du territoire : planification urbaine, schéma de cohérence territoriale; Plan climat énergie territorial, énergies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre les nuisances sonores; prévention des risques majeurs

Thierry BAEZA (Mèze) : **3e Vice-président**, Grands travaux et équipements structurants, gestion du patrimoine immobilier et voiries et réseaux

Yves MICHEL (Marseillan) : **4e Vice-président**, Grand et petit cycle de l'eau, eaux pluviales urbaines, assainissement des eaux usées, eau potable, activités de pêches et de conchyliculture.

Gérard CANOVAS (Balaruc-les-Bains) : 5e Vice-président, Politique du logement et opérations de développement urbain à vocation d'habitat; gestion des aires d'accueil et terrains familiaux locatifs des gens du voyage.

Marcel STOECKLIN (Gigean) : **6e Vice-président,** Finances et préparation et suivi des budgets, pacte financier et fiscal et évaluation des politiques publiques.

Florence SANCHEZ (Poussan) : **7e Vice-présidente**, Technologies innovantes et économie numérique, e-administration, protection et valorisation des données; manifestations et évènementiel, rayonnement et attractivité du territoire; relations avec le conseil de développement.

Michel GARCIA (Villeveyrace) : **8e Vice-président**, Activités agricoles et viticoles, agriculture durable, gestion des espaces naturels, agricoles et lagunaires.

Christophe DURAND (Mireval) : **9e Vice-président,** Rayonnement culturel et développement de l'enseignement artistique dans les équipements communautaires, lecture publique et spectacle vivant.

Magali FERRIER (Vic-la-Gardiole) : **10e Vice-présidente**, Sport, relations avec les clubs et soutien aux pratique sportives et sport de haut niveau, équipements sportifs communautaires.

Josian RIBES (Montbazin) : **11e Vice-président**, Economie sociale et solidaire et participation citoyenne; cohésion sociale, égalité hommes-femmes et lutte contre les discriminations; sensibilisation à l'environnement et préservation de la biodiversité.

Norbert CHAPLIN (Balaruc-le-Vieux) : **12e Vice-président**, Politique de transport public et nouvelles mobilités, aménagement des infrastructures, développement des circulations douces, voiries et stationnement d'intérêt communautaire, accessibilités et handicap.

Alain VIDAL (Loupian) : 13e Vice-président, Politiques contractuelles de coopération, relations avec les communes et collectivités et affaires européennes, évolution des compétences, suivi du processus de mutualisation.

Cédric RAJA (Bouzigues) : **14e Vice-président**, Politique culturelle de valorisation du patrimoine dans les musées et équipements communautaires.

Laurence MAGNE (Sète) : **15e Vice-président**, Economie circulaire et collecte, traitement et valorisation des déchets; développement de l'enseignement supérieur, formation et insertion professionnelle, innovation et recherche.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES 50 ÉLUS DU TERRITOIRE

- P PRÉSIDENT
- VP VICE-PRÉSIDENT(E)
- CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DU GROUPE THAU ENSEMBLE
- CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DU GROUPE DIVERS DROITES

VP
THIERRY **BAËZA**

EVE **GIMENEZ-SILVA**

VP
ALAIN **VIDAL**

VP
MICHEL **GARCIA**

VP
CÉDRIC **RAJA**

MARCEL **GRAINE**

JOSEPHA **GARCIA**

NICOLAS **GOUDARD**

VP
YVES **MICHEL**

MARIE-CHRISTINE **FABRE DE ROUSSAC**

JOHANN **GROSSO**

P
FRANÇOIS **COMMEINHES**

JOLIETTE **COSTE**

VP
JEAN-GUY **MAJOUREL**

ANAÏS **VEYRAT**

VINCENT **SABATIER**

JOCELYNE **GIZARDIN**

HERVÉ **MERZ**

VP
LAURENCE **MAGNE**

PATRICK **ANDRÉ**

CORINNE **PARAIRE-AZAÏS**

FRANÇOIS **ESCARGUEL**

MYRIAM **REYNAUD**

VÉRONIQUE **CALUEBA**

SEBASTIEN **DENAJA**

LAURA **SEGUIN**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

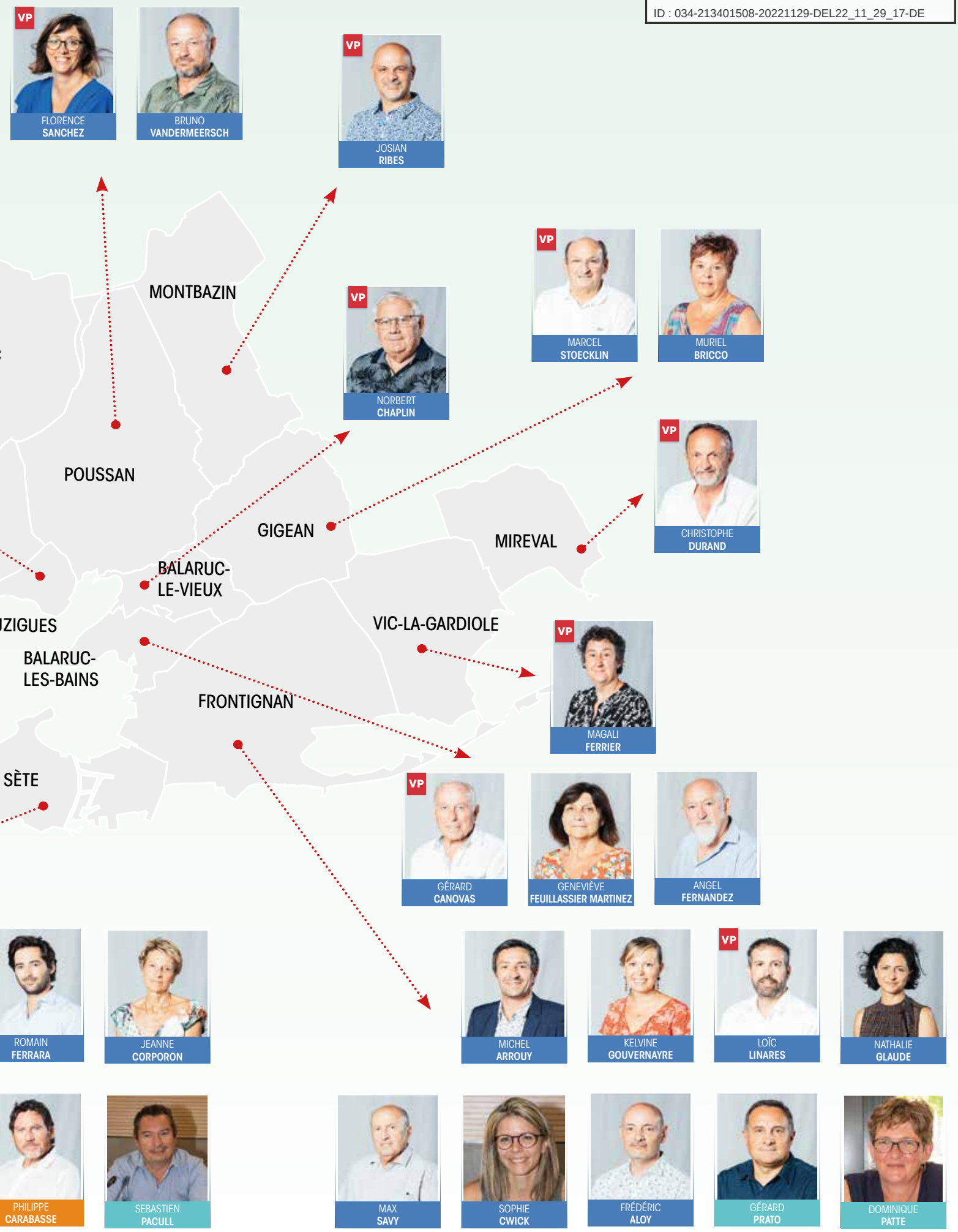

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Un engagement citoyen au service du territoire

Le Conseil de développement (Codev) de Sète agglopôle Méditerranée est une instance de démocratie participative qui a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire de Sète agglopôle méditerranée. Ainsi, il remplit une mission consultative auprès du Conseil communautaire, en rendant des avis sur saisine ou des contributions sur auto-saisine et se situe à un horizon moyen terme, 2040. Composé de 120 membres bénévoles issus de la société civile, le Codev dispose de membres de chacune des 14 communes.
En 2021, il s'est progressivement reformé et a officialisé sa nouvelle formation, en septembre, lors d'une assemblée plénière. Depuis, les travaux s'articulent autour de 4 groupes de travail dont les thématiques sont en lien avec le projet de territoire : Groupe 1 « Gouvernance et relations aux territoires », groupe 2 « Accueil de l'innovation et des entreprises », groupe 3 « Epanouissement personnel et collectif », groupe 4 « Territoire de demain ».

► **Le groupe 1 « Gouvernance et relations aux territoires »** a engagé une réflexion autour de la rédaction d'une charte de la participation citoyenne. Il s'interrogera aussi sur la manière d'ouvrir des dialogues avec les territoires voisins et sur une éventuelle évolution des compétences de l'Agglopôle..

► **Le groupe 2 « Accueil de l'innovation et des entreprises »** a commencé à auditionner des experts et directeurs de l'administration afin d'organiser sa contribution autour de l'économie, de l'innovation et des conditions d'accueil des entreprises.

► **Le groupe 3 « Epanouissement personnel et collectif »** a choisi, pour plus d'efficacité, de se diviser en 4 cellules : culture, tourisme, alimentation, sport.
o Alimentation : Participation aux Assises « Ora Maritima » organisées par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), avec une intervention spécifique du Codev sur l'atelier consacré au Plan Alimentaire Territorial.
o Culture : Recensement des projets « culture » des communes (calendrier, événements, lieux, attentes). La contribution sera destinée à la construction du projet culturel de territoire mis en place par l'agglomération.
o Tourisme : Le contenu est en cours de définition
o Sport : Etat des lieux avec les services et travaux sur l'évolution de cette compétence à horizon 2040.

► **Le groupe 4 « Territoire de demain »** s'est consacré aux volets mobilité douce, habitat, énergie et écologie où des auditions seront organisées autour de l'énergie hydrogène et de l'urbanisme participatif.

L'année 2021 a essentiellement été consacrée à la mise en place de nouveau Conseil de développement et à la définition des méthodes de travail pour lui permettre d'être en capacité de produire des avis et des contributions argumentées qui seront raisonnablement disponibles à partir de mi-2022.

Les projets hors groupes de travail :
Le Codev va organiser chaque mois des rencontres thématiques ouvertes à tous les membres, à l'administration, aux élus et/ou au grand public selon les sujets traités. Les premières conférences seront consacrées à l'urbanisme, à la culture, à l'énergie.

Dans le cadre de ses missions de réflexion à moyens et longs termes, le Codev mettra en place, avec un spécialiste, des ateliers de prospective sur les scénarios d'évolution de Sète agglopôle Méditerranée, à horizon 2040. Les orientations qui émaneront de ces ateliers permettront d'alimenter les réflexions menées dans les groupes de travail mais aussi d'envisager des inflexions pour certaines des 7 orientations du projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

La coordination nationale des Conseils de développement

Le Codev de Sète participe toujours activement aux travaux mené au niveau national en étant membre du bureau depuis 2016. En 2021, il a activement participé à la co-organisation des 13e Rencontres nationales des Conseils de développement qui se sont déroulée à Saint-Raphaël en novembre. Il est intervenu, en partenariat avec le SMBT, dans un atelier consacré au littoral intitulé « De nos rivières à l'océan, l'eau qui relie nos territoires ».

La coordination régionale et le réseau local des Conseils de développement

Le Codev de Sète se charge aussi de reformer la Coordination régionale des Codev d'Occitanie dont la co-présidence est assurée par les Présidents de Carcassonne et de Sète. Les travaux entrepris autour de la thématique « Le Citoyen d'Occitanie en 2050 » vont reprendre. Il sera ici question de remettre en perspectives les missions autour des domaines de la cohésion sociale, de la mobilité, de l'innovation économique et de la transition écologique
A l'initiative du Codev de Sète, la création d'un réseau local à l'échelle du bassin de vie montpelliérain est également à l'étude.

Contact : 04 67 46 47 97
Par mail : as.gueniot@agglopole.fr

Photo : Bruno Arbouet, Président du CODEV

LE SERVICE DU PROTOCOLE

Le service Protocole permet d'assurer dans le cadre de la **mise en œuvre des manifestations et relations protocolaires**, un niveau de prestations similaire quelle que soit la thématique.

Opérationnel depuis le 1er décembre 2018, le protocole est rattaché au Cabinet du Président, sous l'autorité du directeur de cabinet. Le service se compose d'une responsable et d'une assistante, renforcé par une équipe de 2 agents techniques du service des moyens généraux, pour la partie manutention.

Ses missions :

• organiser, piloter et coordonner le volet protocolaire des différentes manifestations
• assurer les relations avec les différentes autorités et les partenaires institutionnels
• accompagner et conseiller les collectivités du territoire en matière de protocole (rédaction du carton d'invitation, déroulement de la manifestation, ordre des prises de parole, etc…)
• élaborer et valider les cartons d'invitation
• identifier des contacts cibles à inviter à des évènements
• envoyer des invitations personnalisées et multicanales (mailing, courrier) et gérer les retours
• proposer les déroulés des manifestations, l'ordre de préséances des prises de paroles
• organiser les placements protocolaires lors des manifestations
• gérer l'aménagement des salles
• concevoir, alimenter et gérer le fichier protocolaire (précieux annuaire des contacts et partenaires avec qui la collectivité collabore et qui participent à la vie des communes et à son développement)
• gérer les outils de relations publiques et de protocole (oriflammes, roll up, drapeaux, pupitre, sono, micro, cavaliers, badges, ...
• passer les commandes auprès des prestataires de service
• valider les menus des cocktails, buffet, réception
• gérer la demande de cadeaux publicitaires

Actions phares :

L'année 2021 n'a pas manqué d'être difficile pour le service Protocole. La crise sanitaire que nous avons traversée a mis à mal nombre d'événements.

Chiffres clés de l'année 2021

- 45 réalisations et validation de cartons d'invitation
- 25 inaugurations, poses de 1ère pierre
- 11 signatures de convention, contrat, charte, bail, etc.
- 8 conférences de presse
- 137 cocktails, buffets, accueils café
- 9 réunions publiques
- 2 séminaires, formations
- 2 forums
- 29 vernissages/expositions
- 27 conseils communautaires, bureaux communautaires et conférences des maires
- 9 visites de chantier
- 125 mises à disposition/livraison/installation de matériel protocolaire

Objectifs 2022

Après une année difficile de fonctionnement et une mise en place de nouvelles méthodes d'organisation, le service protocole va poursuivre les missions qui lui sont confiées en collaboration avec les services internes de la collectivité porteurs d'évènements, et accentuer son accompagnement aux communes du territoire intercommunal aux bonnes pratiques protocolaires. Une attention particulière sera apportée à l'organisation des manifestations officielles et culturelles initiées par l'institution. Le service se tient disponible et réactif pour répondre aux demandes de moyens matériel et humain formulées par les communes, les associations sportives, culturelles et associatives.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

01

LA GESTION DU TERRITOIRE

LES FINANCES

Le budget communautaire permet la mise en œuvre des compétences transférées par des communes à Sète agglopôle méditerranée.

Le budget est composé d'un budget principal, de plusieurs budgets annexes : Assainissement, Eaux, Transports, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), Collecte des déchets, ZAE Embosque, d'un budget à autonomie financière pour la Valorisation des Déchets Professionnels, le Photovoltaïque et les Fouilles Archéologiques.
Le Compte Administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année 2021 :

	Réalisation de l'année en K€		Résultats cumulés (en K€)
	Dépenses	Recettes	
Budget principal	105.370	108 183	6 587
Budget transports	17.962	17.752	437
Budget ZAE l'Embosque	3 759	3 646	0
Budget eau potable	5.793	7.972	1.342
Budget Assainissement	13.618	18.560	3.206
Budget SPANC	82	62	-12.002
Budget Valorisation des déchets professionnels	3.093	3.797	1.241
Budget collecte des déchets	29.113	29.220	107
Budget Photovoltaïque	69	78	181
Budget Fouilles archéologiques	152	394	243
TOTAL en K€	**179.012**	**189.665**	**13.332**

Les produits encaissés sur la fiscalité directe se sont élevés globalement à

31,8 M€

Les diverses contributions payées par les ménages représentent 8,9 M€, soit 4,9 M€ pour la Taxe d'habitation et 3,8 M€ pour les Taxes foncières.

LES RECETTES

Pour développer la politique communautaire, SAM dispose notamment des ressources financières suivantes :

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Les produits encaissés par SAM sur la fiscalité directe se sont élevés globalement à 31,8 M€.
Les diverses contributions payées par les ménages représentent 8,9 M€, respectivement 4,9 M€ pour la Taxe d'habitation et 3,8 M€ pour la Taxes foncière sur le foncier bâti et Non bâti. Le budget Collecte des déchets ayant été créé en 2021, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) lui est désormais est affectée pour un montant de 23,7 M€ en 2021.
Les contributions acquittées par les entreprises s'élèvent à 18,53 M€, soit 11,78 M€ au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), 4,98 M€ pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, 1,3 M€ pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), et 0,60 M€ pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Les compensations versées par l'etat sur ces impôts se sont élevées cette année à 2,9 M€.
Enfin, le produit fiscal de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), qui est payée par les ménages et par les entreprises, a été de 3,4 M€.

LES PRODUITS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ils sont constitués essentiellement par la redevance d'assainissement, la prime d'épuration et la participation forfaitaire pour l'assainissement collectif. Le produit s'est élevé à 5,8 M€ en 2021.

LES PRODUITS DU SERVICE DE L'EAU

La compétence eau ayant été transférée au 1er janvier 2021, les recettes sont constituées essen-

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

tiellement par les facturations aux usagers de l'eau par la régie de l'eau de Mèze et de reversements de l'eau d'Issanka, le produit s'est élevé à 5,2 M€ en 2021.

LES DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT

Les principaux concours de l'État se traduisent :

✔ Par le versement d'une Dotation d'Intercommunalité calculée notamment en fonction de l'intégration fiscale du groupement et de son potentiel financier. Cette recette était de 2.8 M€ en 2021, soit 18,84 €/habitant.

✔ Par le versement d'une Dotation de Compensation qui correspond à l'ancienne compensation "part salaires" qui s'élève pour 2021 à 5,16 M€.

LE VERSEMENT TRANSPORT

Cette contribution constitue la participation des employeurs, de plus de 11 salariés, au financement des transports en commun. Son produit s'est élevé à 6,7 M€ en 2021 pour SAM et a permis de financer 46,9% du coût des dépenses réelles de la section de fonctionnement du service transport.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Cette taxe est destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers, engagés par SAM dans le cadre de cette compétence.

En 2021, le produit de cette taxe s'est élevé à 23,8 M€.

Le dispositif fiscal lié à la gestion des déchets ménagers a été complété depuis 2012 par l'instauration d'une redevance spéciale, perçue auprès des professionnels, pour un produit de 0,96 M€ en 2021.

EN CHIFFRES

✔ Saisie de mandats : 16.192 pour SAM, 14.236 pour la Ville de Sète, 4.484 pour la Ville de Marseillan, 2.002 pour la Ville de Poussan, 475 pour le SMBT et 46 pour le syndicat mixte de ma Gardiole..

✔ Dossiers de marchés, avenants et reconductions : 176 pour SAM, 142 pour la Ville de Sète et 6 pour la Ville de Poussan.

Section de fonctionnement (flus réels)	
Dépenses réelles	105.228 K€
Recettes réelles (y compris résultat antérieur)	128.598 K€

Section d'investissement	
Dépenses réelles	51.045 K€
Recettes réelles	38.323 K€

RÉSULTATS D'EXÉCUTION

Compte Administratif consolidé 2020 (hors budgets des Zones d'activités), voir les tableaux ci-contre.

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles en 2021

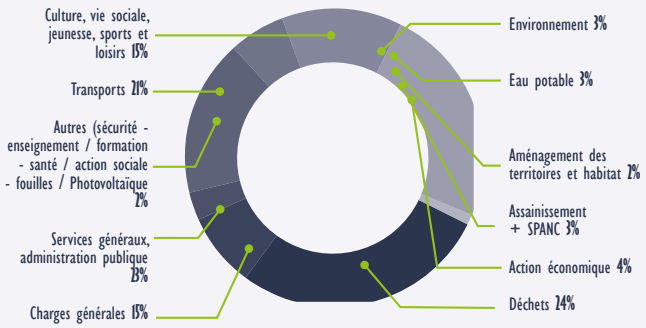

Recettes réelles en 2021

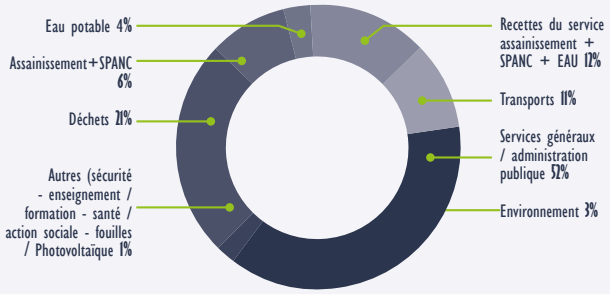

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles en 2021

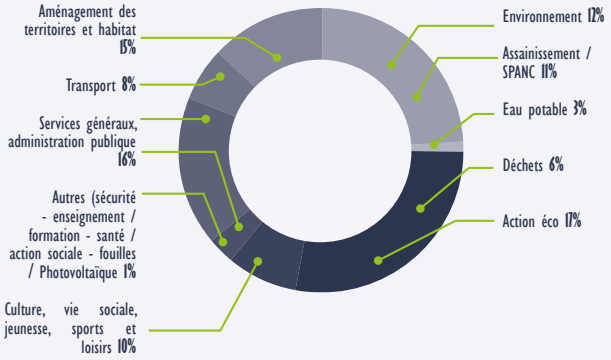

Recettes réelles en 2021

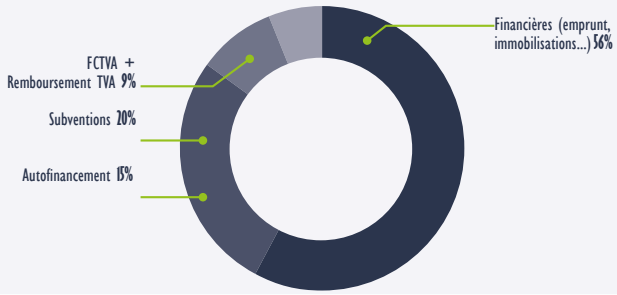

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA GESTION DU TERRITOIRE

Compétences de l'agglopôle Dépenses d'investissements par commune	BALARUC-LES-BAINS	BALARUC-LE-VIEUX	BOUZIGUES	SAM	FRONTIGNAN	GIGEAN	LOUPIAN	MA
Aides aux entreprises	6.720			172.174	11.413		31.114	3
Aménagement et voiries intercommunales	147.643	196.699						
Autres immobilisations financières					350.000			
Constructions et travaux bat sportifs				0		2.464.364		
Constructions et travaux bat culturels	213.170				30.660		23.789	4
Contrat de gestion intégrée			101.098		131	7.837	2.911	
Eaux pluviales	268.541	4.805	17.214		102.347	52.094	3.152	81
Equipement services SAM Travaux renouvl./rehabilitation réseaux	12.388 260.515	128 10.266	1.033	814.964 4.065	57.544 319.244	27.152	7.212 1.033	9 25
Etudes et tvx réseaux assainissement					35.027			
GEMAPI	1.003	4.982		12.510	1.508.483	1.465	24.401	12
Gestion du bassin hydrographique/SAGE				3.347				
Immobilisations corporelles			32.525	19.319		5.280		
Immobilisations incorporelles				26.578				
Install. de traitement et dechetteries	5.573	51	7.666		2.458	120	2.118	9
Materiel, mobiliers et conteneurs déchets	286.088	11.448	50.766		113.832	27.023	62.227	37
Mobilité durable	756	756	756		10.238	756	756	
Opérations d'aménagement ZAC	7.312	26.766	118		6.118	1.822.953	118	
Pépinière et hôtel d'entreprises								
Requalification ZAE					20.371			3
Station d'épuration eaux usées					4.790		5.702	99
Valorisation Déchets professionnels								
Travaux Espaces naturels	15.251	7.112	2.852		166.736	51.336	3.560	2.
Travaux études et aménagement divers					29.679			33
Réseau eau potable								
Tvx et matériel réseau routier/maritime	2.232				104.962			
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	**1.227.192**	**263.012**	**214.028**	**2.754.7321**	**2.874.013**	**4.460.380**	**168.092**	**1.8**

INDICATEURS FINANCIERS

Budget M57 Principal

Situation financière CA 2021	
Épargne brute	9.880
Épargne nette	6.991
Anuité de la dette	2.889
En cours de la dette au 31/12/21	66.329
Ratio de désendettement	6,7

Budget M57 Collecte des déchets

Situation financière CA 2021	
Épargne brute	1.996
Épargne nette	1.550
Anuité de la dette	447
En cours de la dette au 31/12/21	3.472
Ratio de désendettement	1,7

Le tableau central retrace par commune les montants des dépenses d'équipements, et donc d'investissement, portés par l'agglomération (tous budgets confondus) et localisés sur les communes de son territoire.
Ainsi, par exemple, les budgets de SAM ont contribué à hauteur de 1.227.192 € sur la commune de Balaruc-les-Bains, dont 268.000 € sur des travaux d'Eaux pluviales.
La colonne SAM regroupe les investissements qui mutualisés, ne peuvent être affectés à un territoire précis. Ex : acquisition de matériels roulants (bus, camions poubelles), acquisition de matériels pour le fonctionnement des services, etc.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

RSEILLAN	MÈZE	MIREVAL	MONTBAZIN	POUSSAN	SÈTE	VIC-LA-GARDIOLE	VILLEVEYRAC	TOTAL
1.274	11.591				35.500	36.111	35.609	371.506
					1.808.373			2.152.716
					54.866			404.866
					210.458			2.674.822
2.586	21.438				1.891.495			2.223.138
131	533.280			38.207	508.681		8.763	1.201.039
17.476			8.368	67.101	22.966	27.774	2.317	1.394.156
9.915	22.472				285.044	2.581	5.058	1.217.306
53.432	558.509	35.859	4.047	83.965	1.537.375	20.662	34.453	3.151.589
				20.752	239.118	154.711	2.766	452.374
22.856	49.605	14.021	28.135	769.009	1.987.904	198.934	1.433	4.724.741
					2.148			5.495
					3.873			60.998
								26.578
9.342	79.253	62	51.460	3.281	124.431	72	194.580	480.466
74.147	331.842	14.085	81.380	168.817	216.043	16.240	111.197	1.913.286
756	756	756	756	756	23.112	3.892	756	79.703
118	2.918	118	118	54.480	10.199	118	19.068	1.954.418
					35.000			35.000
2.808	74.795			2.083	47.594	209.755		387.406
141	24.707	74.672	7.237		84.924	29.953	260.795	592.223
					207.055		6.391	213.447
852	2.852	2.852	2.852	13.672	2.868	2.852	2.852	280.501
509	235.477				98.697		10.376	967.606
	973.709				294.404			1.310.741
	38.471		93.655	67.151	280.821	62.948	27.063	1.690.385
30.644	**2.961.676**	**142.426**	**278.008**	**1.289.276**	**10.012.949**	**766.604**	**723.477**	**29.966.607**

Les chiffres de ce tableau sont exprimés en €.

Budget M49 Assainissement

Situation financière CA 2021	
Épargne brute	5.522
Épargne nette	4.867
Anuité de la dette	654
En cours de la dette au 31/12/21	10.126
Ratio de désendettement	1,8

Budget M43 Transport

Situation financière CA 2021	
Épargne brute	615
Épargne nette	300
Anuité de la dette	315
En cours de la dette au 31/12/21	4.915
Ratio de désendettement	8

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA COMMANDE PUBLIQUE

LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Les 3 axes principaux poursuivis dans le cadre de notre politique d'achats responsables sont :

✔ La promotion du développement économique
Les actions réalisées :
- Renforcer le réflexe « TPE-PME » par l'allotissement
- Favoriser la relance économique avec :
- La majoration du taux de l'avance (à 10 ou 20% pour PME)
- L'autorisation systématique du remplacement de la retenue de garantie par une caution personnelle ou solidaire ou une garantie à première demande
- Le paiement des acomptes sur les approvisionnements

✔ L'insertion sociale
La clause sociale consiste en la possibilité pour l'acheteur, maître d'ouvrage, de réserver une partie des heures générées par un marché public à une action d'insertion. Lorsqu'un marché public comporte une clause sociale d'insertion, les entreprises répondant à la consultation ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion professionnelle, à savoir demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, etc…

En donnant un emploi à des personnes en difficulté, les clauses sociales constituent un outil puissant des politiques d'inclusion dans l'emploi. Elles permettent également de répondre aux problèmes de recrutement et de tension rencontrés par certains secteurs économiques.

SAM et la Ville de Sète se sont ainsi engager à réserver 10% de la main d'œuvre à des personnes éloignées de l'emploi.

	2019	2020	2021
Nombre d'heures d'insertion	73 213 h	29 902 h	45 965 h
Nombre de salariés	141 dont 37 des QPV	75 - dont 26 des QPV - 12 femmes	133 - dont 49 des QPV - 27 femmes
Nombre d'ETP	42 ETP	18 ETP	28 ETP

La protection ou mise en valeur de l'environnement
SAM et la Ville de Sète s'inscrivent dans le Plan national des achats durables et souhaitent, d'une part, maintenir l'accès à la commande publique en dépit des nouvelles contraintes qui accompagnent l'achat durable, d'autre part, mobiliser, animer, promouvoir les objectifs de ce plan. L'accent est donc mis sur la formation des acheteurs et décideurs, ainsi que sur la mutualisation des expériences. lu

LES ACHATS DE FAIBLE MONTANT

Dès le 1er euro, les achats d'une personne publique sont des marchés publics. Néanmoins, en deçà des seuils mentionnés ci-après, on préfère utiliser le vocable d'achats de faible montant.

Plus communément appelés les « 3 devis », ces achats d'une valeur inférieure à 40.000 € HT en fournitures courantes et services, et exceptionnellement à 100.000 € HT en travaux (jusqu'au 31/12/2022), constituent un poids économique de près de 2,5 M€ pour Sète agglopôle méditerranée et 1,8 M€ pour la Ville de Sète.

Ces achats de faible montant constituent un levier important de la politique de relance économique portée par Sète agglopôle méditerranée sur son territoire. Ils ont grandement participé au soutien de l'économie locale aux travers des TPE-PME.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

VOLUMES FINANCIERS ENGAGES PAR LE BIAIS DES MARCHES PUBLICS

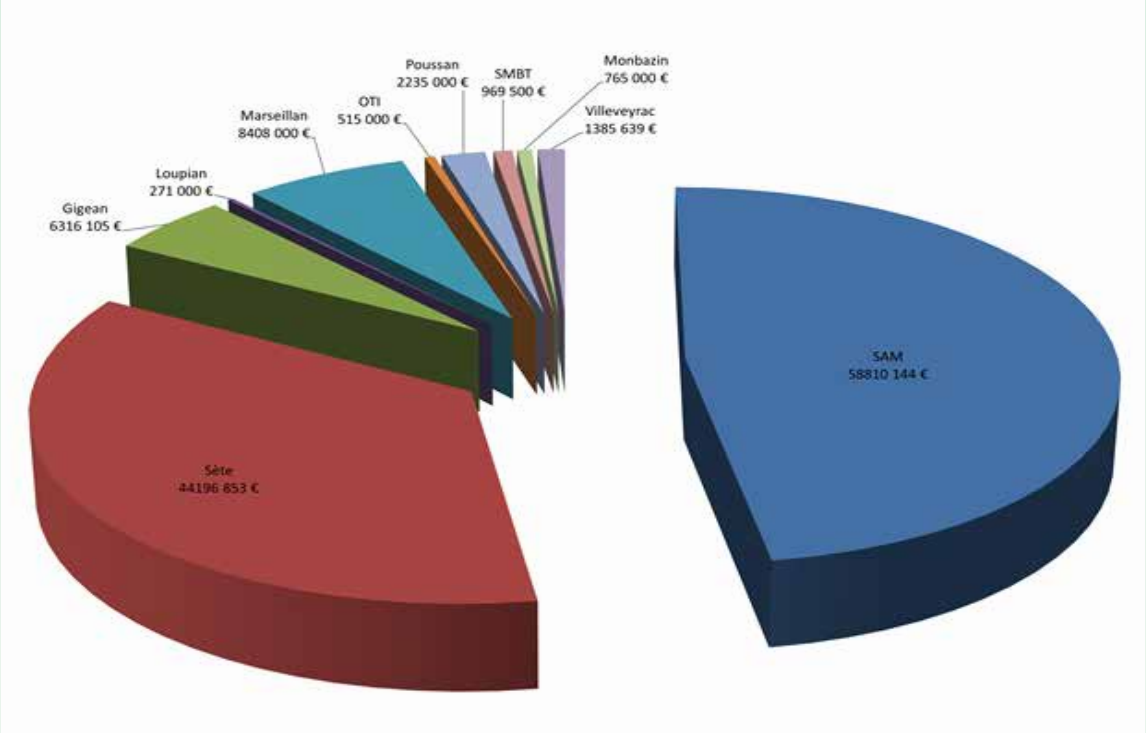

DOSSIERS IMPACTANTS

SAM : Gare routière d'échange multimodale de Balaruc-le-Vieux (3,7 M€), Extension de la Station épuration des eaux usées de Villeveyrac (2,7 M€), Travaux de restauration des cordons dunaires sur le littoral (1,2 M€).

Sète : Travaux de réhabilitation de l'Ecole des Beaux Arts (2,4 M€), Réalisation d'une voie verte (itinéraire nord) (1 M€), Travaux de renovation parc Simone Veil (900 k€).

Marseillan : Contrat global Complexe sportif Marseillan (7 M€), Travaux de dragage de la passe d'entrée du port de Marseillan Plage (300 k€).

Gigean : Fourniture de repas cuisinés en liaison froide (700 k€), Transformation d'une maison en poste de police à Gigean (150 k€).

Poussan : Fournitures et livraison des repas au restaurant scolaire (920 k€), Nettoyage des locaux de Poussan (600 k€).

Villeveyrac : Fourniture de repas cuisinés en liaison froide en groupement de commande pour les communes de Villeveyrac et Montbazin (1,2 M€), Réhabilitation d'une remise existante en salle de réunion (100 k€).

Loupian : Travaux de rénovation pour l'hôtel de ville (161 k€), Fourniture de matériaux pour la rénovation de l'hôtel de ville (100 k€).

OTI « Archipel de Thau » : Conseils stratégiques et aide à la conception de campagnes de communication pour l'ensemble de la destination de l'OTI (160 k€), Observatoire, pilotage numérique de la fréquentation touristique (Prospective, analyse quantitative et accompagnement) (150 k€).

SMBT : Mise en place d'une infrastructure de système d'information pour la gestion de données et de services dans le cadre du Réseau des Observatoires Lagunaires (ROL) (210 k€), Mise en place des outils et stratégies de lutte contre les épisodes méditerranéens en territoire littoral (210 k€), Révision SCOT Bassin de Thau (200 k€).

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

950 actes examinés

La Direction « Affaires juridiques – Assurances » constitue un outil d'analyse, de conseils, de veille et d'assistance juridique des services et des élus. Il intervient auprès de tous les services, dans l'accompagnement de la réalisation des projets de l'agglopôle et dans la mise en place et le suivi des montages contractuels complexes.

Dans ce cadre, elle a porté ou contribué à la réalisation de plusieurs projets dont notamment : la fusion des offices de tourisme communaux et de l'Office de tourisme intercommunal – Archipel de Thau ; la réalisation d'une aire mécanique solidaire au sein du quartier prioritaire de politique de la Ville « Ile de Thau », le financement des clubs sportifs de hauts niveaux, ou encore l'élaboration du règlement Eaux pluviales urbaines et détermination du périmètre d'exercice de cette compétence.

L'année 2021 aura également été marquée par la prise de nouvelles compétences supplémentaires telle que « le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante » inaugurant la 1er année du campus connecté et posant l'ambition de création d'un pôle d'enseignement supérieur au sein de l'ancien collège Victor Hugo à Sète. De même, les communes en acceptant de transférer à Sète agglopôle méditerranée la compétence « coordination du dispositif de généralisation de l'éducation artistique et Culturelle » (CGEAC) ont permis une optimisation des demandes subventions auprès de la DRAC pour la réalisation de projet d'éducation artistiques et culturelles sur les 14 communes du territoire.

Enfin, la direction des affaires juridiques a accompagné la volonté du Président de Sète agglopôle méditerranée de lancer une nouvelle phase de contractualisation de mutualisation des services sur la période 2021-2026 avec les 14 communes du territoire. En sus de la rédaction des actes nécessaires à cette mise en œuvre, la direction des affaires juridiques connait une forte restructuration puisque elle est aujourd'hui un service commun à la Ville de Sète et fournie un appui à la demande de 11 autres communes du territoire de l'agglomération. Avec la mutualisation c'est une équipe de 4 juristes et 2 gestionnaires assurance qui sont mis au service des communes du territoire.

Enfin, le service a procédé à la rédaction d'une cinquantaine de notes d'analyses juridiques et l'examen de plus de 950 actes (délibérations, décisions, contrats, conventions, règlements, actes notariés, PV de mise à disposition etc….). Par ailleurs, le service assure le suivi et la gestion des contentieux.

GESTION DES ASSURANCES ET SINISTRES

La direction affaires juridiques gère l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité à savoir :

- ✔ Le risque automobile,
- ✔ La responsabilité civile (RC),
- ✔ Le dommage aux biens (DAB),
- ✔ Tous risques exposition et instrument de musique,
- ✔ Atteinte à l'environnement.

Elle procède à l'élaboration des marchés nécessaires au renouvellement ou à la souscription de nouvelles polices d'assurance. Dans ce cadre une procédure a été menée pour renouveler pour 1 an l'assurance risque statutaire et souscrire une assurance dommage ouvrage pour la création du centre aquatique sur la commune de Gigean.

Elle procède à la déclaration et à la gestion des sinistres, et assure le suivi des expertises.

Il n'y a pas eu de sinistre majeur courant 2021 impactant la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DE COOPÉRATION

La 4e et dernière année opérationnelle du Contrat territorial 2018-2021 avec la Région Occitanie a permis de dresser le bilan du partenariat territorial. Le dernier programme opérationnel 2021 regroupe 25 opérations du territoire au moment du COPIL du 6 mai 2021, pour un montant total d'investissements par les collectivités locales à hauteur de 50 M€ et une participation Région d'environ 1,6 M€ et plusieurs dossiers en cours d'instruction pour un montant prévisionnel de 4,3 M€. Par ailleurs, la Région Occitanie a décidé d'engager en mars 2021 la poursuite opérationnelle du Pacte Vert et du Protocole de figuration CPER, de nouveaux principes et orientations pour la politique contractuelle régionale 2022-2027 avec un objectif de lancement en 2022. La programmation 2021 a été adoptée en Conseil communautaire du 8 juin 2021.

Quant aux relations de l'Etat et des territoires, par circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, le gouvernement a souhaité instaurer la contractualisation comme le mode de relation privilégié, associés à la territorialisation du plan de relance pour la période 2021 à 2026. A travers le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), l'Etat accompagnera le territoire sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Il a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes en favorisant les synergies entre contrats et programmes à l'échelle du périmètre du CRTE ainsi que des projets du territoire hors Contrats existants (soient 857 projets au total dont 246 projets hors Contrats existants). Il offrira un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux communs portés par l'ensemble des acteurs, de SAM, des 14 communes membres de l'agglopôle, des citoyens avec le concours du Conseil de développement du territoire, et de la mobilisation des acteurs socio-économiques et des associations. Ce plan d'actions partagé fera l'objet de conventions financières annuelles, avec l'État et ses opérateurs nationaux (l'Ademe, l'Agence de l'Eau, l'Anah, la banque des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales…). La Région et le Département participeront s'ils souhaitent s'y associer. Ainsi, après la signature d'un premier document dénommé le Protocole d'intention suite au Bureau communautaire du 20 mai 2021, le deuxième acte majeur a été l'adoption du CRTE en Conseil communautaire du 2 décembre 2021 et la signature le 7 décembre suivant, en présence de Madame la Sous-Préfète, secrétaire générale adjointe à la préfecture de l'Hérault et du Directeur régional délégué de l'Ademe Occitanie.
Les communes de Loupian et de Marseillan sont lauréates du programme national «Petites villes de demain» (PVD) annoncé dès 2019. Par délibération du Conseil communautaire du 8 juin 2021, SAM a adopté la convention d'adhésion avec les communes et leurs partenaires et a signé la convention le 8 juillet suivant.

En matière de politique de soutien aux projets structurants des communes membres, dénommée Fonds de concours, l'Agglopôle conduit depuis sa création sa politique d'accompagnement financier afin de contribuer à la politique d'investissement des communes. Les dernières programmations des fonds de concours sont arrivées à échéance en 2020, les deux programmations totalisant une maquette financière de 11 M€. Il convenait désormais de définir les nouvelles modalités de répartition des fonds de concours au profit des 14 communes membres pour la période 2021-2026, sur une maquette financière de 10,5 M€ et l'approbation d'un règlement d'intervention des fonds de concours par délibération en Conseil communautaire du 8 avril 2021.

SAM a répondu à plusieurs appels à projets nationaux, et lauréats savoir : AAP en faveur des maîtres d'ouvrages de stations d'épuration impactées par l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées en période de covid-19 de l'Agence de l'Eau (aide de 84.000 €) ; AAP EC'EAU (Economie circulaire de l'Eau) de la Région Occitanie et Agence de l'Eau Adour Garonne (pré-selection étude de technico-économique réutilisation des eaux usées traitées de la STEP à Mèze à des fins d'irrigation viticole) ; AAP TCSP et PEM 2021 aide de l'Etat d'un montant de 2,54 M€.

Fonds de concours

10,5 M€ seront investis pour les projets dans les communes par l'Agglopôle, pour la période 2021-2026.

50 M€ investis des collectivités locales dans 25 opérations

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES RESSOURCES HUMAINES

803 agents en 2021

88% des agents exercent à 100%.

En 2021, SAM compte **803 agents : 362** femmes (45%) et **441** hommes (55%).

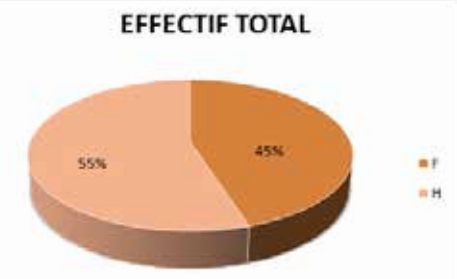

On retrouve par ailleurs une répartition relativement équilibrée et homogène des effectifs selon les différents statuts, contractuels ou fonctionnaires.

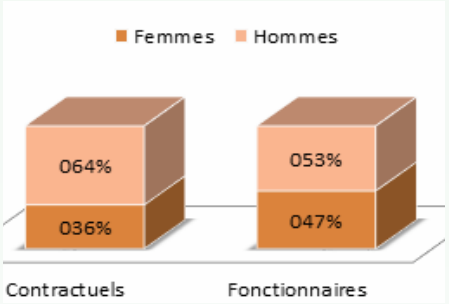

Femmes : 55 contractuelles et 307 fonctionnaires
Hommes : 97 contractuels et 344 fonctionnaires
Total : 152 contractuel(le)s et 651 fonctionnaires

Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, le taux de féminisation atteint 61% (Source DGAFP), avec 67% de contractuels.

✔ Répartition de l'effectif par filière

Concernant la répartition par filière dans les effectifs de SAM, les femmes sont principalement présentes dans les filières administrative, animation ou encore culturelle. La filière sportive connait un relatif équilibre. Les filières déséquilibrées concernent encore la filière technique, inversement proportionnelle à celle administrative, et celle de police du littoral, composée exclusivement d'hommes. Ceci correspond aux données nationales de représentativité.

✔ Répartition de l'effectif par temps de travail

Au niveau national, 82% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes. 29% des femmes agents de collectivité territoriale sont employées à temps partiel, et 7% d'hommes (Source : DGAFP). De manière globale, les emplois à temps non complet sont généralement majoritairement occupés par des femmes, qui connaissent de ce fait une précarité professionnelle plus importante.

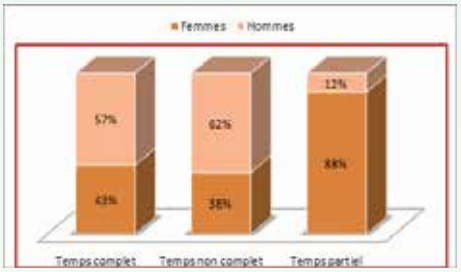

Au sein de la collectivité, on retrouve cette tendance nationale où les hommes ont plus accès à l'emploi à temps complet même si, notamment dans la filière culturelle, les emplois à temps non complet sont également proposés aux femmes comme aux hommes (postes d'enseignants artistique notamment).
S'agissant de l'emploi à temps partiel, ce sont les femmes qui en font très largement la demande et qui en bénéficient, consacrant une partie de leur temps à leur famille (le temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans étant très largement représenté, devant le temps partiel sur convenances, pour élever un enfant ou donner des soins à un ascendant).

✔ Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

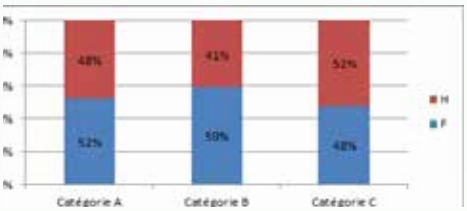

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

On constate une féminisation de la représentation de la catégorie A depuis cette année, les femmes représentants désormais 52% de l'effectif contre 47% précédemment. Les données nationales présentent de plus importantes disparités : 29,9 % des femmes sont à temps partiel, 6,4 % des hommes. En catégorie A, 22,6 % des femmes, 5,2 % des hommes. En catégorie B : 28,4 % des femmes, 8,9 % des hommes. En catégorie C, 31,1 % des femmes, 6,1% des hommes.
En comparaison, au niveau national dans la Fonction publique territoriale, les femmes occupent en moyenne 55% des emplois de direction (catégorie A+).
SAM est en-deçà des chiffres nationaux puisque les postes de direction sont répartis ainsi : 25 % des femmes, 75 % des hommes. Concernant la répartition des postes d'encadrement, les femmes sont majoritaires à 51%, les hommes étant à 49%. Concernant la répartition de chefs de service, les femmes accèdent progressivement aux postes d'encadrement et sont maintenant représentées à 44% et 56% pour les hommes.

✔ Rémunération

Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, le salaire net moyen des hommes s'élève à 2008 € contre 1.826 € pour les femmes. La collectivité est légèrement en-deçà de ces moyennes, puisque prime annuelle incluse, les hommes gagnent en moyenne 1.939 € contre 1814 € pour les femmes.

✔ Rémunération et carrière

On constate que l'écart moyen entre les rémunérations hommes et femmes diminue mais reste à 125 €, net, de différence (pour rappel, il était de 184€ nets, l'année passée) avec l'écart le plus important pour les agents de catégorie A, ou un homme gagne en moyenne 514€ nets mensuels de plus qu'une femme (contre 709 l'an passé mais c'est à corréler avec le fait que les hommes occupent majoritairement les emplois de cadres et de cadres supérieurs).

✔ Pyramise des âges

La pyramide des âges de Sète agglopôle méditerranée est relativement équilibrée. L'âge moyen par sexe est ainsi sensiblement le même, 47 ans pour les femmes et les hommes. Au niveau national dans la Fonction publique territoriale, l'âge moyen des hommes et des femmes est systématiquement moins élevé que ce que l'on observe dans la collectivité

✔ Flux de personnel

On constate que pour l'année 2021, la collectivité a recruté beaucoup plus de femmes que d'hommes (25 femmes pour 10 hommes). On parle de recrutements directs (les transferts de personnel du mois de mai dernier ne rentrent pas dans ces critères). Ces données se répètent concernant les départs.

✔ Mutualisation : 91 agents mutualisés

- Pôle RH et cohésion sociale (DGD 2) : 5 agents mutualisés.
- Pôle Culture, patrimoine, sport, éducation et épanouissement citoyen (DGD 3) : 9 agents mutualisés.
- Pôle attractivité et développement territorial (DGD 4) : 5 agents mutualisés.
- Maîtrise d'ouvrage, ingénierie et services techniques (DGD 5) : 66 agents mutualisés.
- Direction des affaires générales et juridiques : 6 agents mutualisés.

✔ Formation professionnelle

On observe que la catégorie C a été plus en formation que les autres cadres d'emploi. Ceci s'explique surtout sur les jours professionnalisation pour les accès au grade en promotion interne, particulièrement sur la partie technique, grade d'agent de maîtrise.

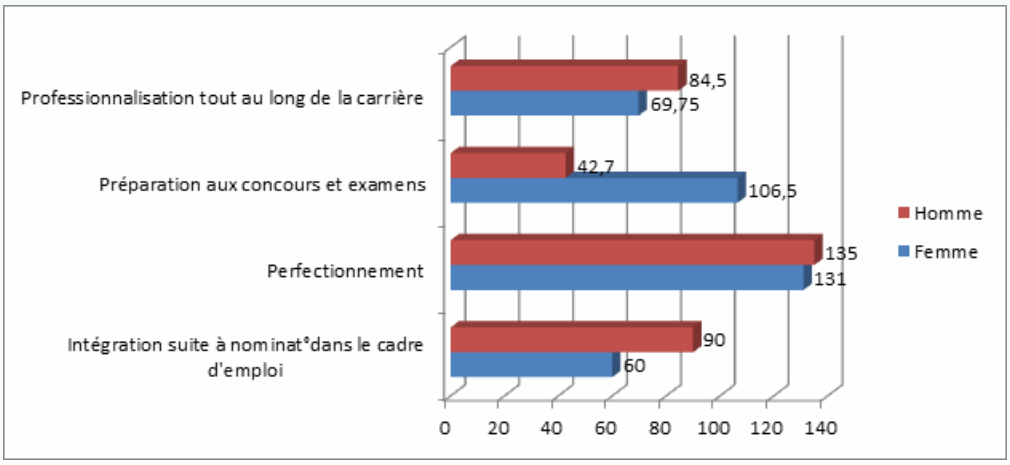

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA COMMUNICATION

140

communiqués

ont été envoyés à la presse

Le service communication c'est aussi : 3 procédures de marché, 223 bons de commande et 200 factures.

Le magazine de l'agglo bimensuel (6 numéros par an) de 28 à 32 pages, est tiré à 71.500 exemplaires.

ÉVÈNEMENTIEL

En 2021, les manifestations agri-touristiques ont pu-reprendre : Oursinade en mars, Estivales deThau les jeudis soirs d'été (voir photo), Fête de l'anguille et Fête des vendanges en octobre.

PUBLICATIONS ET PRODUCTION

"Notre agglopôle magazine" (bi-mensuel de 28 à 32 pages) est imprimé à 71.500 exemplaires et diffusé dans les boîtes à lettres des habitants des 14 communes du territoire, ainsi que les accueils des 14 mairies et les établissements de l'agglopôle (médiathèques, théâtre Molière, musées, jardin antique, piscines, OTI, etc...). Le magazine est également numériquement accessible sur www.agglopole.fr. 6 numéros par an distribué dans les boîtes à lettres des habitants. 52 revues de presse hebdomadaires ont également été envoyées aux élus.

Tout au long de l'année, le service Communication produit et valorise, via des communiqués de presse (140 en 2021), conférences de presse, affiches, flyers, programmes, inaugurations, les différentes actions portées par l'Agglopôle :

✔ **Sport** : "Terre de jeux 2024", soutien aux jeunes sportifs de haut niveau, forum Sport santé, activité des piscines,...

✔ **Économie** : croissance bleue, opérations de relance économique (Thau Foliz et City Foliz), Fisac remis aux commerces, Océan Hackathon,

✔ **Emploi/Formation :** Campus connecté, forums emploi/formation...

✔ **Mobilité** : navettes maritimes estivales, informations réseau des lignes de bus, subventions vélos électriques, travaux PEM, projet de TCSP...

✔ **Déchets :** tri, recyclage, collecte, composteurs, semaine Européenne de la réduction des déchets...

✔ **Environnement :** police de l'eau, travaux sur les lidos ou les salins de Frontignan, pose de plaques et restitution d'élèves autour du projet " Ici commence la lagune de Thau..."

✔ **Culture et Patrimoine** : infos du réseau des médiathèques, actualités des divers établissements patrimoniaux, vernissages et expositions, journées du patrimoine, fouilles...

✔ **Politique de la Ville et Habitat** : appel à projet Contrat de Ville, actions du CISPDR, visites chantiers d'insertion, Journée internationale de la Femme, inauguration Aire mécanique...

✔ **Assainissement :** travaux divers sur le réseau, travaux de la STEP, inauguration bassins de rétentions

✔ **Développement durable :** Nuits de la thermographique, Plan climat air énergie territorial, Contrat de relance et de transiiton écologique...

✔ **Habitat :** permanences OPAH...

✔ **Conseils communautaires**

FAITS MARQUANT DE L'ANNEE 2021 :

- Le lancement de la marque de destination "Archipel de Thau"
- Le lancement de la "Place du Marché numérique"
- Le lancement de la navette Sète/Mèze
- Le 1er Thau games festival
- La pose de la 1ere pièrre de la piscine de Gigean
- La labellisation "terre de jeux 2024"
- Les 1eres rencontres de l'Emploi et de la Formation
- Le centenaire Brassens

SUPPORTS NUMERIQUES

✔ 445.869 visiteurs du site www.agglopole.fr

✔ 21 newsletters ont été envoyées à 1.559 abonnés

✔ 12.360 abonnés Facebook (page consulté par 521.941 personnes)

✔ 2.834 abonnés sur Twitter (82.400 vues)

✔ 1.916 abonnés sur Instagram

✔ 1.607 abonnés sur Linkedin

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

L'INFORMATIQUE ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Malgré un contexte sanitaire tendu en 2021, la DSI a poursuivi ses missions principales :

✔ Maintenir et développer l'infrastructure technique (réseaux et serveurs) et logicielle permettant la mise en place d'un système informatique ouvert, évolutif et cohérent• Assurer l'assistance aux utilisateurs

✔ Maîtriser le coût total de possession du parc informatique et télécoms

✔ Conseiller les directions

✔ Participer au développement numérique du territoire

Cybersécurité

Le gouvernement a lancé le Plan France Relance le 3 septembre 2020. SAM étant éligible, la DSI a candidaté et a été retenu, devenant ainsi le 500e bénéficiaire des parcours de cybersécurité.

Avec la pandémie de Covid-19, les attaques de type « ransomware » ont évolué à un rythme alarmant. Face à ce fléau, la DSI a mis en place une solution qui consiste essentiellement à restaurer une sauvegarde fiable. La sauvegarde déconnectée, ou sauvegarde « à froid », constitue une excellente protection contre les ransomware. Notre choix s'est porté sur un Data Domain imperméable aux ransomwares, en raison de son OS FileSystem propriétaire et de la technologie DD Boost. Pour autant, nous restons chaque semaine confrontés à des menaces cyber. Grâce à France Relance, nous bénéficions d'une enveloppe de 90K€ et d'un accompagnement personnalisé pour renforcer encore plus la sécurité de notre Système Informatique.

Refonte de l'architecture informatique du réseau des 6 médiathèques

La DSI a lancé une consultation afin de renouveler son infrastructure de serveurs informatiques et de sauvegarde devenue obsolète sur les Médiathèques.

Groupement de commande Télécoms

La DSI a initié un Groupement de Commandes constitué des communes de Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan-La-Peyrade, Loupian, Mèze (et son CCAS), Marseillan, Mireval, Poussan, Sète (et son CCAS), SAM et le SMBT. Il porte sur 2 lots:

- Les services de téléphonie fixe, services Internet et réseau Intranet (lot1), attribué à ADISTA.
- Les services de téléphonie mobile et Machine to Machine (lot2), attribué à Orange.

Sur le lot 1, avec la fin du RTC (Réseau Téléphonique Commuté), des économies importantes sont attendues. En effet, les coûts des communications sont bien inférieurs avec la technologie VoIP et rend possible la gestion multi sites. Quant au coût des appels sortants, il sera lui aussi inférieur à celui de la technologie RTC, notamment pour les appels internationaux. Comme pour internet, la distance n'a plus d'impact sur le coût de la communication ce qui est un réel avantage pour les collectivités.

IUT et Campus Connecté

Deux salles de cours ont été équipées en matériel informatique, d'impression et en connexion très haut débit pour les besoins du Campus Connecté installé au Conservatoire intercommunal. Une quinzaine d'étudiants accèdent ainsi à des formations à distance dans l'enseignement supérieur.

La DSI a également organisé les accès aux outils informatiques de l'Université, suite à l'implantation de deux nouvelles formations de l'IUT Montpellier-Sète dans les locaux du CRI, en mettant en place un réseau WIFI sécurisé très haut débit.

Cartable numérique des élus

SAM s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de dématérialisation des échanges, soit avec des services de l'Etat (préfecture, trésorerie, ...) soit avec les administrés (démarches en ligne) et aujourd'hui avec ses élus par l'acquisition de l'outil « idelibre », cartable numérique des élus pour les séances d'assemblées délibérantes. Cette solution remplace le logiciel « DEMAT » devenu obsolète. Les élus sont dotés de tablette et les convocations aux séances ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux assemblées (ordres du jour, projets de délibération et leurs pièces jointes) leur sont directement adressés au format numérique. Idelibre garantit une procédure sécurisée, intégrant le traçage et surtout l'horodatage des échanges.

Télétravail

En 2020, la DSI a été confrontée à un important défi avec le début de la crise sanitaire crise : la mise en place massive du télétravail. 2021 a vu la poursuite du déploiement de l'ultra mobilité, ainsi que la mise à disposition de moyens informatiques sécurisé nécessaires au télétravail.

Mutualisation

La DSI a élargi son champ de compétence en intégrant en infogérance la commune de Vic-la-Gardiole, l'accompagnant ainsi dans une refonte numérique complète de son SI.

1.236
postes informatiques

14
agents
mutualisés assurent le bon fonctionnement des systèmes informatiques.

En quelques chiffres :

- 14 agents
- 8.100 demandes d'interventions informatiques et téléphoniques par an
- 1.236 postes informatiques
- 15,5 terra de données gérées quotidiennement
- 86 serveurs
- 71 liaisons ADSL
- 54 liaisons SDSL
- 369 lignes fixes
- 357 lignes mobiles
- 47 accès M2M

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

02

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'URBANISME OPERATIONNEL

En 2021, dans le cadre de la réorganisation des services entre la ville de Sète et ceux de SAM, l'ex-service « aménagement » de l'Agglopôle est devenu le service mutualisé « foncier projets urbains », en charge de l'urbanisme opérationnel pour le compte de ces deux administrations.

SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En sa qualité de Personne Publique Associée, l'Agglopôle est amenée à se prononcer sur l'ensemble des documents de planification et d'urbanisme impactant son territoire. Le service foncier projets urbains se prononce notamment sur les documents de planification :

- SRADDET (compétence de la Région) : collaboration auprès de la Région sur les perspectives d'aménagement du territoire de Thau,
- SCoT (compétence de Sète agglopôle déléguée au SMBT) : collaboration avec le SMBT qui est en charge de la révision du SCoT.

Pour autant, il appartient au service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Sète agglopôle méditerranée de se prononcer sur le suivi des documents d'urbanisme des communes membres.

L'entrée Est de Sète constitue 30 hectares de fonciers à reconquérir

LE FONCIER

En 2021, SAM s'est attachée à structurer et renforcer sa politique foncière au travers de deux protocoles cadres, élaborés avec l'EPF d'Occitanie d'une part et la SNCF d'autre part :

Protocole de territoire SAM / EPF : SAM a reconduit son partenariat avec l'EPF d'Occitanie en signant un protocole de territoire visant à accompagner la mise en œuvre foncière des politiques communautaire en matière d'habitat, de développement de l'attractivité économique, de préservation de l'environnement et de protection contre les risques. Ce protocole fixe les grands principes et modalités d'interventions de l'EPF, à décliner ensuite sites par sites au travers de conventions spécifiques.

Dans le cadre de ce partenariat, 4 nouvelles conventions ont été signés avec les communes de Balaruc-les-Bains, Frontignan, Marseillan et Poussan en lien avec les constats de carence en logements sociaux prononcés par l'Etat. Ce dispositif partenarial permet de maintenir une veille foncière active sur ces communes, en vue de saisir les opportunités foncières permettant la réalisation de logements et logement sociaux.

Protocole foncier SNCF : En partenariat avec la Ville de Sète, l'Agglopôle et la SNCF ont élaboré un protocole foncier visant à travailler conjointement sur le devenir d'anciens fonciers ferroviaires de l'entrée Est de Sète et d'envisager leur développement urbain en réponse aux enjeux territoriaux de mobilités et de besoins en logements, en activités et en équipements publics. Ce protocole identifie ainsi environ 30 ha de fonciers à reconquérir.

Autres actions foncières hors EPF

✔ Poursuite et suivi des démarches d'acquisition déjà initiés en 2020 (PEM de Sète, voie verte, caves palanquée – faille RD2 – Bassin de rétention des charbonnières – parking CRI)

✔ Engagement de nouvelles acquisitions (acquisitions en cours pour le pôle bus de Balaruc, bâtiment des « 3 sommets » au parc aquatechnique – Mise en place du rachat anticipée de la carrière Lafarge)

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

✔ De manière plus générale, le service apporte son expertise et son analyse sur les sujets fonciers des services de l'agglomération (analyses foncières, évaluations, stratégies et modalités d'interventions)

LES PROJETS

La requalification et l'extension de la zone commerciale de Balaruc

L'année 2021 a été marquée par :

✔ L'obtention de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),

✔ Le démarrage des travaux de requalification des zones de la Barrière (620.000 € HT) et de Balaruc Loisirs (1,35 M€ HT),

✔ Le recadrage du projet du secteur sud des Tamaris.

Le service foncier projets urbains de l'Agglopôle exerce le contrôle et le suivi des études menées par l'aménageur (SPLBT) dans le cadre de sa concession via les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) et les Rapports du Mandataire.

Le projet de reconversion du site Lafarge - Montgolfier à Frontignan

✔ Suite à l'abandon en 2020 du projet de Palais des sports d'un commun accord entre la Ville de Frontignan et Sète agglopôle méditerranée, une étude qualifiant le potentiel de réhabilitation de certains bâtiments a été réalisée; il a été décidé de conserver de la démolition 3 bâtiments (bureaux administratifs en bordure de la Route Départementale 2, bâtiment d'ensachage et la grande halle d'expédition).

✔ Travail programmatique en cours (ciblé sport/culture/évènementiel) sur l'usage futur de ce lieu et des bâtiments conservés.

✔ Réflexions sur le devenir de la partie à l'Est de la RD2, acquise en 2019 par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie pour le compte de SAM : orientation des carrières Lafarge vers des activités de détente et de plein air et le foncier entre la route départementale et l'usine SCORI vers de l'activité économique.

La ZAC Entrée Est de Sète Rive Nord

✔ Copil de suivi de la concession auprès du groupement d'aménageur

Etude urbaine des boulevards Blanc-verdun à Sète

✔ Instauration d'un périmètre d'étude permettant, le temps de l'étude, de surseoir à statuer sur les demandes d'urbanisme

✔ Etude devant permettre l'analyse de la constructibilité le long de ces boulevards aux fins de modification du règlement PLU.

Les zones d'activité économiques

Dans le cadre de la concession d'aménagement multi-sites des ZAE signée en 2016 entre Sète agglopôle et la SPLBT, le service foncier projets urbains exerce un contrôle budgétaire et financier sur les missions de la SPLBT (Validation du CRAC -Compte Rendu Annuel à la Collectivité- et du Rapport d'Activité, suivi mensuel sur l'avancement des missions, etc…)

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Les outils de gestion ont en effet été adaptés et actualisés pour permettre l'accueil de la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme.

Des rencontres avec l'ensemble des agents d'accueil urbanisme des communes ont été organisées pour mettre en œuvre cette nouvelle démarche de dématérialisation.

Les instructeurs ont également pu suivre des formations pour les nouveaux modes de gestion numérique des dossiers. A titre d'exemple, en 2021, la quasi-totalité des certificats d'urbanisme sur le pôle Ouest et le pôle Centre a été déposée sur le guichet unique sous forme dématérialisée.

✔ Cadrage :
2018 : création d'un service communautaire mutualisé en matière d'Application du Droit des Sols (ADS) des 14 communes de l'agglomération.
Mai 2021 : nouvelle convention de mutualisation entre l'agglopôle et les 14 communes, visant à ajuster le cadre des missions et à harmoniser les pratiques entre les différents pôles.
2ème semestre 2021 : 12 réunions ont été organisées en communes pour présenter la nouvelle organisation du service et des permanences proposées en mairie étendues au pôle Ouest

✔ Mission :
- assurer l'instruction des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir et autorisations de travaux au titre des établissements recevant du public).
- assurer du conseil auprès des collectivités (lecture et analyse de règles des PLU, examen de la faisabilité de projets).

✔ Objectif :
- coordonner les procédures afin de répondre aux impératifs réglementaires dans les délais impartis.
- rechercher l'adhésion des communes aux projets instruits par le service ADS.

✔ Moyens humains : 18 agents + 1 agent mis à disposition pour la coordination du déploiement de la dématérialisation

✔ Moyens matériels :
- deux outils informatiques (logiciel d'instruction Cart@ds et logiciel de cartographie Vmap) partagés par l'ensemble des agents du service ADS et des agents des communes en charge de l'urbanisme.
- mise en place de 4 guichets uniques du fait du déploiement de la dématérialisation des dépôts des demandes d'urbanisme (avec dépôt des certificats d'urbanisme via ces guichets)
- mise en place des process d'instruction dématérialisée. Désormais, les échanges entre les communes et le service ADS se font par voie numérique.

✔ Formation :
Les instructeurs et agents des mairies intervenant dans la chaîne d'instruction ont pu suivre des formations aux nouveaux modes de gestion numérique des dossiers.

✔ En chiffres :
En 2021, sur les 9.065 dossiers instruits sur le territoire de l'agglo, 7.096 l'ont été par le service ADS répartis comme suit :
- o 608 par Sète Centre *
- o 3.283 par le pôle Est
- o 3.205 par le pôle Ouest (dont 1021 par l'antenne de Marseillan)

- en 2020, sur les 7958 dossiers instruits sur le territoire de l'agglo, 6.177 l'ont été pas le service ADS répartis comme suit :
- o 574 par Sète Centre *
- o 2.672 par le pôle Est
- o 2.931 par le pôle Ouest (dont 827 par l'antenne de Marseillan)

Le service a donc connu un accroissement d'activité de 2020 à 2021 de 14.87%.

**Le pôle de Sète Centre n'instruit pas les certificats d'urbanisme (contrairement aux pôle Est et Ouest).*

ADS urbanisme PÔLE Sète centre : direction générale.
Service instructeur basé géographiquement en Mairie de Sète.
Il gère les autorisations d'urbanisme sur la commune de Sète.

ADS urbanisme PÔLE Ouest est le service instructeur du territoire Ouest. Basé géographiquement sur le site Oïkos de Villeveyrac, il gère les autorisations d'urbanisme des communes de Mèze, Bouzigues, Loupian, Poussan, Montbazin, Villeveyrac. Marseillan dispose d'une antenne rattachée au PÔLE Ouest.

ADS urbanisme PÔLE Est est le service instructeur du territoire Est. Basé géographiquement à Frontignan 2 rue du canal, il gère les autorisations d'urbanisme de Frontignan, Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Gigean, Mireval et Vic la Gardiole.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

SIG & DATA

Le service « Data-SIG » a pour mission d'accompagner les services dans la production, la gestion, la valorisation et la diffusion de leurs données. Les actions du service s'organisent ainsi en 3 grands volets :

- La mise à disposition à l'échelle intercommunale d'un logiciel cartographique, « VMap », qui permet le partage d'informations sur le territoire : cadastre, vue aérienne, PLU, réseaux, périmètres réglementaires, zonages de protections environnementales, etc.
- L'accompagnement au quotidien des services de Sète agglopôle méditerranée et de la Ville de Sète dans la gestion de leurs données patrimoniales ou d'exploitation : Cycle de l'Eau, Déchets, Urbanisme réglementaire et Espaces naturels en particulier ;
- La réponse à une vaste palette de demandes ponctuelles : cartes, graphiques, exports de données, analyses spatiales diverses

Parmi les projets phares 2021, on peut ainsi mentionner pour exemple :

✔ La mise en place de **modèles de certificats d'urbanisme semi-automatisés** (partiellement pré-remplis) en appui au service urbanisme réglementaire ; qui s'appuie sur un travail de fond d'enrichissement, d'amélioration et de traitement de l'ensemble des données d'urbanisme qui profite également à tous les autres services.

✔ **L'automatisation de plusieurs processus** pour le service Cycle de l'eau, que ce soit pour la remontée des données patrimoniales du réseau pluvial fournies par le prestataire, pour la production des cartes en réponse aux demandes de DT-DICT, ou pour la génération de fiches descriptives du patrimoine en appui à la gestion quotidienne du service.

✔ L'accompagnement du service Déchets dans la **restructuration des modalités de collecte (cartes diverses)** ou l'amélioration des outils de contrôle, incluant la dématérialisation de certaines démarches

✔ La **production d'analyses spatiales** pour étayer les études d'implantation de projets d'équipements communautaires, et l'expérimentation d'un outil de calcul d'isochrones (zone de desserte à X min en voiture autour d'un lieu)

✔ Le développement d'une **base de données pour la gestion du Contrat Régional de Transition Ecologique** (service Coopération Territoriale), avec expérimentation d'un outil pour la création de formulaires de saisie à façon

✔ Le déploiement d'**un module « anomalies »** qui permet aux agents de signaler les erreurs ou lacunes dans les données, et fait partie des (diverses) mesures mises en œuvre pour l'amélioration des données patrimoniales (service Cycle de l'eau notamment)

✔ La consolidation des premières cartes de communication au grand public, telles que la **carte « mes jours de collecte en 1 clic »** (service Déchets) ou **« les zones de battues en temps réel »** (service Espaces naturels et agricoles »).

En chiffres :

✔ Le service Data-SIG :
- 3 agents et 1 apprenti (09/2021-09/2022)

✔ VMAP en 2021 :
- 334 utilisateurs dont 106 réguliers
- 54 utilisateurs / jour en moyenne
- 56 utilisateurs formés
- environ 25 outils de saisie
- 1.800 € de maintenance /an

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA COHÉSION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

91 personnes ont bénéficié d'au moins 6 mois de formation qualifiante dans le cadre de chantiers d'insertion.

420.000 € de subvention pour le fonctionnement général de la MLIJ et **100.000 €** pour les actions spécifiques, afin d'aider à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16-25 ans.

L'agglo soutient 3 associations qui accompagnent différents publics vers l'emploi

SAM poursuit depuis 2015 sa politique en faveur de la lutte contre les inégalités sociales et spatiales dans le cadre de l'animation de son Contrat de ville.

L'Agglopôle met en oeuvre le Contrat de Ville sur les 3 quartiers prioritairs : le Centre-Ville et l'Ile-Sud de Sète, L'Ile de Thau à Sète et les Trois Pins à Frontignan.
Sur notre territoire, la Politique de la ville se caractérise par un appel à projets annuel, ouvert à une variété d'opérateurs publics et privés, ainsi que par la mise en oeuvre de dispositifs spécifiques et conventions thématiques visant à réduire les inégalités sociales et territoriales dans tous les domaines :

- Les Programmes de Réussite Educative des villes de Sète et Frontignan ;
- La Cité Educative de la ville de Sète ;
- Le Projet Urbain à Sète Ile-de-Thau ;
- Les programmes d'actions liés à l'abattement TFPB des principaux bailleurs ;
- La présence de médiateurs sociaux en proximité : les adultes-relais ;
- L'animation d'une Maison du projet, destiné à échanger et communiquer avec les habitants sur la nature des travaux nécessaires et prévus dans le cadre du NPNRU : équipements publics, aménagement des espaces extérieurs, opérations de résidentialisation, réhabilitation de l'habitat.
- De manière générale, la sur-mobilisation des politiques de droit commun sur ces quartiers.

Fin 2021, la Ville de Sète prépare :
- La mise en place de son Contrat Local de Santé, qui s'attachera plus particulièrement aux habitants des QPV et notamment les Séniors et les plus jeunes ;
- La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité qui concerne une multitude d'acteurs et partenaires, dont SAM, la Ville de Sète et les bailleurs sociaux.

✔ 2021 a également était l'année de l'inauguration de l'**aire mécanique**, dans le cadre du Contrat de ville de SAM, opération également inscrite dans la démarche visant la labélisation d'éco-quartier. Cette action vise l'amélioration du cadre de vie pour les habitants de l'Ile-de-Thau. L'aire mécanique est ouverte aux habitants qui souhaitent effectuer des réparations sur leur véhicule. Ils peuvent ainsi y déposer les huiles de vidanges, liquide de refroidissement… et les batteries réduisant à terme la pollution de l'espace public puis l'espace naturel du site.
Sète Thau Habitat a réalisé sa construction dans le cadre d'un programme plus global comprenant également 14 garages boxés.
Sa gestion est assurée par l'Agglopôle, dans le cadre des actions portées par le CISPDR.
Le financement en investissement a été assuré des crédits de l'Agglopôle et de Sète Thau habitat et par l'apport du foncier à l'euro symbolique par la ville de Sète. Prix de revient : 185.655 €. Sète Thau Habitat sur fonds propres : 135.655 €. Subvention de SAM : 50.000 €.

✔ En 2021, la Ville de Sète a ouvert sa **Maison du Projet urbain à l'Ile-de-Thau**, dans le cadre du Contrat de ville et plus particulièrement de sa convention avec l'ANRU. L'organisation de la Maison du Projet permet :
- d'accueillir le public (habitants et associations) pour les informer globalement sur le projet urbain (maquette du quartier, exposition murale, vidéos..), sur le planning des opérations et proposer des temps de concertation sur certains sujets (marches exploratoires..);
- d'animer un espace de projet avec les différentes maîtrises d'ouvrage et les équipes d'AMO

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

sur l'ensemble des opérations : équipements, espaces extérieurs, pieds d'immeubles et parties communes, habitations, liaisons au reste de la ville, mobilité.
- d'offrir une solution de repli et de concertation des agents en charge de la Gestion Urbaine de Proximité.

✔ L'année 2021 a été aussi celle de la reprise progressive de l'activité pour les associations partenaires, particulièrement impliquées dans l'**accompagnement des populations les plus fragiles**, très impactées par la crise. Cette reprise s'est traduite dans les priorités de l'appel à projet 2021 : l'accès aux soins, la continuité éducative, l'insertion par la formation et l'activité économique. L'appel à projet annuel a été complété par des opérations plus ponctuelles (Plan Quartiers d'Eté et Quartiers Jeunes Solidarité) visant à faciliter l'accès pour tous à des activités de loisirs pendant la période des vacances d'été.
Ainsi en 2021, quelques 129 projets ont été validés sur les trois QPV de Sète et Frontignan, pour un montant prévisionnel total de 2,62 M€ (dont 1,15 M€ de crédits spécifiques Politique de le ville). 80 % de ces projets s'inscrivent dans le Pilier Cohésion du Contrat de ville et une grande majorité est mise en œuvre par les associations.

✔ **L'animation de la gouvernance du Contrat de ville** a nécessité en 2021 la réunion des instances suivantes : un comité de pilotage restreint le 11 mai 2021, un comité de pilotage élargi le 19 octobre 2021 et des comités techniques et réunions thématiques sur les deux villes membres.

✔ Enfin, 2021 fut l'année de **lancement de la démarche d'évaluation du Contrat de ville**. Pour obligatoire qu'elle soit, celle-ci est surtout l'occasion d'observer ce que le Contrat de ville a produit depuis 2015 et de remobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires sur la préparation de la prochaine période de contractualisation.

Le quartier de l'Ile de Thau à Sète, dont le projet de renouvellement urbain souhaite faire de ce quartier d'ici à 15 ans, un lieu à haut niveau de service et à haute qualité, environnementale.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

L'HABITAT

2021 a vu la création de la Direction du logement dans le cadre de la réorganisation de la collectivité. Elle est composée de deux services, Habitat et Gens du voyage, et de la Maison de l'habitat transférée de la Ville de Sète à l'Agglopôle.

I - Le service habitat

L'Agglopôle est chef de file de la politique de l'habitat. Elle a conduit, à ce titre, l'élaboration du **Programme Local de l'Habitat 2019-2024** dont la mise en œuvre repose sur l'ensemble des institutions et collectivités ayant des compétences en matière d'habitat et/ou agissant sur la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le PLH, au premier rang desquelles figurent l'Etat, les communes, les Conseils départemental et régional et Sète agglopôle méditerranée.
Le Programme local de l'habitat (PLH) est le document-cadre qui fixe pour une durée de 6 ans des objectifs et une feuille de route communs de développement en matière d'habitat.
Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements (CCH article L302-1).
Il organise donc la stratégie et les interventions sur le développement quantitatif et qualitatif de l'offre nouvelle, en logements toutes catégories confondues et en hébergement, sur le parc existant, social comme privé, sur les parcours résidentiels.
Adossée au PLH, SAM a pris, en 2015, la compétence pour décider de l'attribution des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah au travers de la délégation des aides à la pierre qu'elle a renouvelée en 2021.

LE PARC PRIVE ANCIEN

Deux programmes sont en cours :

- l'OPAH Renouvellement Urbain du centre ancien de Sète 2017 / 2021.

- l'OPAH communautaire 2018 / 2023 sur les 14 communes, hors centre ancien de Sète.

Pour chacun des programmes, une équipe d'animation est mise à disposition des propriétaires pour fournir gratuitement un conseil sur les travaux à entreprendre, pour monter le dossier administratif de demande de subvention, réaliser le diagnostic énergétique et de maintien à domicile et informer sur les aides financières et fiscales disponibles afin de mener à bien les projets.

Les permanences téléphoniques ont été maintenues et le service assuré auprès des usagers durant les deux confinements.

Ces dispositifs ont un impact économique important sur les entreprises locales du bâtiment compte-tenu des montants des travaux engagés : en 2021, c'est 6.674.946 € HT de travaux éligibles soit une augmentation de 41% par rapport à 2020.

En avril 2020, afin de soutenir les propriétaires et le tissu économique local, Sam a révisé son régime des aides complémentaires en revalorisant les taux d'intervention.

Au regard des obligations SRU, la production d'une offre de loyers conventionnés avec ou sans travaux reste une priorité.

Globalement, pour les 2 dispositifs, les résultats sont atteints. Après une année 2020 de ralentissement relatif à la crise sanitaire, l'activité a été dynamique en notamment pour les logements conventionnés.

Afin de renforcer les interventions dans les centres anciens, des outils ont été initiés par la collectivité :

✔ Le suivi des immeubles faisant l'objet de procédure en faveur de la **lutte contre l'habitat indigne**. Il permet d'organiser, d'améliorer et de suivre le repérage des situations d'habitat dégradé, leur traitement et l'accompagnement des ménages.

✔ Le **fonds de « prévention des copropriétés »** mis en place par l'agglomération en 2012, uniquement abondé par l'agglomération. Il permet de réaliser des travaux de (re)mises aux normes sur les parties communes des copropriétés non financées par l'Anah. Les bénéficiaires sont les syndicats de copropriétaires.

✔ **L'action façades :** 70 immeubles financés en 2021 (137.423 €)

✔ **L'aide à l'installation solaire** : un dispositif qui se déploie peu à peu.

QUELQUES CHIFFRES CLES :

- 309 logements réhabilités sur l'ensemble du territoire dont 119 dans les copropriétés dégradées et fragiles.

- 17 logements propriétaires bailleurs conventionnés sociaux et très sociaux.

- Les aides à la réhabilitation : aides à la pierre 2.889.624 €, fonds propres Sam 1.181.726 €.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LE PARC PUBLIC

SAM s'est fixée une estimation de production de 1.200 logements par an sur l'ensemble du territoire, dont 41% de logements locatifs sociaux.
En 2021, 270 logements ont été agréés dont 231 logements sociaux familiaux, 29 en structure (FJT) et 10 logements en accession à la propriété sociale à la propriété (Prêt Social Location Accession).
113 logements locatifs sociaux ont été financés en PLAI dont 29 pour le FJT à Sète.

La part en VEFA reste significative : 52% de la production de logements locatifs familiaux (hors structure) et 46% tout logement locatif social compris (familiaux et FJT en 2021).

Crédits engagés en 2021 :

• Crédits délégués : 1.041.800 €

• Fonds propres : 1.008.000 €

• Prêts des bailleurs sociaux garantis par l'Agglopôle : 19.707.178 € garantis en 2021.

Territoire tendu, Sète agglopôle méditerranée compte 8 communes soumises à l'objectif de 25% de logements sociaux imposé par la loi SRU : Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mèze, Sète, Poussan et Villeveyrac (nouvellement entrée).

Aucune d'entre elles remplit l'obligation de 25 % de logements sociaux sur le nombre de résidences principales. Seule la Ville de Sète dépasse les 20% avec 20,35 %, les villes ayant un taux au-dessus de 10%, 17.22% à Frontignan, 12.53% à Balaruc-les-Bains et 12.08% à Mèze. Au 1er janvier 2021, 4 communes ont vu leur taux en augmentation : Sète, Frontignan, Poussan et Villeveyrac. Le taux moyen sur l'agglomération est de 15.57%.

En 2021, l'Agglopôle a adopté une charte « VEFA » visant à cadrer les prix de vente entre organismes de logements sociaux et promoteurs privés et à inciter au partenariat privé-public avec l'obligation de disposer de l'avis du maire de la commune sur le programme proposé dès l'élaboration des opérations.

Conformément aux dispositions de la loi Elan, le Conseil communautaire du 8 juin 2021 a approuvé l'adhésion de l'Office public de l'habitat Sète Thau Habitat au groupement d'organismes de logement social, autour de la société de coordination dénommée « Occitanie Habitat, société de coordination ». Elle est donc constituée de l'ESH Promologis, la SCP HLM Maisons Claires et l'OPH Béziers méditerranée Habitat et Thau Sète Habitat.

L'adhésion de STH à la SAC doit améliorer les moyens, la synergie des savoir-faire pour répondre aux enjeux et objectifs de la politique de l'habitat, en particulier le développement de l'offre locative social.

Le prix du marché immobilier et les loyers

Ces dernières années, on observe un marché immobilier tendu, une forte attractivité territoriale et une demande croissante en logements.

Le niveau moyen des loyers de marché observé en 2012 est relativement stable. Une augmentation en 0.2 et 0.4% selon les typologies est observée en 2020 par rapport à 2019 (2019 : 11,3€/m2, et 10,4€/m2 sur l'ensemble du parc.)

Afin d'adapter au plus près les besoins des ménages, SAM poursuit son partenariat avec l'ADIL 34, dans le cadre de l'Observatoire Local des Loyers, afin d'affiner et d'améliorer sa connaissance du marché locatif privé. On retrouve cet engagement dans les orientations de la convention Intercommunale des Attributions (CIA) et dans le Programme d'actions Territorial.

La politique de peuplement :

SAM doit poursuivre la structuration de la politique de peuplement. Cette politique vise à faire converger les réponses apportées en termes de produits logements, d'attributions de logement et de relogement. Cela sous-tend un partenariat d'une part avec les communes, l'Etat et les autres réservataires de logement et d'autre part avec les organismes HLM et en particulier avec son opérateur public, l'Office communautaire Sète Thau Habitat.

Dans sa Convention d'Utilité sociale, Sète Thau Habitat s'engage à réaliser + 50% des objectifs du PLH 2019/2024.

QUELQUES CHIFFRES CLES :

Inventaire SRU au 1/1/2021 :

- Parc de logement en résidence principale à l'échelle communautaire : 56.737

- Parc de logements sociaux : 8.835

-Nombre de logements sociaux manquants : 5.348 (baisse de 23 logements)

Demande sur SAM au 31 décembre 2021 (sources numéro unique) :

- 3.530 demandeurs,

- 400 attributions en 2021 (hors mutation),

- pression locative : 8.8 (Hérault 6.8)

- délai de satisfaction moyen : 23 mois (Hérault 20 mois)

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

ACCOMPAGNER ET FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS

Le soutien aux associations d'insertion par le logement est maintenu. Plus précisément, il s'agit de cofinancements en faveur de l'accompagnement vers et dans le logement et de l'insertion par le logement.

Il s'agit des opérateurs : SUS, FJT de Sète, les Compagnons Bâtisseurs.

SAM soutient également depuis plusieurs années l'ADIL 34 et l'OMH Occitanie, deux acteurs historiques du secteur du logement et de l'Habitat.

II - Accueil des gens du voyage

Le 1er janvier 2021, l'Agglopôle a repris en régie la gestion des aires d'accueil et des stationnements illicites sur les terrains communaux sur l'ensemble des 14 communes membres.

Ce choix de gestion fait suite aux défaillances constatées du prestataire de service (arrêt du service à Frontignan en 2020, aéfaut d'entretien général des aires permanentes…).

Dans le cadre de la nouvelle organisation, le service Aires d'accueil a été créé à partir du 1er mai 2021. Il est composé d'un chef de service et de deux gestionnaires des aires d'accueil.

En 2021, ce sont 124 familles accueillies sur les aires d'accueil de Frontignan et Marseillan, soit 325 personnes.

L'Aire de grands passages de Mèze a permis l'accueil de 4 groupes de 215 caravanes (moyenne de 53 caravanes/groupe) d'avril à septembre.

La prise en régie directe a mobilisé, au-delà du service « Gens du voyage » l'ensemble des services et directions de l'Agglopôle qui contribuent activement à la gestion, à l'entretien et la propreté des aires d'accueil (bâtiment, voirie, déchets, achats, finances, prévention…).

Cette dynamique a aussi conduit à mettre en place une coordination avec les services des communes sur lesquelles les aires d'accueil sont situées, CCAS, service de police (PM, PN, gendarmerie).

Le Service Gens du voyage a également engagé un partenariat avec le réseau des acteurs sociaux sur la médiation sociale, avec de permettre l'accès au droit commun pour les usagers des aires d'accueil :

- Médiation scolaire permanente
- Campagne d'inscriptions 2021-2022 au CNED
- Réunions partenariales CCAS (Marseillan et Frontignan)
- Délivrance attestations de présence aux usagers
- Accompagnement MLIJ (15 jeunes)
- Accompagnement Initiative Thau (projets d'entreprise, insertion professionnelle)
- Animations MJC sur l'aire de Marseillan
- Projet Boite à livres éducation nationale (2021)
- Elaboration du projet des Compagnons bâtisseurs qui doit se réaliser en 2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & INNOVATION, ENSEIGNEMENT, EMPLOI ET INSERTION

SAM porte une ambition forte en termes de développement économique en s'appuyant sur une approche multi partenariale au service de la création d'emplois durables sur son territoire. Les compétences communautaires recouvrent le développement économique, l'accompagnement des entreprises, la formation, la recherche & Innovation, l'emploi et l'insertion.

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de projets structurants, à l'instar de la nouvelle pépinière de jeunes entreprises, la poursuite du travail engagé pour la création du Campus Victor Hugo et la création de l'agence d'attractivité économique Blue. Quelques chiffres clés du territoire :

- Plus de 18.000 entreprises
- 43.000 actifs en emploi (43.167) sur SAM, ce qui la place au 2ème rang des agglomérations de l'Hérault
- 1.000 étudiants pour la rentrée 2021

I - SAM AU SERVICE DE LA CREATION ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Afin de renforcer et dynamiser la création et le développement durable d'entreprises sur le territoire, SAM les accompagne à chaque étape de leur projet. Pour cela, elle fédère et anime un écosystème économique local riche et dynamique.

• En 2021, l'agglopôle a soutenu ces filières, en lien avec ses partenaires.

- L'innovation et la croissance bleue : ex subvention Celimer/Ifremer : 700 K€, Ecosite de Mèze : 1,8 M€.
- La filière cinéma et audiovisuel : accueil d'un tournage long métrage sur SAM en octobre 2021.
- Economie circulaire : étude de faisabilité en cours pour développement filière composteurs.
- Sport Santé Bien-être : SAM Terre de jeux Paris 2024.

• Accompagner à la création et au deloppement des entreprises :

Avec l'ouverture de la première pépinière d'entreprises du territoire, "Flex", SAM s'engage auprès des entreprises et des porteurs de projets du territoire afin de favoriser les conditions de leur réussite. Les travaux d'un montant de 1,6 M€ sont en phase de finalisation pour une livraison du bâtiment en septembre 2022.

Cette pépinière d'entreprises prend place sur le site Flexsys, dans la zone des Eaux Blanches (Sète) pépinière généraliste de 950 m², 22 bureaux incluant salle de réunion, et formation, espace convivialité co-working, théâtre de verdure, point restauration. Livré et inauguré au second semestre 2022.

Le développement d'un hôtel d'entreprises de 2600

m² situé sur le parc aquatechnique (Sète) : études programmatiques lancée en 2021 en cours. Livraison prévue en 2024.

Soutien à la création d'un incubateur dédié à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale : la Palanquée.

Incubateur : 63.000 € de subvention.

Soutien aux partenaires de la création d'entreprises :

o SAM soutient la plateforme Initiative Thau : 257 porteurs de projets accueillis et accompagnés dans leur projet de création-reprise et 55 projets aidés financièrement : 18 créations, 28 reprises, 9 en développement. En 2021, 55 entreprises ont été suivies avec 1,165 M€ de prêts à taux zéro octroyés dont 567.000 € via l'association. Dans le même temps, Initiative Thau s'est fait le relais pour l'Etat dans la dotation d'une subvention COVID aux entreprises des QPV, ainsi c'est 34.500 € qui se sont vu distribués à 23 entreprises des quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Au total, pour le bassin de Thau, ce ne sont pas moins de 1,2 M€ de prêts et subventions versés qui ont permis la création ou le maintien en emploi de 154 personnes.

En chiffres :

✓ 18.000 entreprises

✓ 1.000 étudiants pour la rentrée 2021

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

o SAM soutient également l'AIRDIE qui accompagne les entrepreneurs dans leurs problématiques financières à tous les stades de la vie de leur entreprise. Le réseau soutient plus particulièrement les publics prioritaires (jeunes avec de faibles apports, femmes en recherche d'emploi, entrepreneurs des territoires fragiles, etc.), en mettant à leur disposition les financements les plus adaptés, notamment des garanties d'emprunts bancaires. France Active soutient, également, les entrepreneurs engagés qui souhaitent avoir un impact positif sur la société.

o SAm soutient l'ADIE, dont l'action est d'accompagner des créateurs d'entreprise exclus du système bancaire. 115 personnes (dont 38 femmes, dont 21 des QPV) ont été accueillies et informées. 29 résidants du territoire (dont 8 QPV) ont obtenu un ou plusieurs financements. 15 personnes dont 8 femmes ont bénéficié d'une aide à la mobilité (achat de véhicule, aide au permis) leur permettant l'accès ou le maintien en emploi.

- **SAM aide à l'immobilier d'entreprises**

4 entreprises ont été accompagnés financièrement par SAM, pour leur projet immobilier de création ou de développement, pour un montant total de 89.947 €.

- **Promouvoir la nouvelle destination économique « Sète Cap d'Agde Méditerranée »**

SAM a développé et héberge conjointement avec Hérault Méditerranée son agence d'attractivité économique, « BLUE – Invest in Sète Cap d'Agde Méditerranée », en partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée et la CCI Hérault.
Elle a pour objectifs de promouvoir la nouvelle destination économique « Sète Cap d'Agde Méditerranée », d'attirer de nouvelles entreprises et de créer de l'emploi dans des secteurs d'avenir et innovants.
L'Agence constitue un guichet unique pour la nouvelle destination afin de prospecter, accueillir et orienter les porteurs de projets et investisseurs, et favoriser leur implantation grâce à une offre territoriale. Financement 2021 : 250 000 €.

Programmer l'offre immobilière et foncière répondant aux besoins des entreprises en lien avec les documents de planification

- **Les Zones d'activité Economiques**

Les ZAE suivantes ont fait l'objet d'une requalification complète de la voirie : les Trouyaux à Poussan (), La Catonniere à Bouzigues et Mireval. La ZAE Les Eaux blanches à Sète a fait l'objet d'une commercialisation.

II. ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION ET LA CREATION D'EMPLOIS DURABLES

- **Soutien aux acteurs de l'insertion par l'économie**

- **Mission locale d'insertion (MLIJ):**

La collectivité a apporté son soutien financier (420.000 €), au côté de l'Etat, au fonctionnement de la MLIJ dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans les plus en difficultés et une subvention de 100.000€ pour la conduite d'actions définies (chantiers d'implication jeunes des quartiers prioritaires).

- **Lancement de la première coopérative jeunesse Services à Sète avec la Palanquée**

L'agglo a soutenu 3 chantiers d'insertion dont 2 permanents regroupant 91 personnes bénéficiaires sur l'ensemble des chantiers du territoire : 31 candidats issus des QPV (dont 17 femmes), 45 femmes, 3 personnes en situation de handicap (RQTH), 8 de – de 26 ans et 62 bénéficiaires du RSA.

- **Renaissance 34** est une association qui anime 3 pôles d'activité dédiés à un public cible (personnes en situation de vulnérabilité économique). Son pôle Logement vise à aider au maintien ou à l'obtention de logement sociaux ou non et a accueilli 108 personnes pour la résolution de leurs problématiques résidentielles. Son pôle inclusion lutte contre les discriminations autour du principe de Laïcité et a reçu ou formé 134 personnes. Son Pôle dédié à l'emploi accompagne les bénéficiaires du RSA vers l'emploi ou l'entreprenariat, a reçu 115 Coaching vers l'emploi des femmes issues des QPV et permis d'accompagner 55 femmes. 8 d'entre elles ont signé un contrat de travail et 4 ont repris une formation.

- **NQT** : 33 jeunes avec un Bac +3 minimum dont 22 nouveaux ont été parrainés et sur les 28 sortis du dispositif, 12 ont obtenu un emploi à hauteur de qualification en CDI ou CDD de plus de 6 mois, 2 ont créé leur entreprise, 5 sont en alternance et 1 a repris une formation qualifiante.

- **L'APIJE,** association de recrutement solidaire œuvre dans l'accompagnement des personnes notamment dans le cadre de la clause sociale. Au titre de l'accompagnement vers l'emploi au travers de différentes actions, ce ne sont pas moins de 210 personnes nouvellement inscrites qui ont été accompagnés, dont 126 ont bénéficié d'un contrat de travail. 62 étaient allocataires du RSA, 11 en situation de handicap, 50 vivent en QPV et e n'est pas moins de 19.600 heures de travail qui

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

ont été distribuées.
Parmi les 126 candidats, 95 sont sortis du dispositif dont 35 sorties positives vers l'emploi (4 CDI, 26 CDD et 5 contrats aidés) et 36 autres sorties reconnues comme positives telles que la résolution des problématiques de logement, de santé…

- **Des réunions d'informations collectives pour les entreprises**

SAM organise des rencontres et des réunions d'information vers les entreprises afin de les informer des nouvelles directives, des enjeux sociaux, des possibilités financières offertes par les fonds européens et dans le cadre du plan France Relance, ainsi que des actions de Responsabilité Sociale (RSE) qu'elles peuvent mettre en œuvre. 3 rencontres se sont déroulées entre mai et décembre 2021, réunissant près de 50 entreprises différentes.

- **La clause sociale dans les marchés publics**

L'Agglopôle travaille à la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et privés du territoire, son rôle de facilitateur dans la coordination des acteurs, entreprises, opérateurs de l'emploi et facilitateurs sociaux au service des demandeurs d'emploi est primordial. SAM a entériné par décision du Conseil communautaire un minimum de 10% d'heures de clause sociale dans les marchés publics contractés sur le territoire ce qui est le double des préconisations nationales.
Le projet de renouvellement urbain à l'Ile de Thau : les chantiers longtemps arrêtés à cause de la crise sanitaire ont repris en 2021, tout d'abord avec la rénovation de l'ancien bowling du Barrou, transformé en salle pour les sports émergents et le démarrage du Centre commercial de l'Ile de Thau.

En 2021, la période de crise sanitaire a continué d'impacter les marchés, cependant 40.627 heures ont été réalisées sur 35 marchés différents et 123 salariés dont 24 femmes, 13 travailleurs en situation de handicap, 34 personnes de plus de 50 ans, 26 jeunes de – de 26 ans et 44 candidats issus des QPV ont bénéficié de la clause soit 25 ETP.

En novembre 2020, voyaient le jour les permanences à l'Ile de Thau afin d'informer les demandeurs d'emploi de la clause sociale et sa mise en œuvre dans le cadre des chantiers prévus sur le quartier jusqu'en 2025. Au vu du nombre de candidats reçus, cette permanence a permis au-delà de cette simple information de recevoir près de 90 candidats lors de l'année 2021 et d'apporter des solutions concrètes pour une partie d'entre eux soit vers l'emploi au-delà de la clause sociale pour une trentaine d'entre eux, ou bien vers des structures pouvant répondre à des problématiques soulevées représentant des freins à l'emploi.

- **Des forums de l'emploi et de la formation**

5 forums ont été organisés en collaboration avec les communes de Gigean, Poussan, Mèze, Frontignan et Sète et en partenariat avec Pôle Emploi, Cap Emploi et la MLIJ du Bassin de Thau, pour être au plus près des demandeurs d'emplois.
63 professionnels de divers secteurs d'activité et de la formation ont reçu 971 candidats plus de 200 entretiens d'embauches ont été réalisés, 46 personnes ont été recrutées et 24 ont trouvé une formation.

III. UN POLE ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESIONNELLE POUR CONCEVOIR ET DEVELOPPER DES FORMATIONS EN PRISE DIRECTE AVEC LES BESOINS DES ENTREPRISES

Juin 2021 a vu une nouvelle compétence pour l'Agglo : "L'enseignement supérieur, la formation et la recherche". Il s'agit d'un projet de développement ambitieux :
- 2 nouvelles sections de B.U.T. (GEA et Informatique) et un BTS en environnement accueillis en septembre 2021
- Une antenne de l'Ecole de Cinéma travelling implantée sur la ville en octobre 2021
- Un campus connecté pour la formation à distance opérationnel depuis novembre 2021, avec un potentiel d'accueil de 45 places à terme
- Un potentiel étudiant en pleine croissance : plus de 1000 apprenants de l'enseignement supérieur ont fait leur rentrée à Sète en 2021.

- **Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** est un organisme de formation qui propose des formations diplômantes par l'apprentissage dont le but est d'obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans un système de formation alternant des périodes de travail en entreprise et des périodes en CFA. Le centre de formation propose aussi avec la formation professionnelle des actions de formation en continu. IL participe et intervient durant toute l'année auprès de nombreux acteurs (établissements scolaires, prescripteurs…) de façon à promouvoir l'apprentissage et présenter notre catalogue de formation.
Malgré les nombreuses défections liées aux mesures prises au mois d'avril pour ralentir la propagation du virus, le CFA a été actif et a participé ou animé sur l'année 2021 :
- 38 présentations dans les établissements scolaires
- 30 présentations auprès de nos partenaires (MLI, CGAD, Pole emploi, CIO)
- 10 salons et forum sur l'orientation (TAF…)
- 4 journées portes ouvertes

De plus, le CFA anime un stand chaque année au salon du chocolat en Agde (en novembre) et un marché gastronomique de Noël (en décembre).

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

- **Les Ateliers de Pratiques Personnalisés**

L'APP met en œuvre une ingénierie de formation agile qui s'adapte en permanence aux exigences et aux réformes de la formation professionnelle continue (budget annuel : 244.521€). Les recettes formation représentent 61% de ce budget, le reste étant pris en charge par le budget de fonctionnement de l'agglopôle. L'APP est un espace de formation ouvert aux publics

de l'agglomération en insertion, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. Grâce à une ingénierie de formation « agile », l'APP propose des dispositifs de formation variés en termes d'objectifs, de publics et de financements.
Les parcours de formation sont élaborés sur mesure dans les domaines des savoirs de base (français, maths), des compétences transversales (apprendre à apprendre, communiquer, coopérer, agir avec méthode, exercer sa créativité, raisonner avec logique, exercer son sens critique et éthique), des compétences numériques et de la bureautique.
L'APP réalise des prestations de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation Occitanie. Ces dispositifs de formation pré qualifiants s'adressent à des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et sont mis en place en partenariat avec des organismes de formation du territoire. Qualif pro, en partenariat avec IRFA-DUD, porte sur la préparation aux concours du secteur sanitaire et social. Projet pro, en partenariat avec le GRETA, porte sur l'élaboration d'un projet professionnel et le renforcement des savoirs de base. 62 personnes ont suivi 1.649 heures de formation.
L'APP a aussi mis en place 22 parcours individualisés pour des salariés et des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle sur l'objectif perfectionnement des écrits ou des compétences en bureautique avec la validation de 21 certifications TOSA Word et Excel.
12 candidats ont bénéficié d'une prestation d'évaluation initiale CléA socle de connaissances et de compétences et 7 certificats CléA ont été validés.
Depuis septembre 2021, l'APP gère l'atelier d'initiation à l'informatique pour les habitants de Sète grâce à un financement de la Ville de Sète. 25 personnes ont pu bénéficier de ces ateliers qui permettent aux débutants de découvrir les outils numériques et de devenir autonome dans leurs démarches en ligne.
Au total, en 2021, l'APP a mis en place 144 parcours individualisés de formation et 5.114 heures stagiaires.
L'APP a obtenu une subvention de 140.400€ sur deux ans pour la mise en place du dispositif Reconnaissances. Financé par l'État (PIC Plan d'Investissement des Compétences), ce dispositif expérimental vise la mise en œuvre de parcours d'accompagnement pour 50 personnes fragilisées, isolées, issues des QPV ou éloignées de l'emploi. Ces parcours vont de la détection et la remobilisation à la reprise d'une activité professionnelle durable. En 2021, l'APP a obtenu un co-financement pour ce dispositif d'un montant de 36.819€ du Fonds social européen au titre du Programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole

V. SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

✔ Coeurs de Villes

• Stratégie de développement commercial :

- 1.200 € investis pour une étude visant à préserver la diversité de l'offre commerciale

• Animation / Promotion commerciale

- 15.000 € ont été attribué à l'office de Commerce « Archipel de Thau » afin de promouvoir, animer et relancer le commerce de proximité.
- SAM est partenaire de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault sur 7 Marchés de Producteurs (Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Marseillan, Mireval, Vic-La-Gardiole et Villeveyrac) pour un montant de 8.568 € (adhésion à la marque).
- Favoriser l'accès des commerces aux nouvelles technologies du numérique : Place du marché du numérique « Archipel de Thau » : 47.880 €
- Opération de relance de la consommation commerciale par le bais du numérique – accélération de la digitalisation des commerces physiques de proximité, tout en redonnant du pouvoir d'achat aux habitants. Cagnottage : 30.000 €.

✔ Aide à l'immobilier d'entreprises de proximité

- 10.200 € ont permis d'assurer la mission de conseil architectural
- 92.381 € ont été attribués à 14 commerces, au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises de proximité

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA CULTURE

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des 6 médiathèques de Sète agglopôle méditerranée c'est : une équipe de 89 agents au service des usagers (dont 7 dédiés au fonctionnement transversal du réseau), un catalogue collectif commun, une politique d'acquisition concertée, ainsi qu'un programme d'action culturelle et une communication commune.

✔ Historique en quelques dates :

- 2003 : transfert de deux médiathèques, Mitterrand (Sète Centre-ville) et Malraux (Sète Ile-de-Thau) à la création de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

- 2012 : Transfert de la bibliothèque de Frontignan à Thau agglo

- 2015 : Ouverture de la médiathèque Montaigne (Frontignan)

- 2017 : Transfert de la médiathèque La Fabrique (Marseillan) et de la bibliothèque de Balaruc-les-Bains à Thau agglo. Fusion de Thau agglo avec la Communauté d'Agglomération du Nord du Bassin de Thau. Naissance de Sète agglopôle méditerranée.

- 2019 : Transfert de la bibliothèque de Mèze à Sète agglopôle méditerranée

✔ L'équipe :

7 agents titulaires en fonctions transversales : un responsable du réseau, un responsable informatique, une secrétaire, un comptable et deux factotum. 89 agents du réseau en tout (contractuels inclus).

✔ Contexte COVID :

Pour cette deuxième année de pandémie, les média- thèques ont appliqué durant une bonne partie de l'année des jauges limitant la fréquentation des lieux et l'accès à des actions culturelles. L'obligation de présentation d'un passe sanitaire dès le 9 août 2021 a considérablement freiné la fréquentation des lieux (cf statistiques / public)

✔ Heures d'ouvertures :

- 47h30 d'ouverture hebdomadaire du lundi au samedi sur l'ensemble du réseau.
- Près d'une centaine d'ouvertures en soirées et les dimanches par an.
- Budget réalisé en 2021
- Investissement : 0 €
- Fonctionnement : 68.200 € (dont 32.530 € pour les ressources numériques et 32.850€ pour l'action culturelle

✔ Budget (budget réalisé, investissement, subventions perçues,etc...)

- Investissement : 0 €
- Fonctionnement : 68.200 € (dont 32530 € pour les ressources numériques et 32 850€ pour l'action culturelle)
-

✔ Services proposés :

- Une carte unique pour les abonnés donnant accès à l'ensemble des collections (navettes quotidiennes entre médiathèques) et services du réseau.
- Un site internet proposant entre autres un accès à son compte avec possibilité de réserver des documents, ou des ressources en lignes (vidéo à la demande, presse en ligne, livres numériques et modules de formation)
- Des espaces de jeux, de formation et de travail.
- Des espaces de presse.
- Des postes d'écoute musicales et de visionnage de film.
- Le Wifi en libre accès dans toutes les médiathèques.
- Des ordinateurs et photocopieurs dans toutes les médiathèques.
- Finalisation de l'installation de boîtes de retour des documents 24h/24h dans l'ensemble des médiathèques. Equipement en fin d'année 2020 des médiathèques Malraux, La Fabrique et Mèze.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

476.009 prêts
dans les six établissements du réseau en 2021

220.000 documents accessibles sous 24h.

✔ L'établissement en chiffres :

Sur l'ensemble du réseau :

Plus de 220 000 documents accessibles sous 24h sur l'ensemble du réseau des médiathèques grâce à un catalogue commun et une navette quotidienne.

Au total :

- 5.000 m2 d'espaces publics

- 64 ordinateurs à disposition du public

- 4 salles de formation

- 3 salles de jeux de société dont une ludothèque (Médiathèque Montaigne)

- 3 salles de jeux vidéo

- 2 pianos (Médiathèques Mitterrand et Montaigne)

✔ Les publics :

Dans ce contexte qui perdure il n'est pas étonnant de constater une baisse de 12% des prêts (476 009 prêts en 2021, contre 541.748 en 2019), et 10% de la fréquentation par rapport à la dernière année de référence (326 168 visites en 2021 contre 361.72 en 2019; ainsi que 13.546 abonnés actifs en 2021 contre 14.961 en 2021).

✔ Actions :

Concernant les évènements de réseau l'année 2021 n'a pas permis d'organiser la première édition du Printemps de Petits (qui se déroulera en 2022). En revanche la première édition du Thau Games Festival a pu se dérouler durant le premier week-end d'octobre 2021 dans la salle de l'Aire de Frontignan. Cette première édition a été un succès populaire avec plus de 2 200 entrées en 2 jours, et ce, malgré l'obligation de présentation du passe sanitaire pour les plus de 16 ans et malgré une météo défavorable nous ayant obligé à fermer les stands extérieurs lors de la deuxième journée.

Le salon du livre jeunesse a quant à lui été reporté en fin d'année (au lieu du mois de juin) pour les raisons sanitaires. Il s'est adapté et transformé en fête des auteurs jeunesse avec de nombreuses rencontres et ateliers sur l'ensemble du réseau et un succès public certain.

✔ Partenariats :

Avec la DRAC, le Conseil Général, le Conseil Régional, les Communes du territoire, ainsi que le Tissu associatif et institutionnel du territoire et l'Université Paul Valéry.

✔ Parité Femmes / Hommes

Effectifs transversaux : 1 femme de catégorie C, 1 femme de catégorie B ; 3 hommes de catégorie C, 1 homme de catégorie B, 1 homme de catégorie A.

Effectifs du réseau : 49 femmes de catégorie C, 15 femmes de catégorie B et 4 femmes de catégorie A; 14 hommes de catégorie C, 3 hommes de catégorie B et 1 homme de catégorie A.

✔ Démarche écoresponsable des établissements

Afin de limiter les déplacements des usagers :

- Circulation quotidienne des documents

- Réservation en ligne Services en lignes

- Services en lignes (VOD, cours en lignes, presses en lignes, livres numériques…)

Equipement sur le réseau :

- 2 triporteurs électriques pour mener des actions hors-les-murs sur les espaces publics du territoire.
- 3 vélos électriques à disposition du personnel pour leurs déplacements.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LE RESEAU PATRIMOINE

Le Service Patrimoine et Archéologie de SAM réunit le Musée de site gallo-romain Villa Loupian (mosaïques classées au titre des Monuments Historiques), le Musée de l'étang de Thau (labellisé Musée de France), le Jardin antique méditerranéen (labellisé Jardin remarquable), ainsi que le service d'Archéologie préventive.

LE MUSÉE VILLA LOUPIAN

Les protocoles sanitaires mis en place au 1er déconfinement (mai 2020) pour les agents et le public ont été conservés et ont évolué conformément aux directives gouvernementales (mise en place du pass sanitaire au mois de juillet notamment), préfectorales et de Sète agglopôle méditerranée. Le parcours de isite sans croisement des publics a été maintenu ainsi que la désinfection du mobilier. La fermeture au public des musées du 29 octobre 2020 au 19 mai 2021 a mis à rude épreuve les agents.
En 2021, 6.391 visiteurs (5.194 en 2020), soit + 20% et 90% de la fréquentation habituelle (2019). En 2021, 365 élèves (382 en 2020) soit une fréquentation identique à 2020 et 20% de la fréquentation habituelle.

LE MUSÉE DE L'ÉTANG DE THAU

Fréquentation 2021 :
- Visites totales passages : 7.629 (5.280 en 2020)
- Scolaire/jeune : 589 (83 en 2020)
- Groupes 534 (261 en 2020)
- Animations / Evènements : 1.667 (1.898 en 2020)
- Public individuel 3.632 (3.038 en 2020)

Visites libres ou guidées pour les groupes, les individuels et les scolaires, animations jeune public et en famille pendant les vacances scolaires, boutique, animations et événements tout public tout au long de la saison : expositions, ateliers, lectures, conférences, 30 ans du ME, centenaire Brassens, Festival de Thau, Fête de la Science, soirée Jeu de Rôle, et participation aux journées nationales (Nuit des musées, Journées Européennes du Patrimoine...).

LE JARDIN ANTIQUE MÉDITERRANÉEN

En raison de la crise sanitaire, des annonces gouvernementales et aux mesures déployées pour assurer la sécurité de tous et limiter la propagation de l'épidémie de la Covid- 19, le fonctionnement de l'équipement s'est vu très perturbé cette année. En effet, il a été contraint de fermer ses portes au public à deux reprises : lors du premier confinement et ensuite du reconfinement. De fait, l'équipement a assuré seulement cinq mois et demi d'ouverture au public contre neuf en temps normal. 11 evenements ont dû etre annulés, ainsi que 13 visites guidées hebdomadaires/thématiques. Fréquentation globale 2021 (tous publics confondus) : 9.874 (5.902 en 2020); 272 scolaires (95 en 2020); 255 groupes (contre 30 en 2020), animations/evenements 819 (contre 1.042 en 2020) et 8.528 visiteurs individuels (contre 5.777 en 2020). Expositions, conférences, evenement Bee Api, 10 ans du JAm en juillet 2021, Fête de la Science, centenaire Brassens, journées européennes du Patrimoine, etc.

L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Les diagnostics archéologiques

Le service est habilité pour les périodes allant de la Protohistoire au Moyen Âge. Il a la compétence sur tous les diagnostics archéologiques prescrits sur le territoire de la collectivité (Sète agglopôle méditerranée). Le service peut par ailleurs répondre aux appels d'offres pour l'exécution de fouilles préventives concernant les périodes pour lesquelles il dispose de l'agrément sur son territoire comme à l'extérieur. Une convention cadre passée avec l'INRAP en 2014, renouvelée en 2017, procure une réactivité et des moyens plus importants au service. L'agrément du service arrivant à son terme (mars 2022), une demande d'habilitation est en cours de dépôt auprès des services de l'Etat. En 2021, 9 diagnostics ont été réalisés (7 en 2021), soit un peu plus que l'année dernière mais dans la moyenne des années classiques.

Les fouilles péventives

Réalisation d'une fouille préventive sur le territoire de SAM en lieu et place de la future médiathèque de Balaruc-les-Bains. Surface 1.000m² et 6 archéologues.
Participation du sdervice à une fouille pilotée par l'Inrap, hors territoire : Le Devois des Agneaux à Viols-le-Fort. 4.200 m² (1 archéologue de SAM).
Trois post-fouilles se sont poursuivies durant l'année, Place de Lattre de Tassigny à Mèze, chemin du Mas de Padre à Balaruc-les-Bains et rue de la République à Balaruc-les-Bains.

Les prestations scientifiques

La diffusion scientifique fait pleinement partie des missions inhérentes au service archéologie des collectivités territoriales (publications ou communications dont la portée peut être locale, nationale ou internationale, destinées à un public scientifique ou au grand public.

L'archéologie programmée

Dans le cadre de ses missions, le service d'Archéologie participe ou dirige des fouilles programmées. Ce type de fouille résulte de programmes de recherche pluridisciplinaire impliquant le CNRS (UMR 5140 « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes » de Montpellier), le Service Régional de l'Archéologie d'Occitanie et des Universités comme celle de Paul-Valéry Montpellier III et Aix-Marseille. Enfin, ces fouilles destinées à alimenter la recherche fondamentale sont nécessaires au maintien de l'habilitation pour l'archéologie préventive. Au cours de l'année 2020, les agents du service ont participé à trois fouilles programmées : une sur le territoire de SAM, deux autres en dehors du territoire...

- Marinesque-Combes Rouge à Loupian du 29 juin au 31 juillet (5 semaines);
* La Monédière à Bessan du 20 juillet au 21 août (5 semaines)..
* Montredon à Saint-Pons-de-Mauchiens du 7 au 31 juillet (4 semaines)
* Saint-Martin-le-Bas à Gruissan, du 3 juin au 5 juillet (5 semaines).

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ET FOUILLES

Activités d'encadrement universitaire et d'enseignement

En tant qu'acteur majeur de l'archéologie régionale et au vu de ses savoir-faire, le Service Archéologie a un rôle important à jouer dans la formation des étudiants et des futurs archéologues. En 2021, il a accueilli 3 stagiaires conventionnés, étudiants à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, cursus archéologie. Il est à déplorer qu'aucun de ces stages n'aie pu excéder 2 mois, faute de pouvoir rémunérer les stagiaires (stage de 3 mois obligatoire en M2 pour validation du diplôme).

Centre de documentation

Le service Archéologie dispose d'un centre de documentation ouvert aux étudiants et chercheurs. Cette année les références documentaires ont été intégrées au catalogue du réseau de Médiathèques. Un nouvel étiquetage et un ystème de référencement ont été mis en place.

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Créé en 2016 par transfert des écoles de musiques de Sète et Frontignan, puis étendu à Mèze avec l'intégration de l'école de musique de Mèze en 2019, le CRI compte 1.143 élèves sur les 3 sites (690 à Sète, 282 à Frontignan et 171 à Mèze). Ainsi que 83 personnels (équipe de direction, équipe administrative et corps professoral). Y sont enseignés la musique et l'art dramatique. Une baisse de fréquentation de - 5,6% (contexte COVID corrélé à l'augmentation des tarifs à la rentrée 2021) a été enregistrée en 2021, soit 1.143 inscrits en 2021 contre 1208.

Les représentations et spectacles vivants en 2021 : 55 examens et auditions de classes, 3 spectacles scolaires / hors les murs, 25 manifestations, orchestres, concerts…, 5 master-classes, résidences, conférences et 7 réunions d'informations, portes ouvertes.

L'Agglopôle bénéficie pour le CRI d'un soutien financier annuel du Département de l'Hérault pour un montant de 66.000 € et de la Direction régionale des affaires culturelles pour un montant de 20.000€. Ces soutiens financiers sont attribués au regard de l'enseignement musical et artistique dispensé au sein du CRI, qui s'appuie sur les préconisations du Schéma national d'orientation pédagogique de musique et du Schéma départemental d'Enseignement musical; ainsi que des actions culturelles au profit des différents publics de l'aire de rayonnement de Sète agglopôle méditerranée.

Focus sur...

LA CLASS'A MANITAS – Création d'un orchestre d'harmonie avec des élèves d'une classe de CE2. Il s'agit d'un projet collaboratif regroupant un établissement scolaire (école Arago) et un établissement spécialisé en musique et art dramatique (le CRI). Ainsi, 25 élèves d'une classe de CE2 ont été réunis autour d'un projet commun de septembre à juin hors période scolaire pour la pratique instrumentale en orchestre. Il a été réalisé une remise officielle des instruments aux élèves à l'auditorium à la rentrée scolaire 2021/2022. 5 groupes ont été constitués représentant un instrument. Dans la mesure du possible, la répartition des groupes est faite en tenant compte des souhaits des élèves. Les enseignants utilisent un répertoire adapté facilitant la prise en main de l'instrument à vent et l'apprentissage de la musique. Les résultats ainsi obtenus contribuent à l'épanouissement de l'enfant dans un contexte musical nouveau et à une prise de confiance en soi. L'organisation des séances évolue au fur et à mesure de la progression des élèves.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LE SPORT

L'agglo gère les équipements sportifs suivants : le centre Raoul Fonquerne, la piscine Di Stefano et le stand de tir inter-communal. En cours de construction la piscine de Gigean. En projet : la piscine de Mèze.

✓ LA NATATION SCOLAIRE

L'organisation scolaire a été largement perturbée cette année sur les piscines à cause des restrictions sanitaires, plusieurs cycles ont été réduits voire annulés. La natation scolaire a été interrompue du 18 janvier au 29 mars et du 8 au 17 décembre, soit plus de 11 semaines.
Les classes du Nord du territoire (Mèze, Montbazin, Bouzigues, Villeveyrac et Loupian) ont été accueillies sur le parc de Bessilles du 17 mai au 5 juillet. Les classes ne pouvaient pas être brassées (1 classe par vestiaire), l'organisation de la planification scolaire a ainsi dû être modifiée, avec un accueil limité du public scolaire à 313 élèves.
Les coûts de transports se sont élevés à 88.000€ pour Fonquerne et Di Stéfano, et 18.500€ pour Bessilles.

✓ LES PISCINES

En raison des règles sanitaires liées à l'épidémie du COVID Le centre balnéaire Fonquerne n'a pu accueillir que le public dérogatoire dans les bassins intérieurs jusqu'au 9 juin. Dans le bassin Laurent Vidal, seuls les adultes ont pu continuer à être reçus jusqu'au 5 février puis lors de l'assouplissement des règles sanitaires l'ensemble des usagers a pu être accueillis.
Les salles de fitness et de musculation sont restées fermées jusqu'au 9 juin. L'établissement a été ouvert dans sa globalité à partir du 9 juin avec un contrôle du pass sanitaire.

En 2021, le centre a comptabilisé 76.679 entrées :
- Scolaires 11.146
- Associations 43.190
- Public 44.830
- Activités aquatiques 5.081
- Salle remise en forme : 418

Les recettes en 2021 s'élèvent à 245.250 €.

La piscine Di Stéfano n'a pu accueillir que le public dérogatoire jusqu'au 09 juin.

En 2021, la piscine a comptabilisé 27.426 entrées :
- Maternelles : 0
- Primaires 7.027
- Secondaires 2.323
- Public 4.440
- Associations 13.515
- Evasion sport 121

Les recettes en 2021 s'élèvent à 11.345 €.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

✓ SPORT DE HAUT NIVEAU

Par la compétence sport de haut-niveau, Sète agglopôle méditerranée a choisi de soutenir la pratique sportive de compétition et d'accompagner ses meilleurs sportifs qui contribuent à l'image et au rayonnement du territoire.
12 athlètes ont reçu une bourse individuelle permettant de financer leur formation sportive en pôle France. Certains de ces sportifs ont déjà réalisé des performances de Haut Niveau en participant à des championnats internationaux.
Le soutien se répartit de la manière suivante :

• Catégorie Espoir : Tom Sanfilippo (Athlétisme), Mahé Disbeaux (Tir à l'arc), Zahana-Oni Widy (Athlétisme), Maëlle Feuillassier (Gym Rythmique), Théa Lubac (Voile Lazer Radial), Mathilde Descoux (Athlétisme), Marianne Beldrando (BMX), Candice Lemasson (Sauvetage Côtier), Hugo Pouzoulet (Natation Course), Marine Pèrèa (Natation Artistique).

• Catégorie Relève : Lucas Balsier (Natation Course), Candice Baeza (Judo).

Le sport de Haut niveau, c'est également 5 clubs de sports collectifs du territoire qui évoluent en 2021 au meilleur niveau amateur ou dans les championnats professionnels. Le soutien apporté cette année est de :

- Arago de Sète : 745.245 €
- Sète Natation Waterpolo : 306.500 €
- Thau Handball Frontignan : 154.650 €
- FC SETE : 452.000 €
- La Boule d'Azur de Balaruc-les-Bains : 118.000 €

✓ UNE PISCINE EN CONSTRUCTION EN GIGEAN

La construction de la piscine communautaire sur la commune de Gigean a été lancée en septembre 2021. La piscine est composé d'un bassin sportif 25m, composée de 5 couloirs avec bassin d'apprentissage de 125m² et d'un espace enfant avec jeux d'eau avec une ouverture prévue en janvier 2023.
Cet équipement aquatique de proximité répondra à des besoins relevant d'un territoire élargi, qui concerne notamment les communes de Gigean, Poussan, Montbazin et Villeveyrac, Loupian et Bouzigues. En matière d'enseignement de la natation pour les scolaires, l'équipement devra plus particulièrement répondre aux besoins des écoles primaires des communes précitées ainsi que des collèges de Poussan, Loupian et Mèze.

✓ LE STAND DE TIR

En complément des 2 sociétés de tir qui utilisent régulièrement le stand de tir intercommunal, ont été organisés l'accueil de toutes les polices municipales du territoire ainsi que celui de la brigade territoriale de la collectivité, afin de leur permettre de répondre aux obligations règlementaires et, plus précisément, à la tenue des séances d'entraînement de tirs obligatoires. Habituellement, celles-ci utilisaient des stands de tir situés en dehors du territoire et s'acquittaient d'une redevance financière annuelle.

Aujourd'hui, une planification du stand de tir est mise en place, permettant aux communes de faire tirer gracieusement la centaine de policiers municipaux du territoire.
Pour information, chaque agent doit obligatoirement suivre 2 formations par an.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

✓ SETE AGGLOPOLE TERRE DE JEUX

Les JO de Tokyo passés, on est entré dans l'olympiade des jeux de paris 2024. Pour marquer cet événement, le service des sports a organisé des mini olympiades le 15 et 16 novembre 2021. Plus de 500 enfants des communes de SAM (une classe par commune) ont participé activement aux ateliers proposés. Une classe de Miliau grands causse et de Monptellier Métropole étaient également présents au titre du partenariat organisé entre les trois collectivités dans le cadre des JO de Paris 2024.
Dans le cadre de la promotion des JO 2024, SAM a réalisé une fresque sur une des façades du stand de tir. Cette création, d'une superficie de 270 m², a permis la mise en valeur des jeux olympiques mais aussi à la spécificité sportive du territoire. Cette action est à vocation sociale et a mobilisé 8 jeunes de la MLI sous la direction d'un artiste qui a dirigé la réalisation de la fresque. L'action a été financée par SAM (Sport, politique de la ville et Culture) ainsi ue par la mission locale. Dans le cadre de la labellisation Centre de Préparation olympique que nous avons obtenu en 2020, Le partenariat avec la métropole de Montpellier et la com d'agglo de Millau se poursuit notamment dans la recherche des équipes nationales souhaitant organiser leur préparation Olympique.

✓ CIRCUITS VTT GARDIOLE

65 kms de circuit répartis sur trois parcours de niveau de difficulté différents sont en cours de finalisation dans le massif de la Gardiole. L'ouverture de ce nouvel équipement sportif de pleine nature devrait avoir lieu en milieu d'année 2022.

✓ FORMATION DES DIRIGEANTS

Chaque année, le service des sports propose en partenariat avec l'association Profession Sport Loisir 34, trois rencontres d'informations, auprès des dirigeants d'associations sportives du territoire.

Pour l'année 2021, les thématiques proposées étaient :

28 septembre 2021 : le dispositif pass'sport et le site le comptasso.fr
23 novembre 2021 : Remobiliser et revaloriser les bénévoles de votre association
14 décembre 2021 : Comment organiser une manifestation

Des groupes entre 10 et 20 dirigeants ont participé aux différentes sessions de formation.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LE TOURISME

L'année 2021 a été marquée par la préparation à la fusion des 5 offices de tourisme du territoire.

En 2021, le budget de fonctionnement de l'OTI s'élevait à 1,375 M€.

Le projet d'activité 2021 avait déterminé les objectifs opérationnels suivants :

- Définir une stratégie générale et des orientations budgétaires pour que l'OT soit un levier de développement économique
- Améliorer la qualité de l'accueil de nos visiteurs et structurer l'offre
- Mettre en place une promotion ambitieuse pour gagner en visibilité au sein de la destination Méditerranée

STRATEGIE GENERALE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

✔ Un budget ambitieux

L'OTI disposait d'un budget primitif confortable, qui s'élevait globalement à 1.375.498€, dont 1.212.776 € en section de fonctionnement et 162 721€ en section d'investissement. Des efforts ont été faits pour développer les ressources propres, notamment les recettes des boutiques et de la taxe de séjour. Les recettes de partenariat ont fortement diminué du fait de la gratuité accordée aux socio-professionnels suite à la crise sanitaire. Seules les publicités étaient payantes.

✔ La collecte de la taxe de séjour optimisée

Un important travail d'optimisation de cette recette est accompli depuis de nombreuses années par l'Office de tourisme, mais il s'est accéléré depuis 2018 grâce à la mutualisation avec l'Office de tourisme de Sète d'une personne spécialement chargée de son recouvrement. Un système de contrôle a été mis en place pour éviter les fraudes. En 2020, nous avons constaté une baisse des recettes perçues qui est cohérente avec les périodes de fermeture des hébergements pendant le confinement.

✔ Développer les savoirs et les compétences des salariés et des personnels saisonniers

L'OT s'est appuyé sur une équipe de 6 permanents enrichie d'une personne en contrat saisonnier de juin à septembre. Des formations en présentiel ou à distance ont permis aux salariés de continuer à se professionnaliser au cours de l'année 2021.

Le personnel permanent travaille en étroite collaboration avec des agents de l'office de tourisme de Sète qui ont été mutualisés, via une convention, pour apporter leurs compétences sur des taches spécifiques : technique/web, taxe de séjour, réceptifs groupe, accueil presse.

✔ Impliquer les professionnels du tourisme du territoire

La crise sanitaire a encore rendu difficile en 2021 l'organisation de réunions et formations. Néanmoins, quelques webinaires ont pu être proposés ainsi que des ateliers numériques.

Un guide du partenariat a été édité pour inciter les professionnels à devenir partenaires de l'Office et ainsi prendre une plus grande part aux actions mises en place.

Afin de soutenir les professionnels éprouvés par la crise sanitaire, l'OTI a décidé d'offrir le partenariat à ceux qui étaient déjà partenaires en 2020 et de consentir des tarifs préférentiels inférieurs à ceux fixés au 01.01.2020 aux nouveaux partenaires dans les 10 communes de l'Office de tourisme intercommunal.

✔ Renforcer les collaborations avec les autres offices de tourisme

Les directeurs des 5 offices de tourisme se sont réunis à de nombreuses reprises afin de travailler à des actions communes et de préparer au mieux la fusion des 5 offices de tourisme du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

L'ensemble des personnels de ces 5 offices s'est réuni à l'initiative de l'OTI pour une journée de cohésion le 7 décembre. Après une présentation en plénière par un intervenant spécialisé, des groupes de travail ont permis d'échanger sur les actions à mettre en place. Cette journée a permis aux membres du personnel de mieux se connaître et de partager leurs expériences.
En 2019, un groupe de travail inter OT a été mis en place pour définir la stratégie sur les réseaux sociaux et élaborer un planning de diffusion. Ce travail collectif s'est poursuivi en 2021, pour proposer des nouveaux contenus et des formations à distance pour les acteurs du territoire.

✓ Améliorer le dispositif d'observation touristique
La remontée d'informations des équipements partenaires (hébergeurs, gestionnaires de sites, commerçants etc.) se devait d'être mieux organisée. Suite à un appel d'offres, le collectif des 5 Offices de tourisme a souhaité se doter de l'outil G2A, qui permet d'avoir des données en temps réel à la fois sur la fréquentation au moment T mais aussi sur l'état des réservations et de pouvoir effectuer des comparaisons avec d'autres destinations. Cet outil a été mis à disposition des professionnels qui ont bénéficié d'un accompagnement pour apprendre à s'en servir.
La participation au dispositif Flux Vision Tourisme développé par Orange et mis en place en partenariat avec Hérault tourisme a également été poursuivie. Il a permis d'obtenir des éléments quantitatifs sur la fréquentation de la ville, sur la typologie de nos visiteurs (touristes, excursionnistes) et leurs origines géographiques.

L'EXPERIENCE DE SEJOUR DES VISITEURS ET LA STRUCTURATION DE L'OFFRE

✓ L'accueil touristique repensé
Les bureaux de Mèze et de Vic la Gardiole ont complétement été réaménagés en 2019 et ainsi permis de mieux valoriser l'offre touristique locale et les produits du terroir au sein de la boutique.
En 2021, le protocole sanitaire a été maintenu pour garantir la meilleure protection aux salariés comme aux visiteurs.

Fréquentation : Légère baisse de fréquentation des sites web contrebalancée par un retour de l'accueil physique.

	2020	2021
accueil physique	6.703	10.515
acuueil téléphonique : traitement des mails	2.101	2.128
site internet OTI	Pages vues 118.938	pages vues : 101.365
site Internet de destination	Pages vues : 97.255	pages vues : 74.697
Facebook	4.370 "j'aime"	6.395 "j'aime"

✓ Développer et qualifier l'hébergement marchand
Des actions de sensibilisation ont été effectuées auprès des hébergeurs pour les inciter à faire classer leurs établissements ou leurs meublés. Une personne de l'OTI était chargée d'effectuer les visites en lien avec l'organisme de classement.

✓ Positionner le territoire comme une destination d'excellence sports et loisirs de pleine nature
Tandis que l'Agglopôle s'est attachée à compléter les aménagements et équipements d'activités de pleine nature, labelliser les itinéraires et les circuits, notamment de randonnée pédestre, de VTT, vélo ou autres activités, l'Office de tourisme s'est chargé d'élaborer des supports d'information efficaces (fiches de randonnée actualisées, référencement sur le site de destination, carte des pistes cyclables etc.). L'Office de tourisme a finalement décidé d'attendre la fusion pour postuler au label Accueil vélo.

✓ Développer le tourisme d'affaires
En raison de la crise sanitaire, l'OTI n'a pas lié de partenariat avec l'OT de Montpellier et le palais des congrès car c'est un secteur qui a été fortement impacté par les mesures gouvernementales mises en place.
Concernant le « Club groupe », les adhérents de 2020 se sont vu offrir la gratuité de l'adhésion par l'OTI afin de les soutenir dans cette période complexe.

1 groupe de travail
inter offices de tourisme définit la stratégie sur les réseaux sociaux et élabore un planning de diffusion.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

UNE PROMOTION AMBITIEUSE POUR GAGNER EN VISIBILITE AU SEIN DE LA DESTINATION MEDITERRANEE

En 2021, le travail de positionnement marketing engagé depuis 2019 afin de construire une image qualitative de la destination, s'appuyant sur ses atouts que sont l'environnement maritime, la nature, la culture, la gastronomie et l'authenticité s'est poursuivi. Il s'est accompagné d'un plan de communication ambitieux et multicanaux.

✔ Produire de nouveaux contenus de destination

Un effort a été fait pour enrichir les contenus photos, vidéos et rédactionnels, soit en interne, soit en confiant des missions à des professionnels. Ces images ont permis d'enrichir les sites web, les réseaux sociaux, le magazine de destination et le guide touristique.

✔ Adapter la gamme éditoriale aux nouvelles attentes des clientèles

La maquette du magazine de destination a été repensée. Il a été diffusé dans les offices de tourisme, les communes, chez les prestataires touristiques du territoire et auprès de nos partenaires (Agence de Développement Touristique de l'Hérault, aéroports…).
Ce magazine vient en complément des brochures éditées par l'office de tourisme (guide touristique en français, anglais et allemand, e-brochures, carnets de voyage).

✔ Développer une stratégie digitale commune performante

Les 5 offices de tourisme ont collaboré pour créer du contenu expérientiel destiné à enrichir les sites web.
En parallèle, des campagnes de marketing digital ont été réalisées par l'OTI pour promouvoir la destination (publicités interstitielles, campagne Le routard.fr, campagne Le bon coin).

✔ Mettre en place un plan média ambitieux

• Insertions presse
Avec l'objectif d'accroître la fréquentation toute l'année et de conforter la fréquentation estivale, l'office de tourisme a réalisé plusieurs insertions presse valorisant différents aspects du territoire (gastronomie, activités de pleine nature, patrimoine, culture…).

• Affichage
Des campagnes d'affichage ont été réalisées sur du mobilier urbain à Lyon et Toulouse. De plus, un tram de Genève a été entièrement habillé aux couleurs de l'Archipel de Thau.

• Le plan marketing en partenariat avec Hérault Tourisme
Des campagnes de webmarketing ont été réalisées sur le bassin de vie, la France et l'Europe avec l'envoi d'e-news thématisées reprenant les offres de séjour, les contenus éditoriaux, les vidéos, événementiels proposés au sein de l'Archipel de Thau. Des campagnes Facebook Ads ont également été réalisées, avec un objectif principal : conquérir des fans et faire connaître la destination.

✔ Conduire et participer à des opérations de promotion et d'image

• L'accueil des journalistes
L'attachée de presse de l'Office de tourisme de Sète qui est mutualisée a conduit des voyages et accueils presse à l'échelle de la destination. 21 accueils de la presse ont été réalisés en 2021.

Date	média
12 mai	Femme actuelle jeux
4 juin	VSD
13 juin	Echappée belle
20 au 26 juin	Frankrijk
25 mai	MgJP Pernaut
27 juin	Elle déco Belgique
6 juillet	Côté Sud
15 juillet	france today
22 juillet	Le journal des plages
27 août	Désirs de voyage
4 septembre	Edition Sud Ouest
24 au 27 septembre	Pagtour
24 au 27 septembre	Telepro
24 au 27 septembre	Travel express
24 au 27 septembre	DH
5 et 6 octobre	Hanne Walter
5 et 6 octobre	Michael Schabacker
5 et 6 octobre	Birte Lindlelhr
5 et 6 octobre	Brunhilde Elisabeth Bug r
7 et 8 octobre	Leven in Frankrijk
23 octobre	INFOCCITAN

✔ Des actions de promotion nationale

• Les salons et workshops
De nombreux salons et opérations de promotion ont été annulés en raison de la crise sanitaire (Mahana, Salon de l'agriculture…). L'OTI a été présent à Brest aux côtés de l'aéroport de Montpellier.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

03

LE CADRE DE VIE

LA MOBILITÉ

L'année 2021 a été principalement marquée par l'expérimentation d'une navette maritime Sète/Mèze, l'obtention d'une subvention de la part de l'Etat en vue de la réalisation du TCSP entre Balaruc-le-Vieux et Sète, et la mise en place d'un nouveau service de location de vélos électriques en longue durée.

Les navettes maritimes

Reliant le parking gratuit à l'entrée Est de Sète à l'hyper centre, les navettes maritimes ont été à nouveau plébiscitées en 2021 avec plus de 7.000 voyageurs. Elles permettent en été de traverser la ville depuis l'entrée Est jusqu'au théâtre de la Mer mais aussi de désengorger la ville en période estivale.

L'année 2021 est marquée par la mise en place d'une expérimentation d'une liaison maritime entre Mèze et Sète. Ce test grandeur nature de 6 mois fut effectué de juin à novembre. Sète agglopôle méditerranée a proposé ainsi, avec 7 allers-retours par jour, une offre de transport alternative et efficace dans l'optique de réduction de la congestion de son territoire. En 6 mois d'expérimentation, les résultats sont positifs avec près de 80.000 passagers comptabilisés.

TCSP sur la RD2 : SAM lauréate d'un Appel à projets national

En octobre 2021, Sète agglopôle méditerranée a été désignée lauréate du 4e Appel à Projets sur les Transports en commun en site propre (TCSP) et pôles d'échanges multimodaux, lancé en 2020 par le Ministère des Transports. Une subvention de 2,54 M€ lui a été ainsi attribuée pour la création de voies de bus en site propre sur la RD2 entre Balaruc-le-Vieux et Sète. Cette réalisation viendra compléter d'ici l'été 2024 la voie verte entre Sète et Balaruc-les-Bains (inaugurée début 2020), au moment de la réalisation de la phase 2 du PEM de Sète (création d'un parking-relais et d'une passerelle). Actuellement, la plupart des communes sont reliées à la ville-centre par une seule ligne de bus et un seul véhicule avec des fréquences oscillant, selon les cas, entre 40 minutes et 1 heure 30. Grâce à la réalisation de ce TCSP d'une longueur de 6,2 km, les communes concernées (18.900 habitants) verront la fréquence améliorée et le temps de parcours sera désormais garanti pour les usagers. La desserte des zones d'emplois du Mas de Klé, du Parc Aquatechnique et des Eaux Blanches, situées en cœur d'agglomération, sera également améliorée et ce TCSP permettra une meilleure desserte de la ZAC commerciale de Balaruc, équipement commercial majeur du territoire, qui va prochainement faire l'objet d'une requalification. A terme, 6.000 emplois seront desservis par le TCSP.

- ✔ Plus de 20 lignes urbaines
- ✔ 50 bus
- ✔ Plus de 120 salariés
- ✔ Près de 2,3 millions de kms commerciaux
- ✔ Près de 1,8 M€ de recettes commerciales
- ✔ 3 millions de validations (+12%)
- ✔ 2 bus électriques
- ✔ 945 foyers aidés pour l'achat d'un vélo electrique
- ✔ 100.000 voyageurs en navette maritime

Un réseau de bus en amélioration continue

Depuis plusieurs années, le réseau de transports ne cesse de s'améliorer. Avec son délégataire de transport public, Kéolis bassin de Thau, Sète agglopôle méditerranée gère plus de 20 lignes, plus de 500 points d'arrêts et une 50aine de véhicules pour plus de 3.000.000 de voyageurs par an dont près de 70% pour la seule commune de Sète.

En 2021, le réseau s'est encore amélioré avec :

- La création des plages sur la commune de Marseillan
- Le lancement d'un nouveau service de Location de Vélo en Longue Durée. A ce jour, 100 vélos sont mis à disposition pour des périodes de 3, 6 ou 9 mois

La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau SAMobilité

En 2021, plus de 500.000 € ont été investis pour rendre un maximum d'arrêts du réseau de bus accessibles.

Un partenariat fort avec le GIHP-LR

Chaque année, SAM verse au Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapés Physiques Languedoc Roussillon (GiHP-LR) une subvention de 200.000 €. Fin 2021, ce partenariat a été prolongé pour 3 ans sur la période 2022 à 2024.

Label Ecomobilité 2021

Sète agglopôle méditerranée signe chaque année la Charte du label Ecomobilité de l'ADEME qui concrétise un programme d'actions annuel engagé par l'Agglopôle en faveur de la mobilité durable, en limitant le recours à la voiture et en favorisant l'usage de moyens de transports plus respectueux de l'environnement et de la qualité de l'air. Sète agglopôle est également « relais éco mobilité ». Elle assure la promotion de la démarche du « label éco mobilité » auprès des communes de son territoire et apporte l'aide technique dont les communes peuvent avoir besoin pour mener à bien des projets de mobilité durable. Au titre de son exemplarité, SAM a notamment mis en avant l'expérimentation de navette maritime entre Sète et Mèze en 2021, dont le succès était à la hauteur des attentes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

Aide à l'achat de vélos à assistance électrique

La collectivité poursuit son aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et étend le dispositif aux trottinettes électriques. D'un montant de 25 % de la valeur du vélo plafonnée à 200 € maximum, cette participation a concerné 945 vélos en 2021 soit un montant cumulé de près 180.000 €.

La promotion du vélo : un enjeu fort de la collectivité

SAM développe depuis plusieurs années sa politique cyclable. Le schéma intercommunal cyclable est destiné à rassembler toutes les voies cyclables du territoire et programmer la fin des discontinuités entre les communes. L'agglomération participe également au déploiement d'arceaux vélo afin d'encourager les villes à sécuriser la pratique du vélo. En 2021, 180 arceaux ont été implantés sur le territoire. Plus de 10.000 cartes des temps de trajets en vélo ont été distribuées pour inciter à utiliser la bicyclette comme mode de déplacement ainsi que trois panneaux d'affichage sur différents axes cyclables. Depuis avril 2021, il est désormais aussi possible d'utiliser sur le territoire un outil de géolocalisation destiné aux cyclistes. L'application Géovélo qui dénombre plus de 1.300 abonnés offre à ses utilisateurs un guidage personnalisé et adapté à chaque profil de cyclistes.

Pour évaluer la politique cyclable mis en place et connaitre le réel impact des aménagements mis en place, deux compteurs vélo ont été installés en 2021 : sur l'axe cyclable entre Sète et Marseillan-plage et sur la voie verte entre Sète et Balaruc-les-Bains. Les deux compteurs relèvent une moyenne journalière de 700 usagers.

Qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire suit son cours avec le partenariat entre SAM et l'association ATMO, qui, chaque année dresse un bilan des éventuelles périodes de pollutions, et les actions préconisées pour les éviter. La Direction suit également le fonctionnement de l'observatoire des odeurs couvrant essentiellement le périmètre des villes de Sète et Frontignan, concernées par cette problématique.

10.000 cartes temps vélo
distribuées par les offices de tourisme.

945 foyers ont pu bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un vélo électrique (180.000 € pour SAM).

80.000 passagers sur les navettes maritimes Sète / Mèze

50 BUS sillonnent le territoire
et transportent 3 millions de voyageurs.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA GESTION DES DÉCHETS

LE TRAITEMENT DES DECHETS

La Commission de Suivi du Site (ex-CLIS) de l'Unité de Valorisation Énergétique de Sète s'est réunie le 2 juillet 2021. Les flux émis restent inférieurs aux seuils réglementaires. La CSS de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Villeveyrac s'est tenue le 30 juin 2021. Le 3e casier de l'ISDND a été mis en service en 2020.Des travaux d'amélioration ont été menés sur ce dernier casier pour atténuer les nuisances : pose de filet anti-envols en périphérie, et mise en place d'un réseau de captation du biogaz.

Dans le cadre de la réduction à la source des déchets, des efforts importants sont faits pour mieux maîtriser la production de déchets et développer les différents modes de valorisation, notamment au travers du compostage domestique. En 2021, près de 720 composteurs de jardin ont été fournis aux habitants du territoire qui, par décision des élus de l'agglopôle, en bénéficient gratuitement. En outre, une dizaine de composteurs partagés ont été mis en place en 2021 par le service d'éducation à l'environnement nouvellement créé.

LA COLLECTE

La démarche d'harmonisation et d'optimisation de la collecte a été poursuivie en 2021 avec la suppression de la collecte en sacs à Poussan, avec à la clé des bénéfices, pour la salubrité de l'espace public et les conditions de travail des agents.
Par ailleurs, un "espace don" a été créé en déchetterie de Sète pour donner une deuxième vie à des objets susceptibles de faire le bonheur de personnes dans le besoin. Un partenariat avait été mené avec des associations pour la récupération de vélos, meubles et objets divers. Les usagers qui déposent des objets peuvent en récupérer eux-mêmes dans cet espace don. Sur l'ensemble du territoire, 197 Points d'apport volontaire (P.A.V.) ont été implantés cette année dans le cadre d'un programme de rénovation et de densification du réseau de points tri. La collecte, qu'elle soit en régie ou par le biais du prestataire, a continué de fonctionner à 100% malgré la crise sanitaire.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de communication grand public ont pu être reprises en 2021, notamment lors des manifestations estivales, mais également au plus près des habitants avec la présence de médiateurs de l'environnement sur les plus grands marchés du territoire. On note également la reprise des actions de sensibilisation auprès des scolaires, de la maternelle au collège, concernant 65 écoles en 2021.

Poursuite du programme de renouvellement de la signalétique des points d'apport volontaire, 23 colonnes aériennes restylées.

102.944 tonnes
de déchets ménagers et assimilés.

24% d'ordures ménagères
valorisées grâce au recyclage.

QUELQUES CHIFFRES

102.944 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors installation de stockage de déchets inertes) ont été pris en charge par le service public, soit 811 kg/an/hab. chiffre qui diminuait depuis 2018, mais est fortement remonté en 2021 à la faveur d'une forte embellie de l'activité touristique et économique. Les performances de tri sont en augmentation de 3% sur les emballages et papiers soit 48.7 kg/an/hab et de 10% sur la collecte du verre soit 35.4 kg/an/hab.

24% d'ordures ménagères valorisées grâce au recyclage, 11% en valorisation organique et 46% en valorisation énergétique.

Les déchets, c'est aussi 94.340 bacs roulants, 1.591 points tri, 9.500 composteurs fournis et environ 120 agents répartis dans les services collectes, déchèteries, centres de traitements (hors prestataires).

agents de collecte (hors prestataires).

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

BATIMENTS, VOIRIES ET INFRASTRUCTURES

La Direction Voirie Bâtiments Ingénierie réalise de grands projets de construction comme de réhabilitation sur l'ensemble de notre patrimoine, autant sur les bâtiments que sur les voiries communautaires.

638
demandes
d'intervention relative à la gestion technique du patrimoine

3,76 M€
de budget

Avec un budget de 10,74 M€, les projets marquants de l'année 2021 sont :

- ✔ Travaux d'installation de l'IUT au sein du conservatoire Manitas de Plata à Sète
- ✔ Travaux pour l'Atelier Pédagogique Personnalisé à Sète
- ✔ Aménagement du parking du conservatoire Manitas de Plata à Sète
- ✔ Création d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur à Sète : études de programmation et consultation de l'architecte
- ✔ Création d'une ludothèque à Sète (études)
- ✔ Construction d'une médiathèque à Balaruc les Bains (études)
- ✔ Construction d'un centre nautique à Gigean (démarrage des travaux)
- ✔ Accessibilité des arrêts de bus
- ✔ TCSP RD2 (études) GREM de Balaruc-le-Vieux, études confortement La Faille, études Pôle d'Echange Multimodal Sète Nord, études tracé TCSP Balaruc le Vieux et Sète
- ✔ ECOSITE à Mèze : livraison de bureaux
- ✔ Aménagements de bureaux pour permettre la mutualisation à Oïkos, au bâtiment des 3 sommets, au Centre technique municipal de Sète

Un budget de 3,76 M€ permet de payer les fluides et la gestion technique du patrimoine qui comprend les travaux d'entretien courant, la maintenance des établissements ainsi que l'entretien des espaces verts. Les travaux sont principalement réalisés par les ateliers afin de répondre rapidement aux demandes. En 2021, 638 interventions ont été demandées et réalisées.

Ci-dessous, la future piscine de Gigean en cours de contruction; ainsi que la future gare routière de Balaruc-le-Vieux

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES ASSEMBLÉES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Au service de la vie démocratique de l'agglopôle, la mission principale du service Assemblées et Moyens Généraux est de préparer, organiser et assurer le fonctionnement des instances décisionnelles, d'assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés et autres usagers, de procéder à la gestion du courrier de l'agglo et de gérer les archives intercommunales.

216
décisions et délibérations du Conseil et du Bureau communautaires

11 conseils et bureaux ont été organisés

ORGANISATION DES INSTANCES

Le Conseil communautaire, composé de 50 délégués est l'assemblée délibérante de SAM. Au cours de l'exercice 2021, Il s'est réuni 8 fois.
216 délibérations ont été approuvées durant ces séances.
Le Bureau communautaire composé du Président, de 15 vice-présidents s'est réuni quant à lui, 11 fois et a pris 75 décisions.

Pour chacune de ces instances, il a été nécessaire :
- de procéder à la validation juridique de chacun des actes et de leurs pièces annexes éventuelles,
- d'établir et de transmettre les ordres du jour,
- d'assurer l'organisation logistique des séances,
- de rédiger les comptes rendus et les procès-verbaux,
- de procéder aux formalités d'envoi au contrôle de légalité
- de mettre en œuvre les opérations de publicité et d'affichage des actes administratifs post-séance (alimentation moteur de recherche documentaire, réalisation du recueil des actes administratifs, affichage des comptes rendus de séances).

Soit au total :
- 19 séances de Conseils et Bureaux, soit une moyenne de 1.7 séance par mois (hors mois d'août)
- 19 comptes rendus, 19 procès-verbaux,
- pour 291 délibérations et décisions émanant du Conseil et du Bureau communautaire

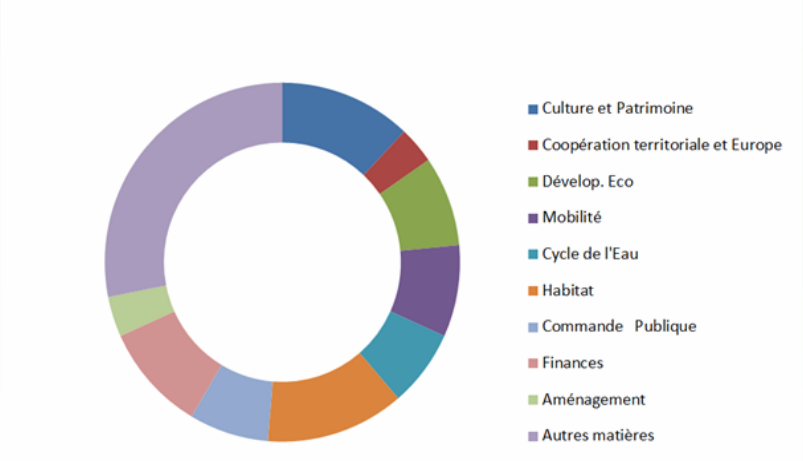

Par ailleurs au-delà des séances de Conseils et de Bureaux communautaires :
- 372 décisions du Président et 28 arrêtés du Président (hors arrêtés RH) ont été validés par le service Assemblées/Moyens généraux,

Soit un total général sur l'année 2021 de 691 actes validés et gérés par le service Assemblées.

ACCUEIL PHYSIQUE, TELEPHONIQUE ET GESTION DU COURRIER

✔ 2.295 personnes accueillies en tant qu'usager à l'accueil de SAM
✔ 12.071 personnes orientées dans le cadre des réunions de travail, dans le cadre de 1.523 réunions programmées sur site.
✔ 9.166 appels téléphoniques reçus et orientés par le standard, hors appels internes.
✔ 4.592 courriers arrivés, scannés, enregistrés et diffusés pour traitement par les services concernés
✔ 29.295 courriers affranchis, soit plus de 115 courriers par jours ouvrés.

LES REALISATIONS ET FAITS MARQUANTS

✔ Utilisation de nouveaux outils de gestion des actes administratifs (Web Delib) et de convocation aux séances des bureaux et conseils communautaires (Idelibre) en version « full web » (accessible depuis l'extérieur)
✔ Organisation de formations pour l'ensemble des utilisateurs
✔ Utilisation d'un nouveau tiers de télétransmission des actes en Préfecture (Adullact)

L'exercice 2021 s'est soldé par une activité toujours soutenue concernant la gestion des assemblées communautaires.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES ACHATS

La Direction des Achats - Moyens généraux, mutualisée depuis 2016 avec la Ville de Sète, est un service qui a pour objectif de développer une stratégie d'achat pour assurer l'approvisionnement des services au meilleur coût.

La mise en place d'achats groupés permet de générer des économies d'échelle. Le partenariat avec les communes de Sam et les services a permis d'augmenter chaque année le nombre de marchés groupés. Depuis 2016, 93 contrats ont été signés.
La prise en compte des aspects environnementaux, sociaux, financiers et la préservation de l'économie locale sont des enjeux auxquels sont confrontées nos collectivités.
Dans le cadre de ses missions, le service des Achats accorde une attention particulière à la prise en compte de ces paramètres.

ACTION EN FAVEUR DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX

A l'occasion de la passation d'un marché, et notamment pour la définition des besoins le service Achats utilise la technique du sourçage pour informer les opérateurs économiques des projets et d'échanger sur l'actualité réglementaire et technique.
C'est l'occasion d'accompagner, dans le respect des principes de la commande publique, les acteurs économiques locaux afin de leurs faciliter l'accès à la commande publique.
Cet accompagnement sur le terrain a permis d'accorder 40% des marchés groupés à des entreprises situées sur le territoire du bassin de Thau grâce au travail de communication mené auprès de ces acteurs économiques locaux.
✔ 37 marchés ont bénéficié à des fournisseurs situés dans le bassin de Thau
✔ 28 marchés ont bénéficié à des fournisseurs situés dans le département de l'Hérault (hors périmètre SAM)
✔ 12 marchés ont bénéficié à des fournisseurs situés dans la région (hors périmètre départemental)
✔ 16 marchés ont bénéficié à des nationaux

MARCHES ENVIRONNEMENTALES

Au-delà de la recherche de la performance économique à travers l'achat groupé, des actions en faveur du développement durable ont permis la mise en œuvre des clauses environnementales qui se matérialisent dans le quotidien des agents et de la population.
Par exemple,
✔ Les fournitures de bureaux des agents sont à 91% des produits « verts » et (données fournisseurs).
✔ Le mobilier utilisé dans les administrations et les écoles est 100% « made in France » afin de réduire l'impact carbone de nos achats.
✔ La flotte automobile (véhicule léger) est composée à 25% de véhicules 100% électriques.
✔ Le service Achats a intégré la notion d'économie circulaire dans ses marchés notamment le groupement de commande de travaux de voirie notifié en mai 2021. Cela a permis de valoriser les entreprises qui privilégient le réemploi des matériaux de démolition de chantiers pour la réalisation de fondation pour les parkings ou la voirie.
✔ Le mobilier utilisé dans les administrations et les écoles est fabriqué en moyenne avec 53% de produits recyclés. Ces livraisons se font à l'aide d'un véhicule 100% électrique afin de limiter l'impact sur l'environnement.

ACTION EN FAVEUR DE L'INSERTION

En 2017, SAM, le CFA, le CCAS de Sète, l'OT de SETE et la Ville de Poussan ont adhéré à un achat groupé de prestations de nettoyage.
Les entreprises se sont engagées à réserver un minimum de 10% des heures de prestations de nettoyage à la clause sociale, Sur 4 ans cela représente au minimum 13.700 heures de travail réservées aux personnes éloignées de l'emploi.
A l'occasion du prochain projet qui sera effectif de 2023 à 2027, il est prévu d'accorder 31.800 heures de travail réservées aux personnes éloignées de l'emploi.

73
marchés
signés depuis 2016

GAINS ECONOMIQUES

Les achats groupés permettent d'obtenir des gains financiers pour l'ensemble des adhérents. Ils sont plus ou moins importants selon le type de marché et le volume d'achat. De manière générale, il ressort que les gains observés sur l'ensemble des dossiers notifiés par les Achats depuis 2016 permettent de dégager les tendances suivantes :
✔ Les remises sont comprises entre 5% et 40% pour les marchés de fournitures
✔ Les remises sont comprises entre 3% et 53% pour les prestations de service
✔ Les remises sont comprises entre 12% et 47% pour les travaux

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

04

LE CYCLE DE L'EAU

L'EAU POTABLE

642 km de réseaux

SAM est compétente en production de distribution d'eau potable depuis le 1er janvier 2020 (loi NOTRe). Les modes de gestion sont multiples sur le territoire.

Concernant Mèze, la distribution est assurée en régie qui achète l'eau produite par le syndicat du bas Languedoc

Concernant Sète, elle assure la production (grâce à la ressource d'Issanka) et la distribution par le biais d'une SEMOP "L'EAU D'ISSANKA" créée pour une durée de 10 ans pour la gestion du service eau potable sur la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2027.

Concernant le Syndicat Frontignan-Balaruc (Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux): La distribution est assurée par Véolia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. L'eau distribuée est produite par le syndicat du bas Languedoc. Une convention de délégation de compétence prolongeant l'existence de ce syndicat a été actée par délibération du Conseil Communautaire le 23/09/2021.

Les autres communes de SAM sont alimentées en production et distribution par le Syndicat du Bas Languedoc

✔ LA REGIE DE L'EAU DE MEZE

La régie de Mèze assure la distribution de l'eau potable aux 12.473 habitants grâce à un patrimoine constitué de 7.460 points de consommation, 78 km de canalisations, d'un château d'eau (d'une capacité de 2.000m3), d'une bâche de pompage (stock d'eau de 2.000m3) et d'un surpresseur pour desservir le hameau de Montmèze.
L'achat d'eau
La régie assure le stockage et la distribution de l'eau potable fournie par le Syndicat du Bas Languedoc (Eau du Bas Languedoc depuis le 01 Janvier 2022) qui est responsable de son captage et de son traitement. En 2021, ce sont 905.000 m3 qui ont été achetés pour 695.000 m3 vendus (données non consolidées).

Les missions de la régie
* Garantir la continuité du service 24h/24 et 7j/7
* Contrôler la qualité sanitaire de l'eau
* Assurer l'accueil téléphonique et physique des usagers
* Assurer la mise en service et la fermeture des compteurs
* Réaliser les études et les travaux pour les branchements neufs
* Réparer les fuites sur le réseau
* Réaliser les travaux de renouvellement de canalisations et de branchements
* Etablir la facturation pour l'eau et l'assainissement aux usagers (35 000 factures)
* L'instruction des permis de construire

Ces services sont assurés par un responsable, 4 agents techniques et 2 agents administratifs.

Les travaux réalisés en 2021 :
En 2021, 994.086 €HT ont été investis pour les travaux en eau potable sur la commune de Mèze
- Dépenses diverses :
  - o Missions maîtrise d'œuvre : 25.220 HT
  - o Missions contrôles, CSPS, géodétection : 2.272 HT
  - o Fin des travaux étanchéité du Château d'Eau : 8.240 HT
  - o Modernisation de la supervision (Topkapi) : 22.310 HT
- Travaux de renouvellement de réseau dans le cadre de marchés :
  - o Rue Jules Simon et Antonin Bouliech : 114.910 HT
  - o Rue des Frères Argand : 121.498 HT
  - o Rue de la Méditerranée : 162.412 HT
  - o Rue du 8 Mai 1945 : 366.304 HT
  - o Rue Ledru Rollin et Rue des Horts : 89.040 HT
  - o Renouvellement branchements : 57.807 HT
- Travaux réalisés par les agents de la régie :
  - o Création de 25 branchements neufs
  - o Réparation de 8 fuites sur canalisation
  - o Réparation de 82 fuites sur branchement avec reprise du branchement en intégralité dans la plupart des cas
  - o Renouvellement du parc compteur : 1.411 installés ou remplacés.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

✔ 994.086 € HT de travaux d'investissement à Mèze
✔ 165 postes de refoulement
✔ 50.000 foyers abonnés

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

✔ LA SEMOP L'EAU D'ISSANKA

La gestion de ce service a été confiée par la Ville de Sète à la SEMOP "L'EAU D'ISSANKA" sur la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2027.

Le service est doté d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de traitement de 800 à 1200 m3/h, de 6 réservoirs d'une capacité cumulée de 17.600 m3 et de 245 km de canalisations et branchements dont 185 km de canalisations.

Dans le cadre de ce contrat, L'EAU D'ISSANKA assure les missions suivantes :

* Garantir la continuité du service
* Assurer la qualité sanitaire de l'eau
* Contribuer à la protection de la ressource
* Réaliser les travaux concessifs prévus au contrat

Actualités :
A noter que les données consolidées pour 2021 pour le Service eau potable de Sète ne sont pas encore connues concernant les performances du réseau.

Service :

- Le volume mis en distribution augmente légèrement (+3,5%) en passant à 4 685 548 m3 pour un volume prélevé à Issanka de 2 741 000 m3 environ et 2 665 000 m3 environ achetés au SBL
- La performance brute du réseau (données non consolidées) est de 81,98%
- Le service de recherche de fuites de la SEMOP a inspecté 107 % du réseau de distribution. Cela a permis de détecter :

- 33 fuites sur canalisations
- 142 fuites sur branchements particuliers

- Qualité de l'eau : 100% des analyses conformes sur l'eau produite

Travaux :
Maîtrise d'ouvrage SAM – 285 000 €HT

- Travaux de renouvellement de réseau dans le cadre de marchés :

o Quai des Moulins Ø 200 mm : 200 000 € HT
o Quartier des Métairies, Branchements particuliers : 85 000 € HT

Maîtrise d'ouvrage SEMOP l'Eau d'Issanka - 2 314 000 € HT

- Travaux concessifs :

o Réhabilitation du siphon du canal du Rhône : 749 000€ € HT
o Réhabilitation du siphon du Pont Virla : 424 000€ € HT
o Réhabilitation du siphon du pont de Tivoli : 831 000€ € HT
o Réhabilitation du réseau et branchements AEP : 310 000 € HT

- Le gros entretien et le nettoyage annuel des 6 réservoirs.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

04

LE CYCLE DE L'EAU

LES EAUX USEES

642 km de réseaux

L'agglopôle compte 8 stations pour une capacité de traitement d'environ 260.000 équivalents habitants.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

✔ 7,2 M€ de travaux d'investissement
✔ 165 postes de refoulement
✔ 50.000 foyers abonnés

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'Agglopôle assure la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire, avec :

- 642 km de réseaux de collecte et de transport des eaux usées
- 8 stations pour une capacité de traitement d'environ 258 800 équivalents habitants
- 165 postes de refoulement
- Plus de 50.000 foyers abonnés au service assainissement.

Le mode de gestion mis en place est pour partie la régie directe et pour partie des contrats de concession de service public. La régie publique SAM assure avec 4 agents à temps plein l'exploitation de 5 stations d'épuration : Mèze-Loupian, Villeveyrac, Montbazin, Mireval et Vic la Gardiole totalisant une capacité de traitement de 38.000 EH (Equivalents Habitants).

Les 4 contrats de concession permettent la délégation du service public :

- Thau Maritima (filiale SUEZ) pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Balaruc -le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, et Sète (2018-2038 : 20 ans avec les travaux concessifs de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux blanches)
- SUEZ pour la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Marseillan (2018-2023 : 5 ans)
- SUEZ pour la collecte des eaux usées des communes de Vic la Gardiole et de Mireval (2018-2023 : 5 ans)
- SUEZ pour la collecte des eaux usées des communes Mèze, Poussan, Bouzigues, Villeveyrac, Loupian, Montbazin (2015-2025 : 10 ans)

L'activité des délégataires est détaillée dans le rapport annuel fourni en juin.

ETUDES ET TRAVAUX FINANCES

✔ **Réseau de collecte**

Les travaux d'investissement 2021 pour un montant global de 5,4 M€ (2020, 7,2 M€) ont permis de renouveler 1,75 km de réseau EU et de poursuivre la construction de bassins d'orage permettant de limiter les déversements d'eaux usées dans la lagune pendant les épisodes pluvieux.

Parmi les opérations majeures 2021, on peut citer : le renouvellement du réseau rue du 8 mai 1945 et rue Boucarié à Frontignan, rue de la République à Balaruc-les-Bains, chemin du Peyrolet, avenue des campings, avenue du Soleil à Marseillan, avenue de la Gare à Poussan, rue de la Croix de mission à Bouzigues, rue de la méditerranée à Mèze; la réhabilitation du réseau rue Denfert Rochereau et sur la RD2 entrée de ville à Sète, place du marché au raison à Villeveyrac ainsi que le renouvellemen du poste de refoulement Flamants roses chemin des cresses à Vic-la-Gardiole.

✔ **Stations d'épuration (STEU)**

- STEU des Eaux Blanches (Sète)

Après une année difficile liée à la crise sanitaire, le chantier de la nouvelle station d'épuration des Eaux Blanches à Sète (165.000 EH) a repris. L'ensemble des ouvrages Génie Civil de la phase 1 (avant démolition de l'ancienne STEU) est achevé. La mise en route est programmée courant 2022.

- STEU de Villeveyrac

La construction de la nouvelle station d'épuration de Villeveyrac d'une capacité de 5 500 EH (Equivalents Habitants) est en cours pour une livraison programmée courant 2023.

- Curage des lagunes

Les STEU de Frontignan Plage et de Marseillan (site des Onglous) reposent sur un mode de traitement des effluents domestiques par lagunage aéré. Des curages réguliers (tous les 10 ans) des lagunes sont à prévoir. Ces STEU ont fait l'objet en 2021 de travaux de curage et de stockage pour Frontignan Plage et valorisation en épandage pour les boues des Onglous.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

✔ Etudes et projets innovants

Etudes : La phase 1 du schéma directeur qui a permis de faire un diagnostic du patrimoine et d'analyser les données d'exploitation disponibles a été réalisée en 2020. Cette première étape a également permis d'identifier des incohérences dans les données remontées par les équipements de mesure et de rectifier le tir pour fiabiliser les données. En 2021, la phase 2 qui consiste à réaliser des campagnes de mesures pour identifier les zones où des travaux doivent être entrepris a débuté mais n'est pas terminée compte tenu des conditions climatiques défavorables (manque de pluie).

Projets innovants : le service assainissement apporte son support aux projets innovants suivants en participant à l'appel à projet EC'EAU soutenu par la Région:

- Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la step de Marseillan pour l'irrigation du vignoble des Grands Domaines du Littoral : signature d'Un Règlement d'Usage de l'Eau en novembre 2021
- Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la step de Mèze pour l'irrigation du vignoble du Domaine Saint André
- Projet de réutilisation des eaux usées traitées de la step de Sète pour les besoins de l'industriel SAIPOL en substitution d'eau potable d'Issanka.

- Permis de construire (PFAC) et vente.

En 2021, 695 permis ont été instruits (632 en 2020), le montant de la Participation financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) s'élève à 1.902.204 € contre, 1.090.276 € en 2020.
5.732 enquêtes notaires dans le cadre de vente (3.017 en 2020), ont été réalisées dont 50 par le SPANC et 5.217 par SUEZ. Les 465 restants étant effectués par un agent du service assainissement

- Le suivi des rejets des effluents non domestiques

Faits marquants :
Suivi des industriels : 155 établissements recensés sur la base de données cartographique, dont 38 établissements diagnostiqués en 2021. 10 conventions de déversement signées en 2021. Finalisation des diagnostics des services techniques communaux et communautaires. Suivi des mises en conformité des services techniques de Balaruc les Bains, Sète, Villeveyrac et du site de bus Kéolis à Sète : Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau. Recensement des établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques rejetés dans le réseau d'eaux pluviales en vue de les conventionner à partir de 2022 : 30 établissements concernés

Suivi des rejets assimilés domestiques (suivi assuré uniquement à ce jour sur l'activité restauration). 567 établissements ayant une activité de restauration recensés et audités sur le territoire. 183sont non conformes car ne disposent pas de bacs à graisse : 68% de conformité. Suivi et contrôle des bons de collecte des huiles alimentaires usagées et de l'entretien des bacs à graisses des restaurateurs sur la plateforme dédiée : 151 restaurateurs ont créé un compte soit 27% d'inscrits.

L' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'assainissement non collectif (SPANC) concerne aujourd'hui 3.311 habitations répartis sur les 14 communes de SAM. 566 visites d'installations ont été réalisées au cours de l'année. Les prestations réalisées ont été facturées aux usagers à hauteur de 68.434 €. Grille de tarifs (T.T.C.) en vigueur pour l'année 2021 :

- Contrôle de conception : 75,79 €.
- Contrôle de réalisation d'une nouvelle installation : 137,80 €.
- Contrôle de diagnostic initial : 201,40 €.
- Contrôle périodique de bon fonctionnement : 121,90 €.

La société SUEZ (anciennement Lyonnaise des Eaux) effectue ces contrôles pour le compte de l'Agglo dans le cadre d'un marché de prestation de services depuis le 1er janvier 2018, pour une durée maximale de 4 ans.

Sur un total de 3.263 habitations contrôlées en assainissement non collectif, on relève 1 378 installations conformes (42,2 % du parc), 1.736 installations non conformes (53,2%), 76 installations avec avis favorable sous réserve de faire les travaux demandés dans les 4 ans suivant la visite initiale (2,3%) et 57 installations non conformes avec risques avérés (1,7%). Pour 16 installations contrôlées l'avis reste à confirmer (0,5%).

42,2% parc est conforme à la règlementation en vigueur en accord avec les valeurs rencontrées au niveau national. Les non conformités les plus courantes relevées sont l'absence de regards de visite sur l'épandage entrainant une non-conformité pour défaut d'accès. Les puisards après prétraitements représentent malgré tout 14% des ANC non conforme.

Le nombre d'installations présentant un risque avéré de pollution reste très faible avec moins de 2% du parc d'installations recensées par le service.

Nombre d'instalaltions actualisées		3.311
Nombre d'installations contrôlées		3.263
Avis conforme	1.378	42,2%
Avis non conforme	1.736	53,2%
Avis non conforme à risque avéré	57	1,7%
Avis favorable sous réserves	76	2,3%
Avis à confirmer - sans avis	16	0,5%

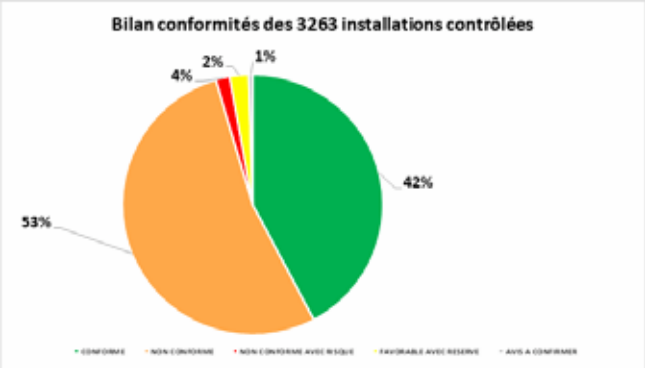

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES EAUX PLUVIALES

5.000 demandes de Déclaration de travaux et de Déclaration d'intention de commencement de travaux, traitées en 2021

✔ GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

✔ Instruction permis de construire

Le service de gestion des eaux pluviales urbaines a analysé 163 avis dans le cadre de procédure d'instruction pour la délivrance d'autorisation d'urbanisme sur l'exercice de l'année 2021.
L'ensemble des 163 dossiers ont proposé au global 30.000 m3 de volume de rétention pour compenser les surfaces imperméabilisées dans le cadre des projets instruits.

Les dispositifs de rétention proposés se présentent sous des formes multiples telles que les bassins enherbés, les bassins paysagers, les bassins enterrés en structure alvéolaire, les chaussées structures réservoirs, etc… L'infiltration à la parcelle des volumes compensés est privilégiée en premier sur le territoire si les caractéristiques du sol le permettent.

✔ Entretien et maintenance des réseaux de collecte, bassins de rétention et ouvrages hydrauliques

Les chiffres clés :
- 10 000 avaloirs curés ;
- 32 km de réseaux curés
- 70 km de fossés fauchés ;
- 7.5 km de fossés curés ;
- 500 m3 de boues de curage évacuées ;
- 32 bassins de rétentions fauchés & inspectés ;
- 11 ouvrages de traitement (séparateurs à hydrocarbures) inspectés et entretenus ;
- 5000 demandes de Déclaration de Travaux et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux traitées.

L'ensemble des travaux d'exploitation sont référencés dans la plateforme KIS et sont disponibles pour les communes sur la plateforme en ligne VMAP.

✔ Etudes réalisées

Les Vignaux – Mise en place d'une transparence hydraulique – FRONTIGNAN // AVP
• Avenue du Muscat / Gendarmerie / Artisanat – Création d'un cadre pluvial & redimensionnement du réseau - FRONTIGNAN // Etude préliminaires
• Rue de Carignan – Dimensionnement d'un ouvrage de dessablage – FRONTIGNAN // PRO DCE
• Rue Barbusse / Révolution– Mise en séparatif du réseau unitaire – SETE // Etude Hydraulique
• Boulevard Grangent – SETE // Etude Hydraulique
• Rues du 20 août 1944 / Fringadelle / 8 mai 1945 – Recalibrage du réseau eaux pluviales – BOUZIGUIES // Etude hydraulique + AVP
• Avenue de Villeveyrac – Recalibrage du réseau eaux pluviales - MONTBAZIN // Etude hydraulique
• Secteur des Cresses – Recalibrage du fossé et création d'une zone d'extension de crue // Etude hydraulique + AVP

✔ Principaux travaux

• Aménagement pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales au niveau de l'exutoire quai de TOULON - MARSEILLAN

• Rue du Faubourg St Pierre – Déconnexion d'un avaloir du réseau d'assainissement – MARSEILLAN

• Remise en état du poste de relevage FONTREGEIRE – MARSEILLAN

• Place Jean Monnet – Remise en état du bassin & Création d'un ouvrage de régulation // FRONTIGNAN

Les dépenses réalisées en 2019 dans le cadre de la compétence eaux fluviales s'élèvent à

1,876 M€

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

- Rue de la Clau – Réfection du réseau d'eaux pluviales suite à une dégradation par rejet d'enduits // GIGEAN

- Route de la Rèche – Création d'un réseau enterré dans le cadre de la réfection de voirie // BALARUC-LES-BAINS

✓ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

✓ Etudes réalisées

• Bassin de rétention du Chemin des Airolles St Martin – FRONTIGNAN //Bureau d'études Cabinet Merlin // Phase PRO : création d'un bassin de rétention afin d'écrêter les débits en provenance du bassin versant amont pour la pluie de projet de période de retour 5 à 10 ans ;

✓ Travaux réalisés

• Bassin de rétention du VALAURY - POUSSAN //Bureau d'études

ENTECH : création d'une zone de rétention le long du chemin du Cous permettant d'écrêter les débits alimentant le cours d'eau « Valaury »

✓ SYNTHESE TABLEAU FINANCIER INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

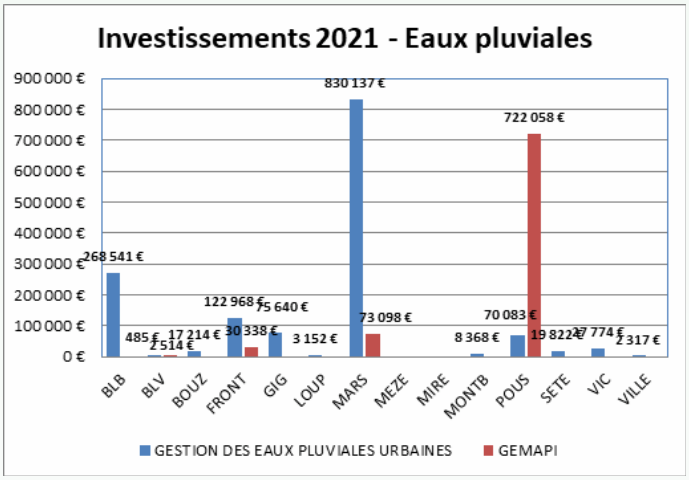

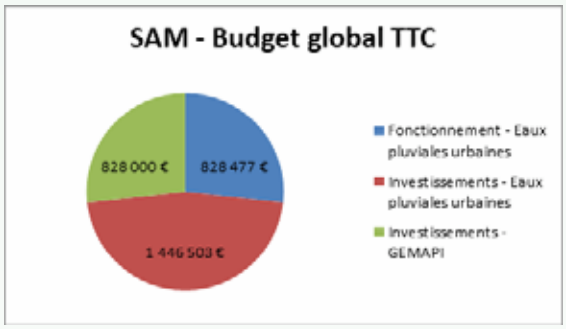

Prix par habitant consacré aux eaux pluviales (GEMAPI + Eaux pluviales urbaine) en 2021 : 24 €

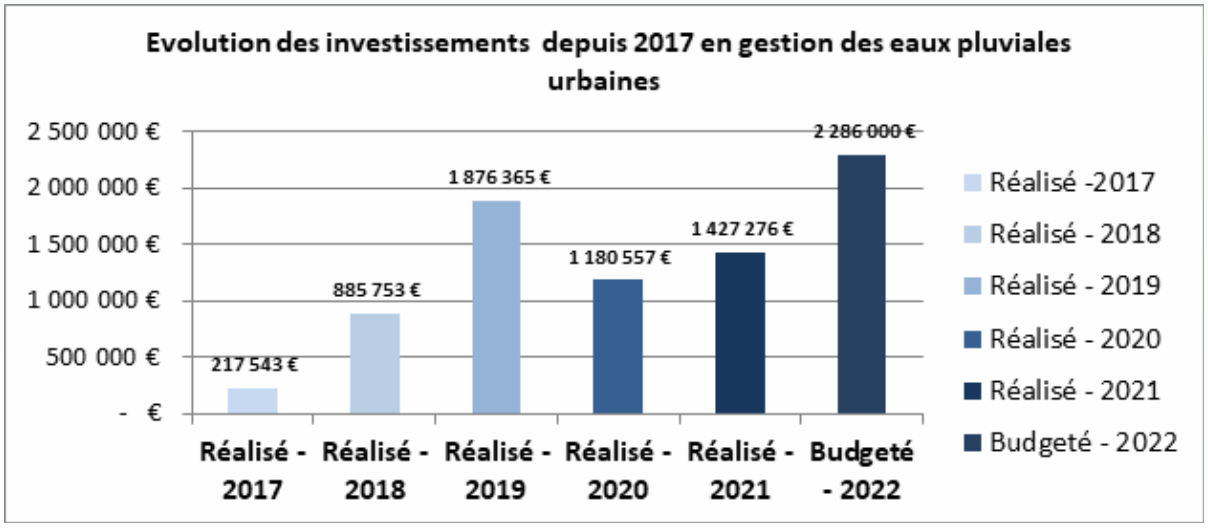

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Depuis le 1er mai 2021, un nouveau service Espaces Naturels et Agricoles, fort de 17 agents, a vu le jour au sein de l'Agglopôle. L'agriculture est un enjeu fort du développement sur le territoire de SAM et fait partie des patrimoines économique, naturel, culturel et historique.

2,4 km de cote

sur le lido de Sète à Marseillan, protégés de l'érosion grâce à l'extension de l'atténuateur de houle

Le territoire connait une importante diversité de milieux naturels, espaces naturels protégés et agricoles sont connexes, voire superposés, complémentaires au territoire urbain avec lequel ils interagissent. Le service a pour mission d'assurer la préservation de la biodiversité et des paysages identitaires, tout en valorisant une agriculture durable et responsable.

AGRICULTURE DURABLE ET RESPONSABLE – AGRO-ECOLOGIE ET OENOTOURISME

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

SAM a été retenue pour l'expérimentation sur 5 ans de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) auprès des agriculteurs. Deux secteurs géographiques ont été priorisés pour leurs enjeux de qualité de l'eau : le bassin versant du Pallas et la zone de sauvegarde de la nappe astienne. Ce projet financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permet d'accompagner les agriculteurs pour développer des pratiques favorables au maintien de la biodiversité et à la reconquête de la qualité de l'eau. 36 agriculteurs des communes de Mèze, Villeveyrac et Loupian, pour une surface agricole de 1.600 hectares, se sont engagés dans le projet jusqu'en 2026. Le dessein : réduire l'utilisation d'herbicides, d'engrais minéraux, augmenter l'enherbement de leurs vignes, favoriser la biodiversité en semant des jachères mellifères, plantant des haies, etc... L'enveloppe sur 5 ans du projet est de 1.731.200€ (1.169 .500€ pour le paiement des agriculteurs en fonction de leurs pratiques et 561.700€ pour le pilotage, l'animation et la communication autour du projet).

BOUTIQUE DE PRODUCTEURS

Une concertation avec la SPL Bassin de Thau a permis d'envisager une implantation de la boutique dans le projet d'extension de l'espace commercial de Balaruc. SAM a lancé fin 2021, une mission de programmation sur le bâtiment avec le cabinet Landemaine Architecture (9.600 €), sur la base de 2 options d'implantation.

PROGRAMME DE COOPERATION EUROPEENNE

SAM est partenaire du programme européen OenoMed ayant pour vocation de mettre en place un réseau de PME autour d'un label « Vins des Aires protégées de Méditerranée » réunissant le Liban, l'Italie et la Tunisie. Le territoire de SAM est l'un des 2 territoires français retenus pour la mise en œuvre de ce programme de qualification et de promotion des filières viti-vinicoles. Différentes rencontres et ateliers avec les viticulteurs du territoire ont été organisés en vue d'élaborer la charte locale OenoMed.

DESTINATION THAU EN MEDITERRANEE – LABEL VIGNOBLES ET DECOUVERTES

✔ Carnets de Thau en Méditerranée

Issus du travail photographique réalisé dans le cadre du label V&D, par Aurélia Blanc jeune photographe locale, les Carnets de Thau en Méditerranée sont de véritables souvenirs d'expériences insolites à vivre sur la destination, auprès de ses partenaires labellisés et mis en scène par Aurélia. En 2021, 5 premiers carnets ont été édités. Ils présentent la destination au fil des saisons et dans ses multiples facettes : vignobles et coquillages, esprit pleine nature, patrimoine architectural et culturel, artisanat d'art, caractère maritime, art de vivre. En vente dans les OT de la destination.

✔ Vitipassport

Ce support promotionnel de la destination au format « Passeport » présente l'ensemble des professionnels labellisés V&D. Il recense une centaine de professionnels de l'oenotourisme membres du réseau V&D. La réalisation du Vitipassport a été confiée au CPIE du Bassin de Thau avec 5.000 exemplaires édités (5.975 €). Ils seront disponibles pour la saison 2022 auprès des partenaires et des OT.

✔ Carte de la Destination

Hérault Tourisme, en concertation avec les destinations V&D du département, les appellations et ODG des destinations vigneronnes, a travaillé à la mise en œuvre de routes des vins. Sur la destination Thau en Méditerranée, une unique route des vins, réunissant l'ensemble des AOP et des IGP de la destination, mais pouvant se décliner en différents circuits de visites, est mise à l'honneur, à travers cette édition cartographique, imprimée en français et en anglais, en 5.000 exemplaires (participation de SAM : 2.500 €). Elle est disponible dans les OT.

SOUTIEN AUX FILIERES

PRÊT AGRICOLE INITIATIVE THAU

SAM abonde le fonds de prêts agricoles d'Initiative Thau pour un montent de 36.000 €. En 2021, Initiative Thau a soutenu 7 entreprises (5 en reprise et 2 en développement) au travers de 12 prêts d'un montant global de 122.000 € : 4 entreprises conchylicoles, 2 entreprises viticoles et 1 entreprise sur le safran.

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE « GEL »

Dans la nuit du 7 au 8 avril 2021, un épisode de gel d'une gravité sans précédent a fortement impacté l'arboriculture et la viticulture héraultaise, en particulier, celles du bassin de Thau. Ces événements exceptionnels ont eu pour conséquences des pertes de récolte importantes (à hauteur de 50 à 80 % pour certaines exploitations) et des situations de détresse sociale pour beaucoup d'exploitants agricoles. Un Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel a été mis en place, par le Département, de concert avec la Chambre d'Agriculture. L'Agglo a décidé d'abonder ce fonds à hauteur de 100.000 €, permettant ainsi d'augmenter le soutien financier aux agriculteurs de son ter-

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

ritoire. 50.000 € ont été versés dès 2021.

OPERATION DE RELANCE COMMERCIALE « VITI FOLIZ »

En complément du fonds de solidarité « Gel », une opération de relance commerciale de la vente directe visant à soutenir les caveaux de vente des caves particulières et des caves coopératives du territoire, a été lancé en décembre 2021 (enveloppe globale de 500.000 €). Près de 23.000 € de cashback ont été cagnottés. Le solde restant sera affecté à une nouvelle opération Viti Foliz à l'été 2022.

CONTRAT DE FILIERE CONCHYLICOLE

Le 22 septembre 2021, le CRCM s'est engagé dans un contrat de filière conchylicole en Occitanie sur 3 ans (2021-2023) portant sur les 5 zones de productions, dont l'étang de Thau. Avec pour but de définir les actions pour renforcer la compétitivité des entreprises, élaborer et valoriser des produits de qualité et imposer une notoriété de la conchyliculture méditerranéenne. SAM a participé activement à la réflexion, à la rédaction de ce contrat et en est signataire avec l'Etat, la Région et le Département de l'Hérault. Les orientations prioritaires en sont une adaptabilité et résilience face aux changements climatiques des écosystèmes et aux pressions sanitaires, un accompagnement des entreprises au quotidien et sécurisation des espaces de production et une promotion de la conchyliculture et valorisation des produits.

SAM est engagée dans ce contrat de filière à travers ses différentes compétences : déchets et développement durable ; développement économique et innovation.

MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS

LE MASSIF DE LA GARDIOLE

Les barrières type DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) posées sur les principaux accès au massif ont permis une meilleure maîtrise des usages et de la circulation sur le massif, notamment en période de confinement et d'interdiction de pratiquer les espaces naturels. Grâce aux barrières, les dépôts sauvages sont moins nombreux.

Durant la saison de chasse, SAM a développé un partenariat avec les associations de chasse de Balaruc, Gigean,Vic-la-Gardiole, Frontignan, Mireval et Fabrègues, afin de participer à la mise en œuvre d'un outil, unique en région, de localisation des zones de chasse en battue. Cet outil a été rendu accessible au public depuis une page web du site internet de SAM. Il a été largement médiatisé par la presse locale et régionale. Il permet le partage de l'espace entre les différents usages (vélo et randonnée pédestre) et l'amélioration de la sécurité.

Des pistes VTT sont en cours d'élaboration. Toutes les communes du massif, les principales associations ont été concertées. 3 circuits de VTT sont définis avec la collaboration de l'ONF. Ils doivent faire l'objet de demandes d'autorisations de passage auprès des propriétaires publics mais aussi privés et certainement de réajustement en fonction des autorisations.

Après une longue période d'autorisation, l'aire de stationnement dite de la Cible sur Frontignan a fini d'être aménagée en 2021. L'aire de la Mathe à Balaruc-le-Vieux est en cours de réhabilitation et s'achèvera courant 2022.

4 tables de lecture du paysage, illustrant les principaux points de vue remarquables depuis la Gardiole, ont été installées avec un design particulier et une marque Gardiole. Avec leurs pieds support en forme de cépée de chêne vert, elles sont positionnées aux abords des sentiers de randonnée pédestre déjà existants et viennent amplifier la qualité d'accueil du site.

LE MASSIF DE LA MOURE

A l'échelle de l'agglo (Villeveyrac, Poussan, Montbazin, Loupian et Bouzigues), un programme d'action (enjeux de protection, programmes d'entretien, travaux de réhabilitation à engager) a été réalisé en associant dans le cadre de nombreux ateliers participatifs et les acteurs du territoire associatifs. Le plan de gestion a été voté en 2021, les premières actions verront le jour en 2022.

Dans le cadre de l'extension du casier de déchets non dangereux de Villeveyrac, SAM s'est engagée à développer des mesures compensatoires (2020-2050) environnementales sur Villeveyrac et Montbazin consistant en la restauration de linéaire et gestion des lisières de prairies favorables au papillon la Diane; la création de gîtes à reptiles et amphibiens; la gestion conservatoire d'habitats favorables aux passereaux insectivores. Un plan de gestion a été voté en 2021. 3 gîtes à reptiles ont été créés, des murets en pierre remis en état, des arbres (frênes) ont été plantés, des endroits de cannes de Provence arrachés, des nichoirs à chouette effraie, huppe fasciée, chauve-souris installés. Enfin, des parcelles ont été préservées et un berger a été installé pour pâturer les terres.

En 2020, 58 m³ de déchets ont été nettoyés sur la Gardiole.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES ZONES HUMIDES ET MILIEUX LAGUNAIRES

TRAVAUX DE GESTION COURANTE SUR LES ESPACES NATURELS

Le service s'est engagé, depuis 2017, dans un vaste programme de restauration et de travaux sur les sites du territoire ; programme financé à 80% par l'Europe (FEDER), la Région Occitanie, le Département et le Conservatoire du littoral et qui s'est achevé en décembre 2021. Ces travaux doivent répondre à des enjeux de conservation de la biodiversité forts et bien identifiés. 8 grands sites ont été concernés par ce programme : les anciens salins de Villeroy, les Prés du Baugé, les salins de Frontignan, le bois des Aresquiers, l'étang de Vic, le lido naturel des Aresquiers, le marais de la Grande Palude, les salines de Villeneuve, pour un budget total de 450.000 € TTC sur les 5 années.

Les principaux types de travaux réalisés ont été :

- des travaux de gestion hydrauliques
- des travaux de faucardage, débroussaillage et ouverture des milieux
- des travaux de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.
- Des travaux de gestion de la fréquentation par des travaux de canalisation du public
- La création et la pose d'outils de communication sur le lido des Aresquiers.

Quelques chiffres : plus d'un kilomètre de ganivelles posées, mise en place d'une dizaine de barrières, pose de plus de 800 potelets, création / restauration de 10 ouvrages hydrauliques, plus de 2.000 m3 de végétation fauchée et évacuée, 5 tonnes de végétaux broyés et évacués…

SITE NATUREL DU LIDO DE THAU

Le site en partie protégé par le Conservatoire du Littoral et en partie cultivé pour la vigne est au cœur d'enjeux multiples autour de la gestion de l'eau. L'année 2021 a été marquée par la signature du dispositif conventionnel entre le Conservatoire du littoral, SAM et Grands Domaines du Littoral permettant l'utilisation des eaux issues du lagunage des Pradels pour l'irrigation du vignoble tout en garantissant des volumes suffisants à la préservation des zones humides. Cette convention et règlement d'eau illustrent un partenariat et une concertation réussis entre besoin agricole et préservation de l'espace naturel. Les principaux acteurs du site se sont accordés sur un règlement d'usage de l'eau qui garantit les intérêts de l'exploitation viticole et de la biodiversité.

SITES DU BOIS ET DU LIDO DES ARESQUIERS

Un vaste programme de restauration des sites naturels protégés du Bois et du lido des Aresquiers a été lancé en 2020 par la démolition des bâtiments de l'ancien camping, la déconstruction des anciennes colonies de vacances et qui s'achève aujourd'hui par la rénovation du logement de fonction présent sur le bois des Aresquiers, le réaménagement des stationnements et la requalification de l'accès à la plage. Ces travaux démarrés fin 2021 s'achèveront premier trimestre 2022. leur but : une meilleure intégration paysagère des poches de stationnement et plus globalement la remise en valeur et la requalification paysagère du site.

SITE DES SALINS DE FRONTIGNAN

Les trois entrées du site des salins de Frontignan ont été réaménagées pour un meilleur accueil du public et la sécurisation des accès. Ces travaux permettent d'achever le vaste programme de réhabilitation des anciens salins qui avait permis, en 2019, de requalifier l'ensemble des anciens bâtiments. En complément des entrées, le chemin dit de « fric à fric » permettant d'accéder en véhicules au sud du site a été fermé au public et entièrement réhabilité à partir de coquilles d'huitres compostées, dans un souci de valorisation des déchets conchylicoles. Il peut à nouveau être utilisé par les usagers à pied et en vélo. Un projet de scénographie du site est prévu pour 2022.

SITES DE LA ROUBINE DE VIC ET DU MARAIS DE LA GRANDE PALUDE

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du marais de la Grande Palude et pouvoir mettre en place une gestion hydraulique cohérente, une étude et un modèle hydraulique ont été réalisés sur le site par le SMBT. Des propositions de gestion de l'eau ont été faites, la mise en œuvre est prévue en 2022. En parallèle, une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de la roubine de Vic a été lancée fin 2021 qui doit s'achever en décembre 2022 et qui permettra d'engager des actions concrètes de restauration des zones humides sur ces sites.

SITE NATUREL DE BELLEVUE

Le domaine de Bellevue, ancien domaine viticole de 3,5 hectares, propriété du Conservatoire du littoral, est un site emblématique du territoire, mais très dégradé par les usages mal encadrés (squat, dégradations diverses, feux, accès en véhicules, dépôts de déchets). Les anciens bâtiments agricoles, longtemps squattés, ont été libérés et fermés en 2021. Des travaux de mise en sécurité de la pinède ont été réalisés notamment afin de réduire le risque incendie et seront poursuivis en 2022. Le service a également réalisé une série de diagnostics sur les bâtiments et sur le site naturel et lancé une réflexion autour d'un projet de valorisation et de requalification du site.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA PROTECTION DU LITTORAL

LIDO DE FRONTIGNAN (Tranche 2)
Les travaux du lido de Frontignan ont débuté en janvier 2020 avec le rechargement en sable des plages de la zone urbaine. Ils se sont poursuivis en 2021 par la pose de 27 km de ganivelles qui structurent le cordon dunaire et le protègent du piétinement. 45 escaliers, 5 passages véhicules et 9 platelages en bois pour les personnes à mobilité réduite ont été aménagés pour permettre l'accès à la plage à raison d'un ouvrage tous les 100 mètres.

CORNICHE DE SETE
Les falaises de la Corniche de Sète montrent des signes d'érosion qui nécessitent à la fois une action sur les falaises elles-mêmes et une réflexion quant à la possibilité de protéger certains secteurs par un dispositif en mer. Les études de diagnostic ont permis d'identifier les portions de falaise nécessitant des opérations de confortement et la nature des interventions de géotechnique à prévoir (enrochements en pied de falaise, béton projeté, ancrages).

LIDO DE SETE
L'atténuateur de houle immergé au large de la plage du lido de Sète la protège efficacement de l'érosion en faisant déferler les houles par anticipation, à 350 m au large. Il n'a qu'un point faible, sa membrane géotextile qui contient le sable : elle ne résiste pas aux chocs avec les quilles des bateaux qui s'aventurent au-dessus de l'ouvrage. Une interdiction de naviguer sur l'ouvrage et ses abords existe pourtant mais tout le monde ne consulte pas les cartes de navigation avant de prendre la mer.
SAM a donc réalisé des travaux de renforcement du balisage afin que celui-ci soit plus identifiable des navigateurs et on l'espère mieux respecté : 2 bouées cardinales Est et Sud marquent les extrémités de l'ouvrage et entre les deux 5 bouées équipées de marques spéciales complètent le balisage.

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), le Syndicat Lez-Mosson (SYBLE) et SAM travaillent de concert à l'enlèvement des embâcles et l'entretien des ripisylves pour faciliter les écoulements en cas de crue. 2021 a été consacrée au renouvellement de la déclaration d'intérêt général qui permet à SAM de se substituer aux propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau.

La Bourbou est un cours d'eau en partie canalisé dans la traversée de Loupian et en partie libre sur les 3 km qui la conduise de la sortie du village jusqu'à l'étang de Thau. 2 problèmes ont été identifiés sur ce cours d'eau : l'inondation régulière de la RD qui relie le village au rond-point des serres Filippi et la qualité insuffisante des rejets à la lagune. Aussi, l'Agglo a réalisé une étude des scénarios de restauration morphologique du cours d'eau. Elle a abouti à un scénario qui allie reméandrage, végétalisation des berges et création d'une zone humide. 2021 a été consacrée aux négociations foncières avec les propriétaires. Une fois le foncier acquis les études de projet pourront être finalisées.

A Montbazin, les berges de la Vène sont emmurées sur une bonne partie du cours d'eau. C'est également le cas en contre-bas du jardin méditerranéen de Montbazin. Le projet consiste à déconstruire une partie du mur, casser la hauteur de berge, la reprofiler en pente douce et la stabiliser par un lit de plants et plançons. Et à améliorer parallèlement l'hydrodynamique de la rivière. Les principaux cours d'eau ont été équipés de panneaux indiquant leur nom aux traversées des routes départementales, afin de leur redonner de la visibilité.

ENTRETENIR ET PRESERVER LES SITES

L'équipe zone humides ainsi que l'équipe forestière du service espaces naturels poursuivent leur mobilisation dans la surveillance des sites tout au long de l'année. Cette mission est de plus en plus importante face à la hausse de la fréquentation sur les sites et la récurrence des incivilités.
Les 6 agents forestiers de SAM débroussaillent, taillent, élaguent, nettoient les dépôts sauvages et restaurent le patrimoine vernaculaire sur les parcelles communales.

Quelques chiffres :
- 32 hectares de surfaces entretenues sur la Gardiole,
- 58,5 m3 de déchets nettoyés sur la Gardiole,
- Plus de 30 interventions sur tous sites naturels confondus,
- 150 mètres linéaires de murets en pierre sèche restaurés,
- Des panneaux d'informations posés, des gîtes à reptiles réalisés, de la réhabilitation de mares, des nichoirs à oiseaux,
- 38 km de sentiers de randonnée pédestre entretenus et réparés.

3 agents sont attachés au suivi, à la gestion, à l'entretien et à la garderie des espaces naturels protégés littoraux, notamment les sites du Conservatoire du littoral. 2 d'entre eux sont assermentés et commissionnés au titre de la protection de la nature et sont chargés de faire respecter les règlements en vigueur sur les sites. Les missions de garderies représentent 20 à 30 % de leur temps de travail selon les saisons. Ils sont régulièrement appuyés dans leurs missions par la brigade des gardes champêtres de l'Agglo ou des gardes du littoral des structures co-gestionnaires.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LA BRIGADE TERRITORIALE

La brigade territoriale emploie 5 agents de terrain, qui veillent sur le territoire de Sète agglopôle méditerranée pour défendre le bien commun contre les comportements inciviques qui mettent l'environnement en danger et qui nuisent à la grande majorité des habitants. La brigade fonctionne 7 jours sur 7 (sauf les jours fériés), en diurne et nocturne avec des horaires variables.

La brigade fonctionne 7 jours sur 7 (sauf jours fériés), elle est diurne et nocturne avec des horaires variables

Ces gardes-champêtres ont un champ de compétence judiciaire très étendu et sont habilités à rédiger un procès verbal qui peut donner lieu à des poursuites. Leur mission est de faire remonter l'information jusqu'aux élus lorsqu'ils constatent un réseau endommagé, un comportement qui pourrait aboutir à un incendie, une construction illicite…

LEURS MISSIONS

✔ **La police de l'eau :** l'étang est un milieu fragile. Chaque mois, les agents font des prélèvements dans les ruisseaux du bassin versant (analysés en laboratoire) et répondent présents quand ils sont saisis par une commune qui suspecte une pollution. Ils surveillent attentivement le réseau pluvial et le réseau assainissement pour détecter tout dysfonctionnement.

✔ **La police de l'urbanisme :** ils interviennent contre toute construction illicite en zone agricole ou littorale, et contre l'aménagement non autorisé de voiries. Ils sont également chargés de vérifier la conformité des assainissements non collectifs des habitats afin de protéger les milieux naturels d'une éventuelle pollution.

✔ **La surveillance des espaces naturels :** ils sont présents sur les sentiers de la Gardiole et sur tous les espaces naturels protégés du territoire, pour faire respecter le droit à la circulation motorisée et lutter contre les abus de certains usagers : moto-cross, circulation de véhicules sur des chemins protégés, dépôts sauvages, chasse et pêche illégales…

✔ **La police des bois et forêts**

✔ **La police de la chasse et de la pêche**

✔ **La défense des forêts contre les incendies :** ils interviennent dans le cadre de la lutte contre les incendies pour vérifier que les habitants des zones proches des massifs forestiers appliquent l'obligation légale de débroussaillage.

✔ **La compétence AGV :** ils assument une mission d'accompagnement et de protection en collaboration avec le service Habitat de l'agglopôle, et veillent aux conditions d'accueil et d'entretien des aires réservées aux gens du voyage

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

LES ACTES ET PROCEDURES REALISES

	Compte rendu transmis aux maires	PV de consta-tations transmis aux maires	PV de consta-tations transmis aux préfets	PV transmis aux maires, Préfet et Procureur
BALARUC-LES-BAINS	3	/	/	7
BALARUC-LE-VIEUX	4	1	/	1
BOUZIGUES	2	3	2	4
FRONTIGNAN	32	1	/	/
GIGEAN	12	3	1	2
LOUPIAN	32	6	5	10
MARSEILLAN	8	/	/	/
MEZE	42	7	6	1
MIREVAL	4	/	/	/
MONTBAZIN	26	6	6	5
POUSSAN	21	5	5	4
SETE	12	3	/	/
VIC LA GARDIOLE	13	2	2	7
VILLEVEYRAC	20	1	1	5
TOTAL	240	38	28	35

REUNIONS ET FORMATIONS

✓ **10 réunions de la Brigade Territoriale en 2021**

✓ **79 réunions interservices (interne / externe)**

✓ **1 agent formé 1 jour pour une journée d'actualité environnement territorial CNFPT**

✓ **6 agents formés 3 demi journées ppur séances de tir pistolet automatique (CNFPT**

✓ **1 agent formé 9 semaines pour une formation initiale Garde Champêtre (CNFPT)**

✓ **3 agents formés 1 jour recyclage secourisme (SAM)**

LA SURVEILLANCE PARTICULIERE

✓ **Espaces naturels : 368 services (96 en 2020)**
✓ **Ruisseaux rivières : 24 services (24 en 2020)**

LES CONTROLES

✓ **Gendarmerie Nationale (gens du voyage et lutte contre la cabanisation) : 11 (36 en 2020)**

- **DDTM 34 – service habitat urbanisme (lutte contre la cabanisation) : 6 (32 en 2020)**
- **AFB : 3 (4 en 2020)**
- **ONF : 3 (4 en 2020)**
- **Police municipale : 3 (53 en 2020)**
- **CEN : 5 (2 en 2020)**

LES INTERVENTIONS

✓ **Obligations Légales de Débroussaillement : 20 (4 en 2020)**

- **Police de l'eau (prélèvements des eaux du bassin versant /pollutions : 27 (46 en 2020)**
- **Police de l'urbanisme : 71 (84 en 2020)**
- **Dépôts sauvages : 87 (177 en 2020)**
- **Gens du voyage : 14 (26 en 2020)**
- **- Assistance aux personnes et aux biens : 22 (15 en 2020)**
- **Brûlage de déchets verts et feux : 8 (7 en 2020)**
- **Police de la route (piste DFCI) : 28**
- **Contrôle Covid-19 : 5**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

INFOS PRATIQUES

SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

Site Président
4 avenue d'Aigues - 34110 Frontignan
Tel. 04 67 46 47 48

Complexe Oïkos
CD5E - 34560 Villeveyrac
Tel. 04 67 78 55 96

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (P.13)
SAM - 4 avenue d'Aigues - 34110 Frontignan
Tel. 04 67 46 47 97

LA COLLECTE ET DECHETS

Accueil du Service déchets
Tel. 04 67 46 47 20 / dechets@agglo-pole.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les déchetteries:

Balaruc-le-Vieux (Route de la Rèche)
Ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le dimanche de 8h à 12h.

Bouzigues (Chemin de la Catonnière)
Ouverte du lundi au samedi de 13h30 à 17h et le dimanche de 9h à 12h.

Frontignan (Chemin des Près St Martin)
Ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le dimanche de 8h à 12h.

Marseillan (Route d'Agde)
Ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le dimanche de 8h à 12h.

Mèze (35, route de Villeveyrac)
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h et le dimanche de 9h à 12h.

Montbazin (Chemin du Pont de Vène)
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h et le dimanche de 9h à 12h.

Sète (Z.I. des Eaux-Blanches)
Ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le dimanche de 8h à 12h.

L'ASSAINISSEMENT

Services d'astreinte collectif - Suez
Tel. 09 77 40 11 38

Assainissement collectif et non collectif
Tel. 04 67 78 89 58 / spanc@agglopole.fr

LE TRANSPORT

Sète agglopôle mobilité
Passage du Dauphin
5 bis quai de la Résistance à Sète
Tel. 04 67 53 01 01
Agence ouverte (horaires d'hiver) du lundi au vendredi de
7h45 à 12h30 et de 13h15 à 18h30. Le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. En été : de 9h - 19h du lundi au dimanche.

LA SOLIDARITÉ

MLIJ - Mission Locale d'Insertion des jeunes du bassin de Thau
Passage Le Dauphin
4, quai de la résistance, à Sète
Tel. 04 67 18 38 02
Impasse du Petit Versailles, à Frontignan
Tel. 04 67 18 50 60

LE TOURISME

Office de Tourisme intercommunal Archipel de Thau
Maison de la Mer - Quai Baptiste Guitard, à Mèze - www.thau-mediterranee.com
Tel. 04 67 43 93 08

LA CULTURE

Réseau des médiathèques https://mediatheques.agglo-pole.fr

Médiathèque André Malraux
Boulevard Pierre Mendès-France, à Sète
Tel. 04 67 51 51 07

Médiathèque François Mitterrand
Boulevard Danielle Casanova BP 69, à Sète
Tel. 04 67 46 05 06

Médiathèque Montaigne
1 Place du Contr'un, à Frontignan
Tel. 04 99 57 85 00
Fermée du 24 au 31 décembre

Médiathèque La Fabrique
Place du 14 juillet, à Marseillan
Tel. 04 67 01 73 14

Médiathèque de Balaruc-les-Bains
Résidence Sévigné Thermal
Tel. 04 67 43 23 45

Médiathèque de Mèze
1, Place de l'ancien hospice
Tel. 04 67 43 71 84

Conservatoire à rayonnement intercommunal
Rue Jean-Moulin, à Sète
Tel. 04 99 04 76 31
Antwnne de Frontignan - Avenue Frédéric-Mistral Tel. 04 67 18 54 27
Antenne de Mèze Tel. 04 67 43 80 75

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

Réseau Patrimoine
patrimoine.agglopole.fr

Jardin antique méditerranéen

Rue des Pioch, à Balaruc-les-Bains
Tel. 04 67 46 47 92 / jam@agglopole.fr
Accès en bus : Ligne 10, arrêt "Port"
Fermé de début décembre à fin février.

Musée Villa Loupian

RD 15E4, à Loupian
Tel. 04 67 18 68 18 / villaloupian@agglopole.fr
Fermé du 1er décembre au 31 janvier

Musée ethnographique de l'Étang de Thau

Tel. 04 67 78 33 57/ musee.etang@agglopole.fr
Quai du port de pêche, à Bouzigues
Fermé du 1er décembre au 31 janvier

LE SPORT

Piscine Fonquerne

1 Chemin des poules d'eau, à Sète
Tel. 04 99 04 76 50

Piscine Di Stefano

Chemin de la calade, à Frontignan
Tel. 04 67 48 22 67

L'HABITAT

IN SITU (OPAH RU)

Permanences à la Maison de l'Habitat à Sète - Cabinet In Situ
(Accès : 14 rue de la Peyrade)
Tel. 04 67 74 16 19 / opah-ru-sete@wanadoo.fr
http://habitatsete.thauagglo.fr

Accueil le lundi et mercredi matin de 9h30 à 12h30 et sur rendez-vous les autres jours.

ADIL (Infos logement)

La prise de rendez-vous est directement accessible en ligne sur www.adil34.org
Tel. 04 67 555 555

Consultation téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Compagnons bâtisseurs

Permanences à Sète au 04 67 92 55 30
cblanguedoc@compagnonsbatisseurs.eu
www.compagnonsbatisseurs.org

Espace Info Énergie

Permanences à Sète, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Mèze sur rendez-vous au
Tel. 04 67 13 80 94 / eie@gefosat.org

Habitat JEUNE

Permanences dans les locaux du Foyer des jeunes travailleurs.
14, rue Louis Blanc, à Sète
Tel. 04 67 74 35 05

LES FOURRIÈRES ANIMALE ET AUTOMOBILE

Fourrière animale

Complexe Animalier Noé
RD 185 - Lieu-dit « Carré du Roi »,
à Villeneuve-lès-Maguelone Tel. 04 67 27 55 37
Tous les jours (sauf les jours fériés) de 14h à 17h30.

Fourrière automobile

Parc Aquatechnique - 1 rue d'Amsterdam, à Sète Tel. 04 67 48 45 11.
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 18h30, le samedi de 9h à 12h.

Pour récuperer votre véhicule, en fonction de votre lieu de résidence, contactez :

- Sète/Frontignan : Commissariat de Sète Tel. 04 67 46 80 22
- Balaruc-le-Vieux/Balaruc-les-Bains/Gigean : Gendarmerie de Balaruc-les-Bains Tel. 04 67 78 72 66
- Mireval/Vic-la-Gardiole : Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone Tel. 04 67 69 52 69
- Marseillan : Gendarmerie d'Agde Tel. 04 67 21 10 29
- Bouzigues : Police municipale Tel. 04 67 78 30 12
- Loupian : Mairie Tel. 04 67 43 82 07
- Mèze : Police municipale Tel. 04 67 43 51 11/ 06 82 65 09 92
- Montbazin : Police municipale Tel. 04 67 78 70 91
- Poussan : Police municipale Tel. 04 67 53 23 80 / 06 83 41 48 09
- Villeveyrac : Police municipale Tel. 04 67 78 06 34 / 06 75 08 24 91 / 06 76 44 89 31

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 034-213401508-20221129-DEL22_11_29_17-DE

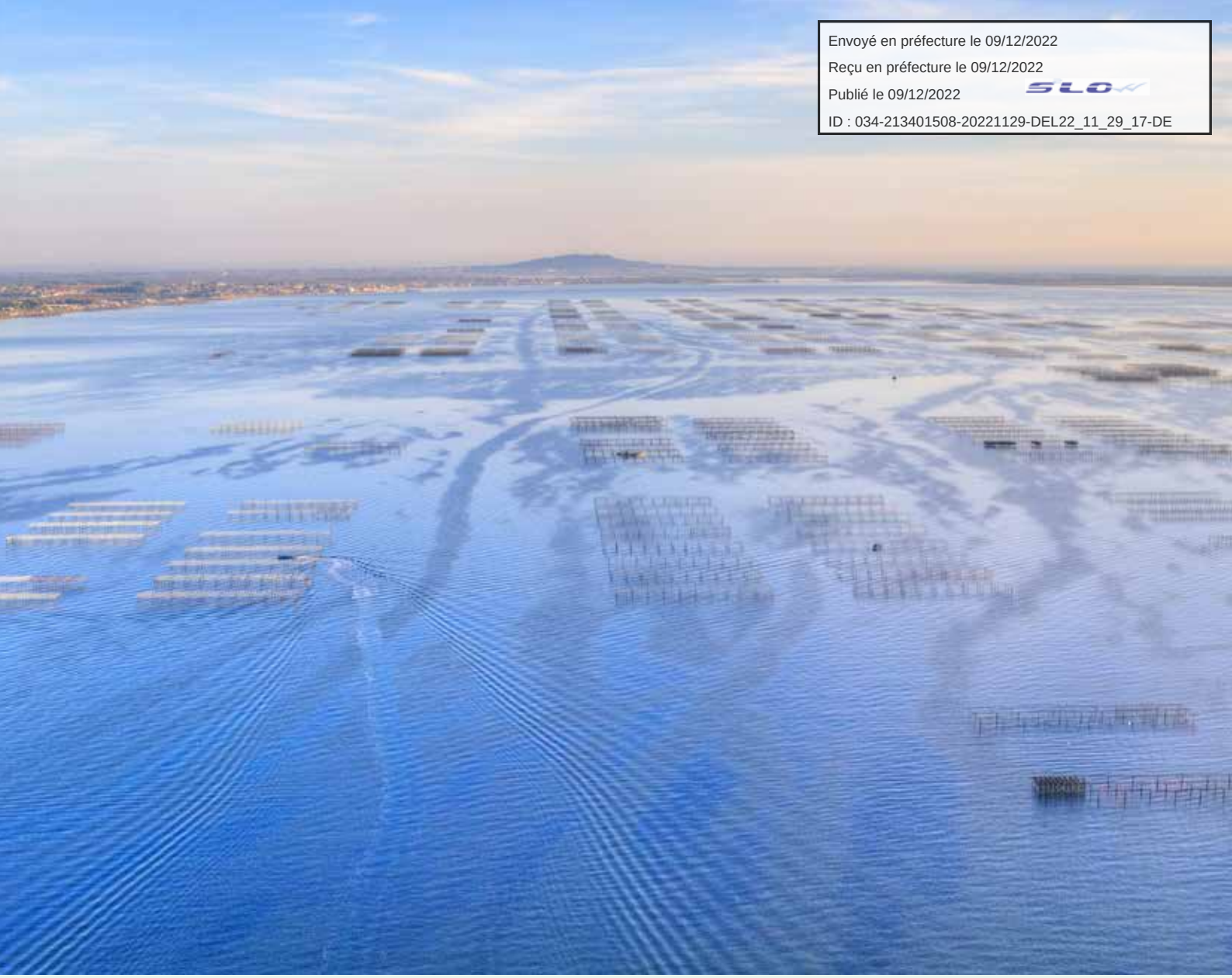

Sète agglopôle méditerranée
4, avenue d'Aigues BP 600
34110 Frontignan Cedex

ACCUEIL STANDARD
Tél. 04 67 46 47 48
Fax. 04 67 46 47 47

www.agglopole.fr

Sète agglopôle méditerranée
ARCHIPEL DE THAU